

NOTICE ANNUELLE



CORPORATION MINIÈRE OSISKO

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012

28 mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	1
1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ.....	4
NOM, ADRESSE ET CONSTITUTION.....	4
2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ.....	6
2.1 HISTORIQUE DE L'ENTREPRISE SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES ET PERSPECTIVES POUR 2013.....	6
2.2 ACQUISITIONS SIGNIFICATIVES.....	14
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	15
3.1 APERÇU GÉNÉRAL.....	15
3.2 PRODUCTION D'OR EN 2012.....	17
3.2.1 <i>Extraction</i>	17
3.2.2 <i>Production</i>	18
3.2.3 <i>Commercialisation et distribution de l'or</i>	19
3.2.4 <i>Conditions de concurrence</i>	20
3.3 PROPRIÉTÉS MINIÈRES.....	21
3.3.1 <i>Mine Canadian Malartic</i>	21
Avis de renseignements techniques.....	21
Description et emplacement de la propriété.....	21
Titres miniers.....	22
Droits et obligations associés aux titres miniers.....	22
Ententes et charges.....	23
Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures.....	23
Autorisations et permis environnementaux.....	24
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	25
Accès.....	25
Climat.....	25
Ressources locales.....	26
Infrastructures.....	26
Géographie physique.....	26
Historique.....	26
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	26
Historique d'exploration.....	28
Historique de forage.....	29
Historique de production.....	30
Contextes géologiques.....	31
Minéralisation.....	32
Canadian Malartic.....	32
Barnat Sud.....	32
Forage.....	33
Base de données.....	33
Forage réalisé depuis le rapport de mise à jour de Canadian Malartic.....	33
Carottes et tubage.....	33
Arpentage des collets de forage.....	33
Levés de fond de trou.....	34
Approche et méthodologie d'échantillonnage.....	34
Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession.....	34
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité.....	35
Laboratoires d'analyse.....	35
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse.....	36
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ.....	37
Estimations de ressources et de réserves minérales.....	37

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101	40
Opérations minières	41
Plan annuel de production minière	41
Traitement du minerai	41
Développement	42
Développement des activités minières	42
Relations communautaires	42
Environnement	43
Santé et sécurité	43
3.3.2 <i>Projet Hammond Reef</i>	44
Avis de renseignements techniques	44
Description et emplacement de la propriété	44
Titres miniers	44
Droits et obligations associés aux titres miniers	45
Droits de surface	45
Description de la propriété et charges	46
Responsabilités environnementales	48
Autorisations et permis environnementaux	48
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique	49
Accès	49
Climat	49
Ressources locales	49
Infrastructures	50
Géographie physique	50
Historique	50
Détenteurs précédents et détenteur actuel	50
Historique d'exploration et de forage	51
Historique de production	53
Contextes géologiques	53
Minéralisation	53
Forage	55
Base de données	55
Forage complété en 2012	55
Carottes et tubage	56
Arpentage des collets de forage	56
Levés de fond de trou	57
Approche et méthodologie d'échantillonnage	57
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession	57
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité	58
Laboratoires d'analyse	58
Préparation des échantillons et protocoles d'analyse	58
Sécurité et protocoles d'AQ/CQ	59
Estimations de ressources minérales	60
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101	63
Développement	63
Exploration	63
Aménagement du projet et études	64
Environnement	64
Relations communautaires	64
Santé et sécurité	65
3.3.3 <i>Projet Upper Beaver</i>	65
Avis de renseignements techniques	65
Description et emplacement de la propriété	65
Titres miniers	65
Droits et obligations associés aux titres miniers	66
Droits de surface	66
Ententes et charges	67
Responsabilités environnementales	67

Autorisations et permis environnementaux.....	68
Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique.....	69
Accès.....	69
Climat	69
Ressources locales.....	69
Infrastructures.....	69
Géographie physique.....	70
Historique.....	70
Détenteurs précédents et détenteur actuel.....	70
Historique d’exploration et de forage	70
Contextes géologiques	72
Minéralisation	72
Forage	73
Base de données	73
Forage réalisé en 2012	73
Carottes et tubage.....	74
Arpentage des collets de forage.....	74
Levés de fond de trou.....	74
Approche et méthodologie d’échantillonnage.....	74
Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession.....	75
Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité	75
Laboratoires d’analyse	75
Préparation des échantillons et protocoles d’analyse.....	76
Sécurité et protocoles d’AQ/CQ.....	76
Estimations de ressources minérales	77
Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101	78
Développement.....	79
Exploration	79
Environnement.....	79
Relations communautaires.....	79
Santé et sécurité.....	79
3.4 EXPLORATION – AUTRES PROJETS	80
Nouvelles transactions	80
Travaux d’exploration	81
3.5 FACTEURS DE RISQUE	81
<i>Risques financiers.....</i>	82
<i>Cours des produits de base</i>	82
<i>Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires</i>	82
<i>Risque lié aux conditions sectorielles</i>	83
<i>Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales</i>	83
<i>Risque de retard de projet.....</i>	83
<i>Risque opérationnel</i>	83
<i>Risques liés aux relations communautaires</i>	84
<i>Risque lié à la réglementation gouvernementale</i>	84
<i>Risques environnementaux.....</i>	85
<i>Risque lié aux assurances.....</i>	85
<i>Risques géopolitiques et liés à la sécurité</i>	85
<i>Risque lié au caractère incertain des titres de propriété.....</i>	86
<i>Risques liés aux conflits d’intérêts</i>	86
<i>Risque lié aux ressources humaines</i>	86
<i>Risque lié à la réputation</i>	86
4. DIVIDENDES	87
5. STRUCTURE DU CAPITAL	87
6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES	88

6.1	COURS ET VOLUME DES OPÉRATIONS	89
6.2	PLACEMENTS ANTÉRIEURS.....	89
7.	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS.....	89
7.1	NOM, POSTE ET ACTIONS ORDINAIRES/UAD/UAR DÉTENUES.....	89
7.2	INTERDICTION D’OPÉRATIONS, FAILLITES, AMENDES OU SANCTIONS	99
7.3	CONFLITS D’INTÉRÊTS.....	100
8.	POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI.....	100
9.	MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	101
10.	AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES	101
11.	CONTRATS IMPORTANTS	101
12.	INTÉRÊTS DES EXPERTS	101
12.1	NOM DES EXPERTS.....	101
12.2	INTÉRÊTS DES EXPERTS.....	103
13.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	104
13.1	COMITÉ D’AUDIT	104
	<i>Composition du comité d’audit en date du 15 mars 2013</i>	<i>104</i>
	<i>Formation et expérience pertinente.....</i>	<i>104</i>
	<i>Honoraires pour les services de l’auditeur externe</i>	<i>105</i>
13.2	INFORMATION ADDITIONNELLE.....	105

Notes Explicatives

1. Dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, (la « **Notice Annuelle** »), « **Osisko** » et la « **Société** » réfèrent à Corporation Minière Osisko, à moins d'indication contraire ou à moins que le contexte ne suggère autrement. Toute l'information contenue aux présentes est à jour au 31 décembre 2012 à moins d'indication contraire.
2. Tous les montants en dollars figurant dans la Notice Annuelle sont exprimés en dollars canadiens, sauf indication contraire.
3. L'information contenue dans cette Notice Annuelle est complétée par les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 et par le Rapport de gestion portant sur ceux-ci, dont copies sont disponibles sur le site Web SEDAR (www.sedar.com) ou sur le site Web de la Société (www.osisko.com).

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans la présente Notice Annuelle constituent des énoncés de nature prospective portant notamment sur des événements futurs ou sur le rendement ou les perspectives futures de la Société. Exception faite de ceux portant sur des faits avérés, tous les énoncés peuvent être considérés comme des énoncés prospectifs. Ces énoncés s'accompagnent fréquemment, mais non systématiquement, de termes tels que « rechercher », « anticiper », « prévoir », « poursuivre », « estimer », « s'attendre à », « pouvoir », « projeter », « prédire », « potentiel », « cibler », « entendre », « pourrait », « devrait », « croire » et autres termes ou expressions analogues, y compris de l'emploi du futur. Ces énoncés prospectifs comprennent des énoncés concernant les prix futurs de l'or et de l'argent, le calendrier et l'importance de la production future estimative, les coûts de production, les fluctuations des monnaies, les dépenses en immobilisations, les délais d'obtention des permis, les besoins en capitaux futurs, les résultats des forages et l'estimation des ressources et des réserves minérales. Ces énoncés comportent des risques connus et inconnus ainsi que des incertitudes et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent considérablement de ceux prévus dans ces énoncés prospectifs. La Société est d'avis que les attentes dont il est fait état dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, mais ne peut donner aucune garantie qu'elles se révéleront fondées. Les investisseurs sont donc invités à ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs que contient la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont établis en date de la présente Notice Annuelle. Les résultats ou les événements réels sont susceptibles de différer, et pourraient différer considérablement de ceux exprimés ou suggérés par les énoncés prospectifs contenus dans la présente Notice Annuelle. Ces énoncés sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses qui peuvent se révéler inexactes, y compris, mais sans s'y limiter, les hypothèses sur:

- la conjoncture économique en général;
- l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix de l'or et de l'argent ainsi que des produits pétroliers;
- l'incidence des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt;
- la date de délivrance des approbations réglementaires et gouvernementales pour le développement du projet et les autres activités de la Société;
- l'accessibilité à des sources de financement pour les projets de mise en valeur futurs de la Société;
- l'estimation par la Société de ses coûts de production, de sa production anticipée et de sa productivité;
- les prix de l'énergie;

- la capacité de se procurer des équipements et du matériel de production en quantité suffisante et en temps opportun;
- la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié;
- l'échéancier de l'ingénierie et de la construction ainsi que les coûts en capitaux pour la mise en valeur du projet de la Société;
- la concurrence sur le marché;
- la justesse de l'estimation des ressources par la Société (notamment à l'égard du volume, de la teneur et du taux de récupération) et les hypothèses portant sur la géologie, l'exploitation et le prix sur lesquelles cette estimation repose;
- les modifications devant être apportées aux règlements et aux politiques des gouvernements, notamment aux avantages fiscaux et aux taux d'imposition;
- les risques environnementaux, incluant une augmentation des contraintes imposées par la réglementation;
- la capacité de dévier l'autoroute 117 du Québec afin de permettre l'exploitation minière du gisement de Barnat Sud à Malartic;
- le maintien de bonnes relations entre la Société et ses employés, ses partenaires d'affaires et les collectivités et groupes autochtones liés à ses activités d'exploration et d'extraction minières;
- l'obtention en temps opportun des précisions et modifications exigées de ses permis d'exploitation de la mine Canadian Malartic, aux termes des pourparlers en cours avec le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Faune et des Parcs (le « **MDDEFP** »).

Les facteurs susceptibles de faire différer considérablement les résultats réels de ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment les facteurs de risque qui sont intégrés par renvoi aux présentes. Pour des facteurs de risque additionnels décrits plus en détail, voir la rubrique « **3.5 Facteurs de risque** ». La Société met en garde le lecteur que la liste des facteurs importants précités n'est pas exhaustive. Les investisseurs et les autres personnes qui se fondent sur les énoncés prospectifs de la Société devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils entraînent. La Société met également le lecteur en garde en lui conseillant de ne pas accorder une importance indue aux énoncés prospectifs. En outre, ces énoncés prospectifs peuvent ne pas convenir à l'établissement de priorités stratégiques et d'objectifs, de stratégies ou actions futures ou d'objectifs et projections financiers autres que ceux mentionnés ci-dessus. Les énoncés prospectifs figurant dans la présente Notice Annuelle sont visés expressément par cette mise en garde.

GLOSSAIRE

Dans la présente notice annuelle, à moins que l'objet ou le contexte ne s'y oppose, les termes et expressions suivants ont le sens qui leur est attribué ci-après :

« **AQ/CQ** », abréviation d'assurance qualité/contrôle de qualité;

« **Au** », symbole chimique de l'or;

« **BM** » désigne un bail minier;

« **CDC** » désigne un claim désigné sur une carte;

« **CL** » désigne un claim jalonné;

« **CM** » désigne une concession minière;

« **cm** », abréviation de centimètre;

« **dépenses en immobilisations** », désigne toutes les dépenses qui ne sont pas classées dans les charges d'exploitation;

« **diamètre BQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 36,5 mm;

« **diamètre NQ** » désigne les carottages au diamant d'un diamètre de 60,0 mm;

« **étude de faisabilité** » s'entend de l'étude exhaustive d'un gisement dans laquelle tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs géologiques, les données d'ingénierie, les facteurs d'exploitation et les facteurs juridiques, économiques, sociaux et environnementaux, sont examinés de façon suffisamment détaillée pour fournir un fondement raisonnable permettant à une institution financière d'arrêter une décision finale quant au financement de la mise en valeur du gisement en vue de la production minérale;

« **g** », abréviation de gramme;

« **g/t** », abréviation de gramme par tonne;

« **gisement** » s'entend d'un corps minéralisé qui a été délimité physiquement à l'aide de travaux adéquats de forage, d'excavation de tranchées et/ou de travaux souterrains et qui s'avère contenir une teneur moyenne en métal ou en métaux suffisante pour justifier d'autres dépenses d'exploration et/ou de mise en valeur; un gisement ne constitue pas un corps minéralisé pouvant être exploité à l'échelle commerciale ou contenant des réserves minérales tant que certaines questions juridiques, techniques et économiques n'ont pas été résolues;

« **ha** », abréviation d'hectare, unité de mesure de superficie équivalant à 10 000 mètres carrés;

« **kg** », abréviation de kilogramme;

« **km** », abréviation de kilomètre;

« **kt** » désigne des kilotonnes;

« **m** », abréviation de mètre;

« **M** », abréviation de million;

« **minéralisation** » s'entend de la concentration de minéraux susceptibles d'être rentables dans un corps rocheux;

« **mm** », abréviation de millimètre;

« **once** » ou « **oz** » s'entend d'une once troy, une unité de mesure équivalant à 31,1035 g quand il est question d'or ou d'argent;

« **Règlement 43-101** » s'entend du *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **Règlement 51-102** » s'entend du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* établi par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et adopté à titre de règlement au Québec;

« **réserves minérales** » s'entend de la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées ou indiquées, démontrée par au moins une étude préliminaire de faisabilité; cette étude doit inclure les renseignements adéquats sur l'exploitation minière, le traitement, la métallurgie, les aspects économiques et les autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction rentable; les réserves minérales comprennent les matériaux de dilution et des provisions allouées pour pertes subies lors de l'exploitation;

« **réserves minérales prouvées** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents justifiant l'extraction économique au moment de la rédaction du rapport;

« **réserves minérales probables** » désignent la partie économiquement exploitable des ressources minérales indiquées et, dans certains cas, des ressources minérales mesurées, démontrée par au moins une étude de faisabilité préliminaire. Cette étude doit inclure les informations adéquates relatives à l'exploitation minière, au traitement, à la métallurgie, aux aspects économiques et autres facteurs pertinents démontrant qu'il est possible, au moment de la rédaction du rapport, de justifier l'extraction économique.

« **ressources minérales** » s'entend d'une concentration ou d'une occurrence de diamants, d'une substance inorganique solide naturelle ou d'une substance organique fossilisée solide naturelle incluant les métaux communs, les métaux précieux, le charbon et les minéraux industriels sur ou sous la croûte terrestre de toute forme et quantité et d'une teneur ou d'une qualité telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction rentable; la localisation, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité d'une ressource minérale sont connues, estimées ou interprétées à partir d'évidences et de connaissances géologiques spécifiques;

« **ressources minérales indiquées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre la mise en place appropriée de paramètres techniques et économiques en vue de justifier la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour émettre une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales mesurées** » s'entend de la partie des ressources minérales dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques sont si bien établies que l'on peut les estimer avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification de la production et l'évaluation de la viabilité économique du gisement; l'estimation est fondée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir

d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs;

« **ressources minérales présumées** » s'entend de la partie de la ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base de preuves géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois la vérifier, de la continuité de la géologie et des teneurs; l'estimation est fondée sur des renseignements et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages;

« **RNSF** » acronyme de rendement net à la sortie de la fonderie, qui désigne la somme que le propriétaire d'une mine touche réellement sur la vente de minerai, de minéraux ou de concentrés extraits et prélevés des propriétés minières, déduction faite des dépenses comme les frais de transport des produits vendus, les frais de fonte et d'affinage;

« **t** », ou « **tonne** », s'entend d'une tonne métrique équivalant à 1 000 kg;

« **tonne courte** », s'entend d'une unité de mesure équivalant à 2000 livres (907,18474 kg); et

« **tpj** », abréviation de tonnes par jour.

1. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

Nom, Adresse et Constitution

Osisko a été constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* le 18 février 1982 sous la dénomination Ormico Exploration Ltée. Osisko a par la suite modifié ses statuts le 24 septembre 1998, date à laquelle elle a (i) adopté la nouvelle dénomination « Osisko Exploration Ltée », (ii) regroupé ses actions ordinaires à raison d'une nouvelle action ordinaire pour chaque paire d'actions ordinaires émises, et (iii) modifié ses statuts afin de transférer son siège social de Québec à Montréal. Le 21 juin 2007, la Société a procédé à un fractionnement d'actions à raison de deux actions pour une en vertu duquel chaque actionnaire a ainsi reçu une action additionnelle pour chaque action qu'il détenait à la date de clôture des registres (le « fractionnement d'actions »). Les bons de souscription et les options en circulation ont été rajustés en conséquence. Le 15 mai 2008, Osisko a modifié ses statuts pour remplacer sa dénomination par « Corporation Minière Osisko ».

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Son actif phare est la mine aurifère Canadian Malartic, située dans le district minier de l'Abitibi (la « **propriété Canadian Malartic** » ou la « **mine Canadian Malartic** »). Avec des réserves minérales prouvées et probables de 10,1 millions d'onces d'or, la propriété Canadian Malartic est actuellement l'une des plus grandes réserves aurifères en production au Canada (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). En 2012, la mine Canadian Malartic a produit 388 478 onces d'or et 230 273 onces d'argent (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

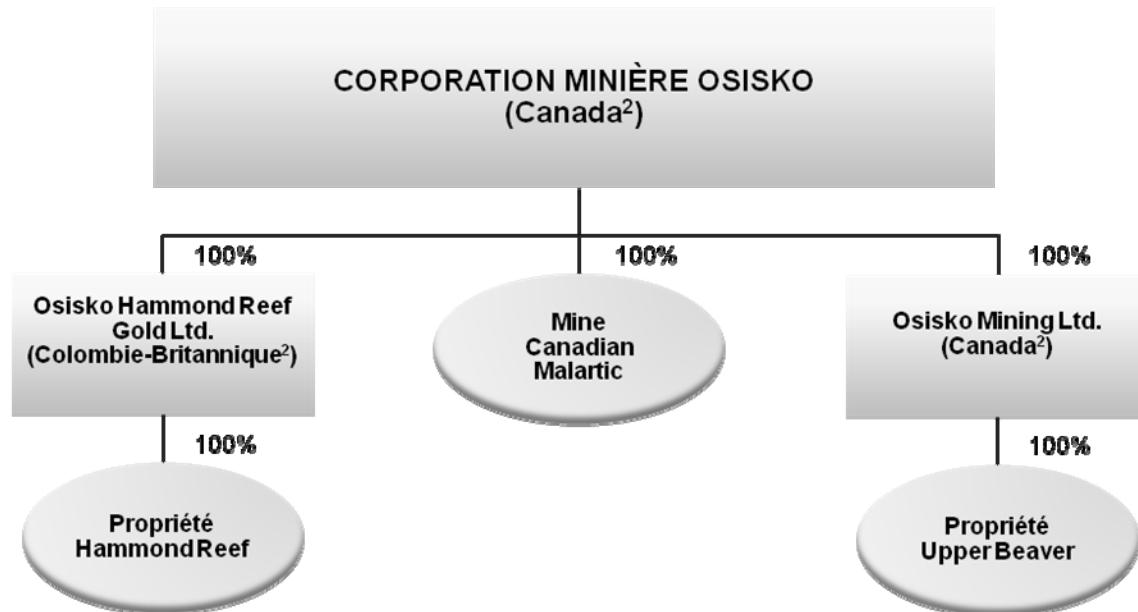
La Société est propriétaire du projet Hammond Reef dans le nord de l'Ontario qui en est à un stade avancé de mise en valeur (la « **propriété Hammond Reef** » ou le « **projet Hammond Reef** ») et qui est le principal actif d'Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (« **OHRG** »), filiale en propriété exclusive de la Société. Le total des ressources mesurées et indiquées dans la fosse de la propriété Hammond Reef est de 5,31 millions d'once d'or ayant une teneur moyenne non diluée de 0,72 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). OHRG réalise actuellement une étude de faisabilité pour ce projet.

La Société effectue aussi des travaux de prospection sur un certain nombre de propriétés, y compris le projet Upper Beaver dans le nord-est de l'Ontario (la « **propriété Upper Beaver** » ou le « **projet Upper Beaver** »), qui faisait partie de l'acquisition par la Société de Queenston Mining Inc. (« **QMI** ») le 28 décembre 2012 (se reporter à la rubrique « **2.2 Acquisitions significatives** »). QMI est la filiale en propriété exclusive de la Société et a changé de dénomination sociale pour adopter celle d'Osisko Mining Ltd. (« **OML** ») le 16 janvier 2013. En fonction du scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et à 0,71 million d'onces d'or à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

L'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont ainsi concentrés principalement sur sa mine Canadian Malartic, qu'elle détient à 100 % et ses propriétés Hammond Reef et Upper Beaver (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le tableau qui suit illustre les participations de la Société dans d'importantes propriétés minières :

ORGANIGRAMME DE LA SOCIÉTÉ ET DES PROPRIÉTÉS¹
en date du 31 décembre 2012



¹ Ce tableau n'inclut pas toutes les filiales de la Société ni tous les membres du même groupe que celle-ci.
² Territoire de constitution.

Le siège social et bureau principal de la Société est situé au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, case postale 211, Montréal (Québec) H3B 2S2.

2. DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

En 2012, la Société a fait des progrès considérables vers l'atteinte de sa capacité de débit nominale de 55 000 tonnes par jour à sa mine Canadian Malartic, malgré les défis opérationnels survenus au cours d'une période prolongée de rodage de la production. La Société a intensifié ses activités dans le cadre de la phase de faisabilité de son projet avancé Hammond Reef et, vers la fin décembre, a finalisé l'acquisition de QMI (désormais OML), une société canadienne d'exploration minière et de mise en valeur qui se concentre principalement sur ses actifs dans le camp aurifère historique de Kirkland Lake.

2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2013

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
GOVERNANCE ET EXPANSION DE LA SOCIÉTÉ			
- Adoption d'un régime de droits des actionnaires (le « RDA »)	17 mai 2010	Le 17 mai 2010, le conseil d'administration de la Société a adopté un RDA qui a été ratifié par 94,1 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 30 juin 2010. Le RDA vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires suffisamment de temps pour examiner convenablement toute offre publique d'achat visant la Société et à permettre la présentation d'offres concurrentes et de propositions de rechange.	
- Acquisition de Brett Resources Inc. (« Brett ») (aujourd'hui OHRG)	19 août 2010 (après la circulaire contenant l'offre et la note d'information datée du 13 avril 2010)	Le 19 mai 2010, Osisko a acquis environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les autres actions au moyen d'un plan d'arrangement. À court terme, cette opération permet à Osisko de se diversifier en devenant un producteur aurifère en croissance, notamment grâce à la propriété Hammond Reef. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Modification des règlements administratifs de la Société pour augmenter le quorum aux assemblées des actionnaires	25 février 2011	Le 25 février 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une résolution visant à modifier ses règlements administratifs afin de prévoir que deux (2) personnes présentes à l'assemblée ou représentées par procuration, détenant ou représentant par procuration vingt-cinq pour cent (25 %) des actions comportant droit de vote constituent le quorum à une assemblée des actionnaires, à moins que la loi ou les statuts ou tout autre règlement ne prévoient qu'un nombre différent d'actionnaires doivent être présents ou qu'un nombre différent d'actions doivent être représentées. Cette résolution a été ratifiée par 99,9 % des actionnaires à l'assemblée annuelle et extraordinaire de la Société tenue le 12 mai 2011.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Adoption d'une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs	3 avril 2011	Le 3 avril 2011, le conseil d'administration de la Société a adopté une politique sur le vote majoritaire pour l'élection des administrateurs dans le cadre d'élections non contestées, dont on peut consulter une copie sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com . Aux termes de cette politique, si un candidat au poste d'administrateur n'obtient pas le vote affirmatif d'au moins la majorité des voix exprimées à l'assemblée des actionnaires, cet administrateur devra présenter sans délai sa démission au comité de gouvernance et des mises en candidature et au conseil.	
- Adoption d'un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD ») et d'un régime d'unités d'actions avec restrictions (le « régime d'UAR »)	11 août 2011	Le 11 août 2011, la Société a adopté le régime d'UAD et le régime d'UAR afin d'améliorer, sans aucune dilution pour les actionnaires d'Osisko, la capacité de la Société à recruter et à fidéliser des personnes compétentes pour agir à titre de membres du conseil d'administration ou de dirigeants et cadres de la Société et afin de favoriser l'harmonisation des intérêts de ces personnes et de ceux des actionnaires de la Société. Les attributions d'options annuelles aux administrateurs ont été remplacées par des attributions d'unités d'actions différées.	
- Adoption d'un règlement de préavis	21 décembre 2012	Le 21 décembre 2012, le conseil d'administration de la Société a adopté une modification à ses règlements administratifs, afin d'y inclure des dispositions exigeant un préavis ayant pour objet d'informer la Société à l'avance des candidatures présentées au conseil d'administration par les actionnaires de la Société, autrement qu'au moyen d'une demande de tenue d'une assemblée des actionnaires ou aux termes d'une proposition des actionnaires faite selon les dispositions de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.	
- Acquisition de QMI (maintenant OML)	28 décembre 2012 (à la suite d'une offre amicale datée du 12 novembre 2012)	Le 28 décembre 2012, Osisko a complété l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal (se reporter à la rubrique « 2.2 Acquisitions significatives »). Cette opération a procuré à Osisko un portefeuille de propriétés très stratégiques, dont la propriété Upper Beaver, situées dans un autre camp aurifère prolifique canadien. Selon un scénario minier souterrain, les ressources indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces ayant une teneur de coupure de 2,0 g/t Au. Pour de plus amples détails, se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
-----------	------	------------	--------------------------------

MISE EN VALEUR DE PROPRIÉTÉS MINIÈRES

- | | | | |
|---|-----------------|---|--|
| - Mise à jour de l'estimation des ressources de la propriété Canadian Malartic | 10 février 2010 | Cette estimation est fondée sur les ressources combinées du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse atteignaient 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 1,13 g/t après dilution, une hausse de 2,69 millions d'onces d'or ou 42,8 % par rapport à l'étude de faisabilité. Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ». | |
| - Achèvement du programme de relocalisation | Août 2010 | La Société a réussi à s'acquitter de ses obligations en 2010 et a ainsi relocalisé presque 140 habitations dans le nouveau quartier, construit 20 maisons neuves et six immeubles institutionnels neufs pour servir la population de Malartic. | |
| - Achèvement du programme de construction à la propriété Canadian Malartic | Février 2011 | Le programme de construction a été achevé à la fin de février 2011, soit 18 mois après l'obtention du permis de construire. Le projet de construction a pris fin trois mois en avance sur l'échéancier et a été reconnu par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec comme l'un des « Grands projets de l'année ». | |
| - Rachat de droits de redevances de 1 % sur la propriété Canadian Malartic | 28 mars 2011 | La Société a racheté des droits de redevances de 1 % auprès de RG Exchangeco Inc. moyennant 1,5 million de dollars US. Cette redevance grevait certains claims inclus dans la propriété Canadian Malartic. | |
| - Mise à jour des estimations de ressources et de réserves de la mine Canadian Malartic | 31 mars 2011 | La nouvelle estimation était fondée sur les ressources combinées du gisement Canadien Malartic et du gisement Barnat Sud. Les réserves exploitables par fosse sont passées à 10,71 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,97 g/t, après dilution, en hausse de 1,74 million d'onces d'or ou 19,3 % par rapport à l'estimation publiée antérieurement de 8,97 millions d'onces (voir le 10 février 2010). Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ». | |
| - Coulée du premier lingot d'or à la mine Canadian Malartic | 13 avril 2011 | Le premier lingot d'or a été coulé le 13 avril 2011, après le premier chargement de minerai dans l'usine à la fin de mars 2011. | |

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Première journée de production commerciale à la mine Canadian Malartic	19 mai 2011	Le 21 juin 2011, la Société a déclaré que la mine Canadian Malartic avait atteint le stade de la production commerciale, l'usine de traitement du minerai aurifère ayant débité en moyenne 33 300 tonnes par jour au cours de la période de 30 jours qui s'est terminée le 17 juin 2011. La première journée de production commerciale a donc été le 19 mai 2011.	
- Rachat de droits de redevances de 1 % sur la mine Canadian Malartic	12 juillet 2011	Le 12 juillet 2011, la Société a racheté des droits de redevances de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko. Ces droits de redevances grevaient une partie du gisement Canadian Malartic et du gisement Barnat et font partie de droits de redevances sur les métaux bruts de 2 % qui ont été accordés dans le cadre de l'acquisition de certains claims de la propriété Canadian Malartic en mars 2006.	
- Mise à jour de l'estimation des ressources minérales présumées de la propriété Hammond Reef	7 novembre 2011	SGS Canada Inc. a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à un seuil de coupure inférieur de 0,30 g/t Au, soit une augmentation de 65 % ou 4,16 millions de nouvelles onces par rapport aux ressources totales publiées auparavant par Brett en 2009. Les ressources présumées de la fosse étaient estimées à 6,86 millions d'onces à une teneur de 0,63 g/t Au après dilution, d'après un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle et à un prix de l'or à 1 200 \$ US l'once, un seuil de coupure inférieur de 0,28 g/t Au et un coefficient de recouvrement stériles/minerai de 1,25, ce qui correspondait à une augmentation de 25 %, soit 1,36 million d'onces d'or de plus que l'estimation précédente des ressources de la fosse publiée par Brett en 2009.	
- Réalisation d'un nouveau programme de relocalisation dans le cadre de mesures d'atténuation du bruit	22 décembre 2011	En 2011, la Société a reçu 21 avis de non-conformité attribuables principalement à un niveau de bruit excessif et à des vibrations causées par des sautages. La Société a mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'impact sur la communauté de Malartic, dont un nouveau programme de relocalisation qui a élargi la zone tampon entre la fosse et les résidents de Malartic. Ce programme de relocalisation était conforme au décret modifié octroyé le 13 avril 2011 par le gouvernement du Québec pour la propriété Canadian Malartic et au nouveau règlement de zonage adopté par la Ville de Malartic le 12 juillet 2011, lesquels augmentaient collectivement les paramètres de niveau de bruit aux termes desquels la mine peut exercer ses activités.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Modifications au circuit de broyage à la mine Canadian Malartic	Mars, juin et décembre 2012	La Société a finalisé l'ajout de deux nouveaux concasseurs coniques en mars et en août 2012 et, en décembre 2012, elle a finalisé l'installation d'un deuxième concasseur à galets. Ces modifications constituent une étape importante vers la réalisation de la phase de rodage de la production de la mine Canadian Malartic.	
- Incendie à l'usine de traitement de la mine Canadian Malartic	9 mai 2012	Les activités à la mine Canadian Malartic ont été touchées par un incendie qui est survenu le 9 mai 2012 dans la zone de cyclone numéro quatre et qui a nécessité la fermeture de l'usine pendant six jours. Cette fermeture a été suivie de quatre jours de production réduite et l'usine a pleinement repris ses activités le 19 mai 2012.	
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Hammond Reef	28 janvier 2013	Les ressources minérales mesurées et indiquées globales à la propriété Hammond Reef s'élèvent actuellement à 5,43 millions onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,75 million onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (en fonction d'une teneur de coupure de 0.50 g/t Au). Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	
- Nouveaux paramètres d'exploitation pour la mine Canadian Malartic	13 février 2013	Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a adopté un nouveau décret autorisant la Société à augmenter l'accès à la zone nord de la mine Canadian Malartic et à améliorer le cadre d'exécution de ses activités de sautage. Ce décret a réglé la plupart des questions d'interprétation avec le MDDEFP concernant les activités de sautage. Ces questions d'interprétation se trouvaient à la source de 14 des 37 avis de non-conformité que la Société a reçus en 2012 et principalement à l'origine des fouilles menées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic pendant le deuxième semestre de 2012.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Mise à jour de l'estimation des réserves et des ressources de la propriété Canadian Malartic	19 février 2013	Les réserves minérales prouvées et probables dans la fosse (en ayant recours à un cours de l'or à 1 475 \$ US) s'élèvent actuellement à 10,1 M d'onces à une teneur d'or après dilution de 1,01 g/t Au, à la suite d'une production globale de 588 615 onces d'or depuis le début des activités en 2011. Les ressources minérales mesurées et indiquées globales supérieures à une teneur de coupure de 0,31 (Barnat Sud) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et ses satellites) s'élèvent à 11,70 M onces d'or, et les ressources minérales présumées globales s'élèvent à 1,20 M onces d'or. Les ressources minérales globales <i>in situ</i> comprennent les réserves minérales mais excluent la production. Se reporter à la rubrique « 3.3 Propriétés minières ».	

OPÉRATIONS FINANCIÈRES

- Report de la date de prélèvement de la deuxième tranche de la convention de facilité de crédit de 2009 conclue avec CPPIB Credit Investments Inc. (« CPPIB ») du 31 mars 2010 au 31 décembre 2011	30 mars 2010	Ce report est accordé en contrepartie de l'acceptation par Osisko de ne pas procéder à un remboursement anticipé volontaire avant octobre 2012.	
- Produit de l'exercice de bons de souscription accordé au Fonds de solidarité FTQ	25 mai 2010	1 100 000 bons de souscription ont été exercés contre une contrepartie en espèces de 8 206 000 \$.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditatives	Octobre 2010 et novembre 2010	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 982 827 actions accréditatives au prix de 17,50 \$ l'action contre un produit brut de 17 199 000 \$.	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Prélèvement de la seconde tranche de la convention conclue avec CPPIB (75 millions de dollars)	31 décembre 2010	Osisko a émis en faveur de CPPIB 5,5 millions de bons de souscription qui sont exerçables au plus tard le 31 décembre 2015. Chaque bon de souscription confère à CPPIB le droit d'acheter une action d'Osisko au prix de 19,25 \$, ce qui correspond à une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré sur 15 jours en fonction du volume avant l'émission. Osisko peut devancer l'exercice des bons de souscription si ses actions se négocient à au moins 28,88 \$ pour une période de 15 jours.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Mai 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 934 915 actions accréditives au prix de 17,50 \$ l'action contre un produit brut de 16 361 000 \$.	
- Augmentation du contrat de location-financement de Caterpillar	9 août 2011	La Société a conclu avec Caterpillar Financial Services Corporation un contrat pour augmenter de 56,3 millions de dollars US sa facilité de crédit-bail de matériel. Cette facilité servira à acquérir un parc de matériel minier mobile supplémentaire pour aménager la mine Canadian Malartic et le gisement aurifère de Barnat.	
- Placement privé sans courtier d'actions accréditives	Septembre 2011	La Société a clôturé un placement privé sans courtier auprès de fonds, de certains investisseurs qualifiés, d'administrateurs, d'employés et de dirigeants. La Société a émis 889 053 actions accréditives au prix de 18 \$ l'action contre un produit brut de 16 003 000 \$.	
- Modification de la convention de facilité de crédit intervenue avec CPPIB	29 juin 2012	La Société a finalisé une modification et une mise à jour de son contrat de prêt avec CPPIB afin de (a) retarder d'une année le premier remboursement de capital (le premier paiement étant reporté au troisième trimestre de 2013); (b) mettre à la disposition de la Société à concurrence de 100 000 000 \$ aux termes d'un prêt à terme à prélèvement retardé au taux de 7,5 % assorti d'une échéance du 31 décembre 2013; et (c) modifier les bons de souscription en circulation initialement émis au moment où les prêts ont été tirés (les prix d'exercice des bons de souscription émis en septembre 2009 et en mars 2010 sont réduits de 10,75 \$ et 19,25 \$ respectivement à 10,00 \$).	

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
------------------	-------------	-------------------	---------------------------------------

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

- | | | | |
|--|------------------|---|--|
| - Entente définitive avec le Ministère des ressources naturelles (« MRN ») prévoyant la fermeture et la restauration du bassin à résidus orphelin de la mine East Malartic | 16 mars 2010 | L'entente prévoit l'utilisation des résidus de la future mine Canadian Malartic, lesquels seront acheminés par des canalisations sous la forme d'une boue épaisse pour recouvrir et ainsi restaurer le bassin des résidus d'East Malartic. À la réception du rapport d'un consultant indépendant confirmant l'efficacité de la couverture minérale, Osisko prendra à sa charge le bassin des résidus et sa restauration dans les règles de l'art, conformément aux lois et règlements, le MRN conservant la responsabilité des activités minières antérieures (c'est-à-dire avant l'arrivée d'Osisko). | |
| - Signature de l'entente de partage des ressources à Hammond Reef avec huit Premières nations de la région | 10 décembre 2010 | Cette entente prévoit l'engagement des parties signataires de créer plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes. Osisko s'engage également à offrir des possibilités d'emploi et de formation aux membres des communautés participantes. Les communautés s'engagent à créer des fiducies qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, et qui recevront des actions d'Osisko lorsque certaines étapes d'exploration et de mise en valeur auront été franchies. Cette entente est entrée en vigueur au moment de sa ratification par les membres des communautés signataires. | |
| - Dépôt de la première tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic | 12 octobre 2011 | Le 12 octobre 2011, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 22,1 millions de dollars pour couvrir le coût intégral estimatif futur de la restauration du site de la mine Canadian Malartic qui totalise 46,4 millions de dollars. Le solde de ces garanties sera remis en deux paiements subséquents devant être effectués en 2012 et en 2013. | |
| - Signature d'un protocole d'entente entre OHRG et la Nation métisse de l'Ontario (« NMO ») | 6 mars 2012 | Le protocole d'entente prévoit le mode de consultation des collectivités locales de Métis concernant la mise en valeur du projet Hammond Reef et il engage les parties à collaborer en vue d'aborder les répercussions éventuelles du projet sur les droits, les intérêts et le mode de vie des Métis. | |

Événement	Date	Précisions	Historique sur trois exercices
- Dépôt de la deuxième tranche des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration du site de la mine Canadian Malartic	3 octobre 2012	Le 3 octobre 2012, la Société a déposé auprès du gouvernement du Québec une somme de 12,7 millions de dollars. La Société a l'intention de déposer une somme supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer au cours des premières années de son exploitation la totalité des garanties financières couvrant le coût intégral de la restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic.	

Perspectives pour 2013

À la suite des modifications et de la mise en service du circuit de préconcassage et du deuxième concasseur à galets, il est prévu que le débit d'usinage devrait se stabiliser en 2013. La production aurifère est estimée à 485 000 à 510 000 onces par an. En conséquence de l'obtention d'un accès à des matériaux d'une meilleure teneur au cours de la deuxième moitié de l'année, il est prévu que la production aurifère soit plus élevée au cours du deuxième semestre. Les coûts en espèces sont estimés à un montant se situant entre 780 \$ et 825 \$ l'once, soit une réduction de 9 % à 14 % des coûts par rapport à 2012.

À la suite de l'acquisition de QMI, la Société a pris en charge la direction du programme d'exploration avancé d'Upper Beaver. Elle se concentre également sur l'intégration du groupe d'exploration de QMI au sein d'Osisko. Pour 2013, l'accent sera mis sur la mise en valeur initiale du puits d'exploration de 1 300 mètres, notamment l'ingénierie, la conception et la fabrication du chevalement et des dispositifs de levage, l'excavation initiale de l'orifice et la préparation du fonçage du puits.

La Société a l'intention de publier une étude de faisabilité de la propriété Hammond Reef au cours du premier semestre de l'année. La Société a également l'intention de poursuivre la croissance de son bassin de réserves et ressources par l'entremise de ses projets d'exploration dans le cadre du portefeuille de propriétés existant. Elle recherche aussi de nouvelles opportunités dans les Amériques.

Les dépenses en immobilisations pour 2013 sont estimées à 220 millions de dollars, soit 98,0 millions de dollars pour la mine Canadian Malartic (y compris l'expansion), 70 millions de dollars pour le projet Upper Beaver (suivant l'acquisition de QMI), 42 millions de dollars pour les activités d'exploration sur ses projets dans les Amériques et 10 millions de dollars pour le projet Hammond Reef. La Société a l'intention de consacrer 8 millions de dollars supplémentaires aux activités d'exploration dans les Amériques, montant qui sera porté en charges à l'état des résultats.

2.2 Acquisitions significatives

À la suite d'une entente négociée intervenue avec les actionnaires clés et la direction de QMI, Osisko a annoncé le 12 novembre 2012 qu'elle avait conclu une entente définitive en vue d'acquérir, au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par le tribunal, l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de QMI à raison de 0,611 action ordinaire d'Osisko pour chaque action ordinaire de QMI. QMI est une société canadienne d'exploration minière et de mise en valeur dont les activités sont centrées sur les propriétés du camp aurifère historique de Kirkland Lake, qui comporte 230 km² de terrains d'exploration ainsi que le projet Upper Beaver. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'élèvent respectivement à 1,46 et 0,71 million d'onces d'or ayant une teneur de coupure de 2.0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Le 29 novembre 2012, la Société a acquis 7 795 574 actions (9,2 %) de QMI auprès d'Agnico-Eagle Mines Limited moyennant 42,3 millions de dollars.

Le 21 décembre 2012, la Cour supérieure de justice de l'Ontario (Rôle commercial) a approuvé le plan d'arrangement antérieurement annoncé (l' « **arrangement** »). L'arrangement a été approuvé par les actionnaires de QMI à une assemblée extraordinaire des actionnaires de QMI tenue le 20 décembre 2012. Le 28 décembre 2012, l'arrangement a été réalisé et QMI est devenue une filiale à part entière de la Société. En plus de l'acquisition initiale d'actions auprès d'Agnico-Eagle Mines Limited, évaluée à 37 184 000 \$ au 28 décembre 2012, la Société a émis 46 638 799 actions ordinaires évaluées à 363 783 000 \$. D'autres facteurs, notamment la juste valeur des options d'achat d'actions de remplacement émises ainsi que la juste valeur des bons de souscription d'actions pris en charge, s'élevaient à 16 571 000 \$, le total de la valeur de l'opération étant de 417 538 000 \$.

Un groupe d'actionnaires représentant 500 000 actions de QMI a exercé son droit à la dissidence dans le cadre de l'opération conformément à la loi applicable sur les sociétés. En l'absence d'une entente avec les actionnaires dissidents, la Cour établira la juste valeur des actions et les actionnaires dissidents recevront un paiement en espèces pour leurs actions. Il n'est pas prévu que le paiement soit important.

Les actions ordinaires de QMI ont été radiées de la cote de la Bourse de Toronto et du OTCQX le 2 janvier 2013 et QMI a modifié sa dénomination pour la remplacer par Osisko Mining Ltd. le 16 janvier 2013.

Le 12 mars 2013, la Société a déposé une déclaration d'acquisition d'entreprise concernant l'acquisition de QMI qui est accessible sur le site Internet de SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

3.1 Aperçu général

La Société se concentre sur l'acquisition, l'exploration, la mise en valeur et l'exploitation minière de propriétés aurifères dans les Amériques, dans le but de devenir un important producteur aurifère de taille intermédiaire. Les activités d'exploitation, les projets de mise en valeur et les activités d'exploration d'Osisko sont concentrées principalement sur ses propriétés Canadian Malartic, Hammond Reef et Upper Beaver, qui lui appartiennent à 100 %.

La Société a atteint le stade de la production commerciale à sa mine phare Canadian Malartic en mai 2011 et elle s'est depuis concentrée sur le rodage de la production en vue d'atteindre la capacité nominale. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a produit 388 478 onces d'or (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »). La mine Canadian Malartic, qui dispose actuellement de réserves minérales prouvées et probables de 10,1 millions d'onces, est située au Québec, dans la ceinture aurifère de l'Abitibi, juste au sud de la ville de Malartic et à environ 25 kilomètres à l'ouest de la ville de Val-d'Or (Québec) (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, OHRG, la Société a poursuivi la mise en valeur de son projet de Hammond Reef qui recèle le potentiel de devenir une mine à ciel ouvert importante. La Société prévoit publier une étude de faisabilité à l'égard du projet Hammond Reef au cours du premier semestre de l'année. Le projet Hammond Reef est situé dans la région du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay et à environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, en Ontario (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »).

Depuis l'acquisition de QMI le 28 décembre 2012, la Société a pris en charge la direction du programme d'exploration avancé du projet Upper Beaver. En fonction d'un scénario minier souterrain, les ressources minières indiquées et présumées de la propriété Upper Beaver s'établissent respectivement à 1,46 et à 0,71 million onces d'or ayant une teneur de coupure de 2.0 g/t Au (se reporter à la rubrique « **3.3 Propriétés minières** »). La propriété Upper Beaver est située dans le nord-est du canton de Gauthier et dans le nord-ouest du canton de McVittie de la division minière de Larder Lake du nord-est de l'Ontario.

La Société et ses filiales exercent aussi en ce moment des activités d'exploitation, d'exploration et de mise en valeur sur les propriétés aurifères d'exploration suivantes, qui ne sont pas considérées pour l'instant comme des projets importants :

Propriétés	Nombre de titres	Participation	Travaux prévus (pour 2013)
Atikokan West, Ontario, Canada	20	Option sur 100 %	Indéterminé
AU33, Québec Canada	533	Option sur 51 % ¹⁾	Étude géophysique, échantillonnage et forages
Casault, Québec, Canada	283	Option sur 50 % ²⁾	Étude géophysique et forages
Courville, Québec, Canada	380	Option sur 51 % ¹⁾	Forages
East Amphi, Québec, Canada	85	100 %	Compilation, forages
Erika, Guerrero, Mexique	2	Option sur 51 % ³⁾	Échantillonnage, cartographie géologique
Famatina, La Rioja, Argentina	113	Option sur 70 %	En état de force majeure ⁴⁾
Guerrero, Mexique	16	100 % ^{5) 6)}	Échantillonnage, forages
Kirland Lake, Ontario, Canada	16	100 %	Échantillonnage, forages
Amalgamated Kirkland	25	100 %	Forages
Lebel (Bidgood)	76	100 %	Forages
Upper Canada	62	100 %	Forages
Autres	1 141	Divers	Étude géophysique, échantillonnage, cartographie, étude géochimique et forages
Malartic CHL, Québec, Canada	10	70 %	Aucuns travaux prévus
Tokop, Nevada, États-Unis	263	Option sur 45 % ¹⁾	Forages
Excelsior, Nevada, États-Unis	418	Option sur 45 % ¹⁾	Étude géophysique et échantillonnage
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	460	Option sur 45 % ¹⁾	Étude géophysique et forages
Bartlett, Nevada, États-Unis	95	Option sur 45 % ¹⁾	Aucuns travaux prévus
Orovada, Nevada, États-Unis	55	Option sur 45 % ¹⁾	Aucuns travaux prévus
Red Lake, Ontario, Canada	62	Option sur 51 % ²⁾	Étude géophysique et forages

¹⁾ La participation peut être portée à 70 % au moyen d'une option supplémentaire.

²⁾ La participation peut être portée à 65 % au moyen d'une option supplémentaire.

³⁾ La participation peut être portée à 75 % au moyen d'une option supplémentaire.

⁴⁾ Un addenda au contrat initial a été signé au cours du troisième trimestre de 2012 mettant en suspension l'obligation de la Société d'investir 10,0 millions de dollars dans le projet Famatina jusqu'à ce que son personnel soit en mesure d'accéder au projet et y travailler pendant une période de deux mois sans protestation importante de la part de la collectivité. La Société n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec le projet d'exploration à moins que les questions d'ordre social aient été réglées.

⁵⁾ Six (6) titres en sont au stade de la demande et deux (2) autres sont en attente d'enregistrement.

⁶⁾ Les titres miniers ont été acquis par une autre société pour le compte d'Osisko.

Effectif

Au 31 décembre 2012, Osisko et ses filiales en propriété exclusive, OHRG et OML, employaient 812 personnes :

Employeur	Employés
Corporation Minière Osisko	
- Bureaux de Montréal et de Toronto	55
- Mine Canadian Malartic	642
- Exploration	26
Total partiel :	723
Osisko Hammond Reef Gold Ltd. (projet Hammond Reef)	25
Osisko Mining Ltd. (projet Upper Beaver)	64
Total :	812

3.2 Production d'or en 2012

La mine Canadian Malartic est une importante exploitation à ciel ouvert. Après un programme de construction d'une durée de deux ans, ce qui a nécessité un investissement d'environ 1 milliard de dollars, la mine est passée à la production commerciale le 19 mai 2011.

À l'instar d'importants nouveaux projets miniers, la mine Canadian Malartic a fait face à des défis au cours d'une période de rodage de la production prolongée au fur et à mesure qu'elle progresse vers sa capacité nominale de débit de 55 000 tonnes par jour à son usine de traitement.

3.2.1 Extraction

Les activités d'extraction ont continué à progresser tout au long de 2012 avec l'expansion du plancher de la fosse, procurant une plus grande souplesse. Toutefois, les opérations ont été défavorablement touchées par des restrictions d'accès à des zones à haute teneur vers la fin du troisième trimestre et au quatrième trimestre. Un sautage particulier d'environ 940 000 tonnes au-dessus d'anciennes excavations minières a été retardé en attente d'autorisations gouvernementales (le « **sautage particulier** »).

En 2012, environ 56,5 millions de tonnes ont été déplacées (154 000 tonnes/jour) comparativement à 40,4 millions de tonnes (111 000 tonnes/jour) au cours de l'année antérieure.

La production de la mine en 2012 s'établit comme suit :

	Minerai (t)	Stérile (t)	Mort-terrain (t)	Total (t)
T4 2012	3 553 080	7 846 981	627 476	12 027 537
T3 2012	4 852 977	9 215 070	1 408 530	15 476 577
T2 2012	3 234 013	9 545 522	1 739 705	14 519 240
T1 2012	4 037 282	8 457 681	1 954 030	14 448 993
Total 2012	15 677 352	35 065 254	5 729 741	56 472 347

La mine Canadian Malartic a également été touchée par des amorces défailantes (les « **amorces défailantes** ») utilisés dans le cadre des activités de sautage au cours de la première moitié de l'année. Les amorces défailantes ont causé une mauvaise fragmentation du minerai et du stérile, ce qui a eu une incidence défavorable sur la productivité du halage ainsi que sur l'usure du matériel. Ce problème a été résolu et des discussions ont été entamées avec le fournisseur en ce qui a trait à une indemnisation.

La mine Canadian Malartic a dû composer avec une faible disponibilité de l'équipement et des délais de livraison des unités de chargement, ce qui a affecté la production. En outre, la Société a dû réduire l'utilisation de sa flotte d'équipement minier afin de respecter les paramètres opérationnels en matière de niveau sonore. Environ 14 840 heures d'équipement (4 % des heures disponibles) ont été perdues en raison de contraintes sonores et météorologiques. Les statistiques trimestrielles quant aux heures perdues s'établissent ainsi :

	<u>Nombre d'heures</u>	<u>(%)</u>
T1 2012	1 660	1,7
T2 2012	4 510	4,9
T3 2012	5 830	6,8
T4 2012	2 840	3,1

À la suite de discussions avec le gouvernement du Québec, la Société a été avisée à la mi-février 2013 que ses paramètres d'exploitation autorisés avaient été modifiés afin de lui accorder un meilleur accès aux zones à plus forte teneur situées dans le secteur nord du gisement, et que des modifications avaient été apportées à ses paramètres de sautage, ce qui lui accordera une plus grande souplesse sur le plan de l'exploitation (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » sous la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

3.2.2 Production

L'accélération de la cadence de production continue de bien progresser avec le débit de l'usine au quatrième trimestre atteignant une moyenne de 47 535 tonnes par jour d'exploitation (en hausse de 10 % comparativement au troisième trimestre) et une moyenne de 41 072 tonnes par jour pour l'exercice 2012. L'alimentation de l'usine affiche une moyenne pour l'exercice de 0,96 g/t, soit moins que prévu en raison des contraintes d'accès au minerai à teneur plus élevée et au traitement des stocks de minerai, alors que le taux de récupération a continué de dépasser les prévisions de l'étude de faisabilité, atteignant une moyenne de 89,4 %.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société a produit 388 478 onces d'or et 230 273 onces d'argent. Les statistiques de production pour l'exercice 2012 sont les suivantes :

	2012				
	T4	T3	T2	T1	Total
Tonnes usinées (t)	4 088 021	3 756 768	3 236 281	2 965 456	14 046 526
Teneur (g/t Au)	0,87	0,97	0,99	1,05	0,96
Récupération Au (%)	88,8	88,7	89,2	91,2	89,4
Onces d'or produites (oz)	101 544	103 753	92 003	91 178	388 478
Onces d'or vendues (oz)	111 104	95 424	95 675	92 400	394 603
Teneur (g/t Ag)	0,78	0,74	0,75	0,77	0,76
Récupération Ag (%)	69,4	60,5	66,1	73,0	67,1
Onces d'argent produites (oz)	71 227	54 011	51 193	53 842	230 273
Onces d'argent vendues (oz)	74 100	49 751	48 880	52 800	225 531

En 2012, la production a atteint 14 046 526 tonnes usinées, ce qui correspond à une moyenne de 38 378 tonnes traitées par jour civil, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice 2011. Un nouveau record de production journalière de 58 476 tonnes a été établi le 4 novembre 2012. Le débit d'usinage continue de progresser vers une capacité nominale stable de 55 000 tonnes par jour.

Les activités à la mine Canadian Malartic ont été affectées par un incendie qui s'est déclaré le 9 mai 2012 dans le secteur numéro quatre des cyclones et qui a forcé l'arrêt de l'usine pendant six jours. L'arrêt forcé a été suivi de quatre jours de production à débit réduit et l'usine a recommencé à fonctionner à plein régime le 19 mai 2012. Le coût total des dommages liés au feu s'élève à environ 8,5 millions de dollars. La perte est couverte par l'assurance, sujette à un déductible de 250 000 \$. Jusqu'à présent, la Société a reçu des avances sur le produit de l'assurance de 6,5 millions de dollars.

Les charges décaissées pour 2012 se sont établies à 909 \$ par once comparativement à 952 \$ par once en 2011. L'amélioration par rapport à l'année précédente s'explique principalement par le débit de traitement et la production aurifère plus élevés, les gains d'efficience et la réduction des coûts liés aux sous-traitants. La performance au deuxième trimestre de 2012 a été affectée par une mauvaise fragmentation de la roche en raison d'amorces défailtantes dans le cycle de dynamitage. Le rendement a aussi été affecté à la baisse aux troisième et quatrième trimestres de 2012 en raison de délais pour obtenir l'autorisation de procéder au sautage particulier afin d'accéder à des zones à plus haute teneur à l'intérieur du gisement principal. Les charges d'exploitation à la mine Canadian Malartic continuent de subir des pressions inflationnistes qui affectent l'industrie minière mondiale, particulièrement en ce qui concerne l'acier, les réactifs et les coûts de main-d'œuvre.

L'installation et la mise en service des deux concasseurs coniques XL2000 ainsi que du deuxième concasseur à galets ont été complétées en 2012. L'équipe de la mine Canadian Malartic continue de collaborer avec les représentants du fabricant FLSmidth à l'amélioration des paramètres d'exploitation des deux concasseurs et de leur disponibilité opérationnelle. Le nouveau concasseur à galets devrait augmenter la souplesse et améliorer l'efficacité du circuit de broyage.

À la suite des modifications et de la mise en service du circuit de préconcassage et du deuxième concasseur à galets, il est prévu que le débit de traitement se stabilise en 2013. La production de l'or est estimée entre 485 000 à 510 000 onces pour l'exercice. En conséquence de l'obtention de l'accès à des matériaux à teneur plus élevée au cours de la deuxième moitié de l'exercice, il est prévu que la production aurifère soit plus élevée au cours du deuxième semestre de 2013. Le coût décaissé directement est estimé entre 780 \$ et 825 \$ l'once, soit une réduction de 14 % à 9 % par rapport à 2012.

3.2.3 Commercialisation et distribution de l'or

L'or est un métal qui est négocié sur le marché mondial et dont les cours de référence sont fondés sur la cotation du lingot d'or sur le marché de Londres. L'or a deux principales applications : la fabrication de produits et l'investissement dans des lingots. Dans le secteur de la fabrication, l'or est utilisé à diverses fins, la principale étant la fabrication de bijoux. Parmi les autres applications dans le secteur de la fabrication figurent la frappe de pièces de monnaie, l'électronique, diverses applications industrielles et décoratives, la dentisterie, les médailles et médaillons. Le lingot d'or est détenu essentiellement comme réserve de valeur et protection contre la dévaluation de valeurs mobilières libellées dans des monnaies fiduciaires.

En 2012, l'or a poursuivi sa progression ascendante, son cours s'établissant en moyenne à 1 669 \$ US l'once, soit une augmentation de 6,2 % par rapport à l'exercice précédent. L'or tend à la hausse depuis qu'il a atteint un creux de 271 \$ l'once en 2001. L'or s'est négocié entre 1 550 \$ US et 1 800 \$ US l'once

au cours de l'exercice, soit une fourchette plus étroite qu'au cours d'années précédentes. Le tableau qui suit présente la fourchette des cours de l'or des six dernières années :

(\$ US l'once)	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Haut	841,10	1 011,25	1 212,50	1 421,00	1 895,00	1 792,00
Bas	608,40	712,50	810,00	1 058,00	1 319,00	1 540,00

La Société continue de d'avoir une optique positive du cours de l'or en fonction des facteurs fondamentaux qui ont engendré la tendance haussière, notamment les suivants :

- le niveau élevé de l'endettement des gouvernements;
- la faiblesse de la croissance économique, particulièrement dans les pays non-émergents;
- l'instabilité géopolitique continue, particulièrement au Moyen-Orient;
- la diversification des avoirs en devises des banques centrales;
- la demande d'investissement.

La production minière d'or continue d'être relativement stable malgré la hausse du prix de l'or. Les défis que représentent la découverte de nouveaux gisements, les investissements élevés nécessaires et la difficulté d'obtention des permis nous incitent à croire que la production demeurera stable ou fléchira dans un avenir rapproché.

L'or produit par la mine Canadian Malartic est affiné suivant les normes de livraison établies par la Monnaie royale canadienne à Ottawa. L'or est vendu à diverses banques au prix du marché. La Société estime qu'étant donné qu'il existe d'autres affineurs, la perte des services de l'affineur avec lequel elle traite n'aurait pas d'incidence défavorable importante.

En 2012, le total des ventes de métaux précieux s'est chiffré à 665,4 millions de dollars, ce qui comprenait 394 603 onces d'or et 225 531 onces d'argent, comparativement à des ventes de métaux précieux de 263,4 millions de dollars en 2011 (déduction faite de 29,1 millions de dollars en ventes capitalisées en réduction des coûts de développement puisque ces ventes ont eu lieu avant le début de la production commerciale), ce qui comprenait 155 500 onces d'or (déduction faite de 19 500 onces d'or vendues avant d'atteindre le stade de la production commerciale) et 91 900 onces d'argent. La mine Canadian Malartic a dégagé des revenus de 239,7 millions de dollars en 2012 comparativement à 79,5 millions de dollars en 2011.

La production d'or de la Société n'est absolument pas couverte.

3.2.4 Conditions de concurrence

Le secteur de la prospection et de l'extraction d'or est régi par les lois de la concurrence. La Société rivalise avec de nombreuses sociétés pour la recherche et l'acquisition de propriétés minérales intéressantes recelant des métaux précieux. Pour pouvoir remplacer ou accroître ses réserves et ressources minérales, la Société devra compter non seulement sur sa capacité de mettre en valeur ses propriétés minérales actuelles, mais aussi sur sa capacité de sélectionner et d'acquérir des propriétés productrices ou prometteuses qui lui conviennent pour extraire des métaux précieux ou faire de l'exploration minière.

3.3 Propriétés minières

Les propriétés minières importantes de la Société se trouvent au Canada et comprennent la mine Canadian Malartic, située dans la province de Québec, et les projets Hammond Reef et Upper Beaver, situés dans la province d'Ontario.

3.3.1 Mine Canadian Malartic

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Canadian Malartic sont tirés :

- (1) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Feasibility Study – Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de décembre 2008, compilé par BBA Inc. (« **BBA** »), avec la collaboration de MICON International Limited (« **MICON** »), Belzile Solutions Inc. (« **Belzile Solutions** »), G Mining Services Inc. (« **G Mining** »), Genivar Société en Commandite (« **Genivar** »), Golder Associates Limited (« **Golder** ») et le groupe technique d'Osisko. MM. David Runnels, ing. (BBA), B. Terrence Hennessey, géo. (MICON), Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), André-Martin Bouchard (Genivar), et Michel R. Julien, ing., Ph.D. (Golder), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- (2) d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Canadian Malartic mis à jour** ») sur la propriété Canadian Malartic intitulé *Updated resource and reserve estimates for the Canadian Malartic Project (Malartic, Québec)* et datant de mai 2011, préparé par Belzile Solutions et G Mining. MM. Elzéar Belzile, ing. (Belzile Solutions), et Louis-Pierre Gignac, ing. (G Mining), sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Canadian Malartic mis à jour peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Canadian Malartic mis à jour ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., et géologue en chef de la Société; Luc Lessard, ing., vice-président principale et chef de l'exploitation de la Société; Louis-Pierre Gignac, ing., de G Mining Services Inc.; Paul Johnson, ing., directeur général des services techniques de la Société; et Donald Gervais, géo., directeur des services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Canadian Malartic est située dans la région de l'Abitibi, dans le nord-ouest du Québec. Elle est comprise en totalité dans le canton de Fournière, immédiatement au sud de la ville de Malartic, à environ 25 km à l'ouest de Val-d'Or, Québec, et à environ 550 km au nord-ouest de Montréal, Québec. La propriété Canadian Malartic occupe également la partie sud de la ville même de Malartic.

Titres miniers

La propriété Canadian Malartic se compose de 119 titres miniers contigus, soit 108 claims désignés sur carte (CDC), sept (7) claims jalonnés (CL) et une (1) concession minière (CM), ainsi que trois (3) baux miniers (BM) occupant une superficie totale de 5 376,2 ha. En 2009, la Société a aussi obtenu deux baux de surface couvrant 1 856 ha pour son parc à résidus et son usine de traitement. De plus, le 25 novembre 2009, le MRN a octroyé à Osisko un BM d'une superficie totale de 189 ha. Enfin, deux (2) BM, d'une superficie combinée d'environ 12 ha, ont été octroyés par le MRN au cours du deuxième trimestre de 2011 dans le quartier sud de la ville de Malartic qui a fait l'objet du programme de relocalisation. Une demande pour deux (2) autres BM, pour le gîte Barnat Sud et la zone Gouldie, est présentement sous étude par le MRN. De ce fait, neuf (9) CDC ont été suspendus.

Les droits d'exploration immédiatement au nord de la propriété Canadian Malartic appartiennent à la Société (propriété East Amphi) et à Corporation minière NioGold. Les droits à l'est de la propriété appartiennent à 9265-9911 Québec inc. et à NSR Resources. La propriété Malartic CHL est détenue par Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée, et la Société y a exercé son option d'acquérir un intérêt de 70 %, ce qui a été confirmé le 7 septembre 2011. Les droits au sud et au sud-est de la propriété Canadian Malartic appartiennent à un prospecteur indépendant et à C2C Inc.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un BM confère à son détenteur le droit d'exploiter et d'extraire des minéraux des terrains compris dans le BM. Un bail minier est octroyé pour une période initiale de 20 ans et peut être renouvelé trois fois, chaque fois pour une période de 10 ans. Le détenteur d'un bail minier devra payer un loyer annuel prescrit par la réglementation minière.

Un claim (CL ou CDC) confère à son propriétaire un droit exclusif de deux ans lui permettant d'explorer le territoire désigné à la recherche de n'importe quelle substance minérale, sous réserve de certaines exceptions. Après la première période de deux ans, les claims peuvent être renouvelés pour une période additionnelle de deux ans à certaines conditions, notamment que des travaux d'évaluation suffisants y soient effectués. Un claim confère un droit d'accès, quoique aucun droit de surface, à une parcelle de terrain désignée sur laquelle des travaux d'exploration peuvent être entrepris. L'accès à un terrain qui a été accordé, révoqué ou loué par la Couronne à des fins autres que d'activité minière nécessite l'autorisation du titulaire des droits de surface actuels. Par ailleurs, les claims qui se trouvent à l'intérieur des limites d'une municipalité ou de terrains désignés comme réserves à l'État peuvent être assujettis à d'autres conditions et obligations concernant les travaux qui peuvent y être effectués. Les dates d'expiration pour les différents titres miniers de la propriété Canadian Malartic s'échelonnent entre le 5 juin 2013 et le 16 juin 2031. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Canadian Malartic dépassent présentement les montants minimum requis pour garder les claims en règle.

Une CM confère les droits miniers et certains droits de surface au propriétaire, qui se limitent toutefois à ceux nécessaires aux activités minières. Les concessions ne sont assorties d'aucune obligation ni aucune exigence de travail pour maintenir les droits en vigueur, si ce n'est le paiement de frais annuels établis selon la superficie de la concession.

Chacun des deux baux de surface a été octroyé en 2009 pour une période d'un an, renouvelable sur une base annuelle. À compter de 2011, ces baux ont été renouvelés pour une période de cinq ans avec possibilité de renouvellement dans l'avenir, chaque fois pour une période de cinq ans.

Ententes et charges

La propriété Canadian Malartic a été progressivement acquise par la Société de 2004 à 2009. La majorité des titres miniers de la propriété Canadian Malartic ont été jalonnés sur carte par la Société ou par ses intermédiaires désignés et ne sont grevés d'aucune charge. D'autres titres ont été achetés directement auprès de tiers indépendants et ne sont assujettis à aucune redevance ou autres obligations. De tous les titres miniers composant la propriété Canadian Malartic, 21 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
CM 226	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CL 3941621, CL 3941633	Les claims ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur de Mines
CL 3941634, CL 3941635	McWatters inc. (« McWatters ») en contrepartie d'un paiement en espèces.
CL 3950771, CL 3950772	Les titres étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold, Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc.
CL 5144234, CL 5144235	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CL 5144236, CL 5144237	Les claims ont été acquis auprès de Ressources Dianor inc. (« Dianor ») et de Ressources Threegold inc. (« Threegold ») (anciennement une filiale de Dianor) en contrepartie d'un paiement en espèces et en actions. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier. La redevance peut être rachetée en entier par Osisko pour 2 000 000 \$.
CL 5144238, CL 5144239	
CDC 72271	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès de Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or Ltée dans la propriété, contre une somme en espèces. Le claim est assujetti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc.
CDC 2000854, CDC 2000855	Les titres miniers appartiennent à 100 % à Osisko.
CDC 2000856, CDC 2000857	Les claims ont été achetés auprès d'un particulier représentant J. Stoch, en contrepartie d'un paiement en espèces. Les claims étaient assujettis à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le 12 juillet 2011, la Société a racheté un intérêt de redevance de 1 % de Géoconseils Jack Stoch Limitée en contrepartie de l'émission de 460 000 actions ordinaires d'Osisko.
CDC 2000858, CDC 2000859	
CDC 2001055	Le titre minier appartient à 100 % à Osisko. Le claim a été acquis auprès d'un particulier en contrepartie d'un paiement en espèces. Le claim est assujetti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %.

Responsabilités environnementales liées aux activités antérieures

À la connaissance de la Société, aucune responsabilité ni aucune obligation environnementale n'est associée à la propriété Canadian Malartic, si ce n'est le respect des règlements du MDDEFP concernant les activités d'exploration. On trouve sur le site de la propriété Canadian Malartic plusieurs parcs de résidus de l'ancienne mine East Malartic n'ayant pas fait l'objet de travaux de restauration, mais tant que ceux-ci sont couverts par des droits d'exploration (CDC), les responsabilités environnementales qui y

sont liées relèvent du MRN. Selon l'entente formelle conclue avec le MRN le 16 mars 2010, la responsabilité environnementale liée aux anciennes mines demeurera celle du MRN, tandis que toute nouvelle obligation environnementale découlant de l'exploitation de la mine Canadian Malartic sera sous l'entière responsabilité d'Osisko.

Autorisations et permis environnementaux

Le 4 septembre 2008, la Société a déposé son étude d'impact sur l'environnement auprès du MDDEFP. L'étude d'impact sur l'environnement a été analysée et acceptée par les autorités gouvernementales du Québec, qui ont établi sa conformité aux directives du MDDEFP. Le processus formel des audiences du *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (« BAPE ») a débuté le 11 mars 2009, et le 9 juillet 2009, le MDDEFP a rendu public le rapport découlant de l'enquête publique et des audiences. Le rapport concluait que le projet Canadian Malartic pouvait être autorisé à certaines conditions, incluant (i) certains programmes de suivi; et (ii) le dépôt de garanties financières suffisantes pour assurer la réalisation du projet Canadian Malartic dans une perspective de développement durable. Le 20 août 2009, le Conseil des ministres du Québec a approuvé le décret (le « **décret 914-2009** ») autorisant la construction de la mine Canadian Malartic.

Au 31 décembre 2010, la mine Canadian Malartic avait reçu tous les permis gouvernementaux requis pour la construction et les activités connexes, à l'exception des autorisations pour l'exploitation de l'usine et de la mine. Le certificat d'autorisation officiel pour l'usine et la mine a été accordé le 31 mars 2011, et à partir de ce moment, la mine Canadian Malartic avait tous les permis requis.

La Société a reçu 13 avis de non-conformité du MDDEFP en 2010. La plupart des avis ont été émis en raison de niveaux de bruit nocturne dépassant les niveaux établis dans le décret 914-2009, lequel définit les paramètres d'exploitation. Les avis pour le bruit ont été établis à partir des données fournies par les appareils de mesure de la Société elle-même, tel qu'exigé dans le décret 914-2009. Les niveaux de bruit plus élevés étaient en partie attribuables à des délais et à la méthode de construction du « mur vert » qui sert de barrière sonore et visuelle pour les opérations minières. Les délais ont été causés par la nécessité d'avoir recours au processus d'expropriation établi par le gouvernement pour le dernier résident, et ce malgré un processus de négociation qui s'est étalé sur plus d'un an avec le propriétaire de la résidence.

Au début de l'année 2011, la Société a mis en place différentes mesures pour réduire l'impact sonore de ses opérations, notamment en modifiant sa flotte d'équipement, en ajoutant des « trousseaux d'assourdissement du bruit » nouvellement élaborées sur les camions de 240 tonnes de marque Caterpillar, et des mesures de réduction du bruit pour l'équipement de forage. La Société a également accepté de relocaliser 60 familles de plus situées dans un secteur adjacent au « mur vert », élargissant du même coup la zone tampon. De plus, la Société s'est engagée à construire un nouveau parc récréatif dans la zone tampon. Par mesure de précaution et pour établir les niveaux de bruit nocturne ambiants, la Société avait cessé ses activités minières entre 19h et 7h.

À la suite de discussions intervenues entre la Société et le MDDEFP, le Conseil des ministres du Québec a approuvé, le 13 avril 2011, le décret (le « **décret 405-2011** ») modifiant les paramètres d'exploitation du décret 914-2009. Par conséquent, les opérations ont repris à temps plein au cours du deuxième trimestre, y compris pendant la nuit. Le nouveau décret a été accordé en lien avec l'agrandissement de la zone tampon et du nouveau règlement de zonage municipal proposé pour le futur parc récréatif, lequel a été adopté par la ville de Malartic le 12 juillet 2011. Conjointement, le décret 405-2011 et le nouveau règlement de zonage municipal ont permis d'augmenter les niveaux de bruit permis pour les activités minières. Depuis ce temps, la Société et le MDDEFP s'affairent à élaborer un programme de suivi environnemental révisé qui, à terme, permettra d'obtenir une version mise à jour du certificat d'autorisation pour l'usine et le complexe minier.

La période de rodage a démontré le besoin de mesures d'atténuation du bruit supplémentaires. En 2011 et 2012, la Société a reçu respectivement 21 et 37 avis de non-conformité du MDDEFP, la majorité liée au niveau sonore et aux opérations de sautage (dépassement des limites de surpression et de vibration, dépassement des émissions de NOx et dépassement des paramètres de sautage).

Quatorze des 37 avis de non-conformité reçus par la Société en 2012 étaient liés à des problèmes d'interprétation entre la Société et le MDDEFP concernant les opérations de sautage. Ces problèmes d'interprétation sont à l'origine des perquisitions réalisées par le MDDEFP à la mine Canadian Malartic au cours du second semestre de 2012 et expliquent le délai pour procéder au sautage particulier donnant accès aux zones à haute teneur du gisement principal. Le sautage exceptionnel a finalement été autorisé par le gouvernement du Québec le 18 octobre 2012, en vertu du décret (le « **Décret No 964-2012** ») modifiant le décret No 914-2009. Le 13 février 2013, le gouvernement du Québec a approuvé un autre décret (le « **Décret No 98-2013** ») modifiant les paramètres opérationnels du décret No 914-2009 et permettant à la Société un meilleur accès à la partie nord de la mine Canadian Malartic ainsi que l'amélioration du cadre d'exécution de ses opérations de sautage. Le Décret No 98-2013 résout la majorité des problèmes d'interprétation avec le MDDEFP relativement aux opérations de sautage.

La Société poursuit ses efforts afin de minimiser l'impact sonore à sa mine Canadian Malartic en investissant dans des mesures d'atténuation du bruit pour un montant totalisant environ 6,0 millions de dollars en 2012. Les mesures d'atténuation du bruit ont été ou seront mises en place et comprennent les éléments suivants :

- mise en place d'un programme de recherche et de développement sur la réduction du bruit émanant de l'équipement mobile;
- élaboration d'un système de prévision du bruit qui établit des corrélations entre les conditions météorologiques et la dispersion sonore (l'enregistrement des données est commencé et la modélisation requiert au moins 6 mois d'enregistrement de données avant d'établir des corrélations); et
- installation de murs isolants (conteneurs) le long de la rampe et des chemins.

La Société a répondu à toutes les plaintes reçues en mettant en œuvre un processus diligent d'enquête et en fournissant l'information aux plaignants, s'il y a lieu, et au MDDEFP. Bon nombre de ces plaintes provenaient de personnes habitant à côté du mur vert pendant la négociation de la vente de leur maison avec la Société.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

On peut accéder directement à la partie nord de la propriété Canadian Malartic par la route 117. Une route pavée de direction nord-sud reliant Malartic et le lac Mourier traverse la partie centrale de la propriété Canadian Malartic. Celle-ci est également accessible par un réseau de chemins forestiers et de routes de gravier construites du temps des anciennes mines exploitées dans le secteur. Malartic est par ailleurs desservie par une voie de chemin de fer qui passe au centre de la ville. L'aéroport le plus proche se trouve à Val-d'Or, à environ 25 km à l'est de Malartic.

Climat

La température annuelle moyenne dans la région de Val-d'Or/Malartic est de 1,2°C, tandis que les températures moyennes quotidiennes varient de -17,2°C en janvier à 17,2°C en juillet. Les précipitations

annuelles moyennes sont de 914 mm, avec un sommet en septembre (102 mm) et un creux en février (40,5 mm). Les chutes de neige commencent en octobre pour se terminer en mai, mais se produisent surtout entre novembre et mars. Les chutes de neige les plus abondantes sont observées en décembre, avec une moyenne de 610 mm ou l'équivalent de 54 mm d'eau. Les vents soufflent généralement du sud ou du sud-ouest de juin à janvier et principalement du nord-ouest de février à mai. La vitesse moyenne des vents se situe entre 11 et 14 km/h.

Ressources locales

La propriété Canadian Malartic est située dans la partie sud de la ville de Malartic, qui compte environ 3 500 habitants. La ville est bien pourvue en établissements commerciaux et institutionnels, et héberge notamment des garderies, un centre d'éducation aux adultes, un centre culturel, un centre de soins de longue durée, un centre hospitalier, des motels, des restaurants, des fournisseurs de services, et des commerces de détail. On y trouve aussi une clinique médicale ainsi qu'une école primaire et une école secondaire. La ville de Val-d'Or, à quelques 25 km à l'est de Malartic, abrite un grand nombre de fabricants et de fournisseurs de matériel minier.

Infrastructures

Une main-d'œuvre formée à la conduite de machinerie lourde et aux travaux industriels est disponible directement à Malartic. Il existe aussi un bon bassin de travailleurs qualifiés dans un rayon d'environ 35 km de Malartic, particulièrement à Cadillac à l'ouest et à Val-d'Or à l'est, où plusieurs mines sont toujours en exploitation. Il est à noter toutefois que le niveau accru d'activité minière dans la région de l'Abitibi peut occasionner des pénuries temporaires de certaines catégories de personnel minier expérimenté.

Géographie physique

La propriété Canadian Malartic est située dans un secteur relativement plat de la région des basses-terres de l'Abitibi, une région de plaines parsemée de quelques petites collines. Le relief topographique de la propriété Canadian Malartic est peu prononcé et ne présente qu'une différence d'élévation de 95 m environ sur toute sa superficie. La plus grande partie du secteur est peu boisée; l'épinette noire, le mélèze et le bouleau de croissance secondaire y constituant les espèces dominantes. Le centre, le centre-est et le centre-ouest de la propriété Canadian Malartic sont traversés par un certain nombre de ruisseaux coulant généralement dans l'axe est-ouest, entrecoupés de zones marécageuses. L'extrémité sud-est de la propriété Canadian Malartic chevauche partiellement le lac Fournière, d'une superficie d'environ 28 km².

La couche de mort-terrain est généralement constituée d'une mince couche de till, le plus souvent de quelques mètres d'épaisseur, parsemée ici et là de sol tourbeux riche en matière organique. Les affleurements sont relativement rares et sont la plupart du temps restreints à des secteurs localisés où la lithologie présente de la silicification et est plus résistante à l'érosion.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Les frères Gouldie ont été les premiers à découvrir de l'or dans la région de Malartic en 1923, à l'endroit maintenant nommé la zone Gouldie. En 1925, un nouvel indice, situé à environ 1,6 km au nord-ouest du prospect Gouldie, a été découvert et jalonné par un syndicat de prospecteurs d'Ottawa. Cette propriété a été vendue, en 1927, à la société Malartic Gold Mines alors récemment constituée. Malartic Gold Mines

exécuta des tranchées, des forages et des travaux sommaires de développement souterrain sur le gisement jusqu'en 1929, moment où les travaux sur le projet ont été suspendus en raison du krach boursier.

En 1933, la société d'origine Canadian Malartic Gold Mines Ltd prit possession de la propriété de la Malartic Mines ainsi que des claims couvrant le prospect Gouldie. La production à la mine Canadian Malartic d'origine a débuté en 1935 et s'est poursuivie de façon ininterrompue jusqu'en 1965. Le succès de la mine Canadian Malartic d'origine a entraîné de l'exploration additionnelle, des découvertes ainsi que la mise en valeur sur des terrains situés immédiatement à l'est. L'exploitation des mines Barnat/Sladen et East Malartic a débuté, de façon indépendante l'une de l'autre, à partir de 1938 et s'est poursuivie, avec seulement quelques interruptions mineures, jusqu'en 1970 et 1983 respectivement.

En 1964, Falconbridge Nickel Ltée a acheté la mine Canadian Malartic d'origine et, suite à la fin de la production d'or en 1965, a réaménagé l'usine afin de traiter du minerai nickélique de sa mine Marbridge. Ces opérations se sont terminées en 1968, après quoi l'usine Canadian Malartic d'origine a été mise hors service et démantelée.

En 1974, les titres miniers couvrant une partie des titres historiques de la Canadian Malartic ont été acquis par East Malartic Gold Mines. En 1979, Long Lac Exploration Ltée a fait l'acquisition du reste du camp minier aurifère, soit les terrains restants de la Canadian Malartic ainsi que les anciens producteurs miniers Barnat/Sladen et East Malartic Mines. Les deux sociétés, de même qu'une troisième société d'Ontario, ont fusionné en 1982 pour former Lac Minerals Ltd. (« **Lac Minerals** »), qui a poursuivi des travaux d'exploration sur la propriété pendant la décennie suivante, dans le but de définir des ressources aurifères près de la surface pouvant être exploitées à ciel ouvert.

Barrick Gold Corporation (« **Barrick** ») a pris le contrôle de la propriété en 1994 en faisant l'acquisition de Lac Minerals. Barrick n'a pas fait d'exploration sur la propriété mais a effectué, durant les années 1990, diverses études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. La principale activité de Barrick jusqu'en 2002 sur la propriété a été de traiter du minerai pyriteux de sa mine Bousquet à l'usine d'East Malartic, entraînant ainsi la production de résidus générateurs d'acide. Barrick a vendu tous ses intérêts dans le camp de Malartic à McWatters en février 2003, incluant les responsabilités environnementales et de restauration minière.

En novembre 2004, Osisko a fait l'acquisition, par un intermédiaire, d'un intérêt de 100 % sur six claims et une CM couvrant l'ancienne mine Canadian Malartic d'origine. Les titres miniers ont été acquis auprès du fiduciaire liquidateur des actifs de McWatters, suite à sa faillite plus tôt en 2004. Ces titres miniers étaient assujettis à une redevance variable de 2 à 3 % NSR, payable à Barrick, laquelle a été par la suite vendue par Barrick à RG Exchangeco Inc., une filiale à part entière de Royal Gold Inc. Le pourcentage de la redevance est lié au prix de l'or; le pourcentage le plus élevé s'appliquant lorsque le prix de l'or est supérieur à 350 \$US/oz. Le 28 mars 2011, Osisko a racheté la moitié de la redevance pour un montant de 1 500 000 \$US et par conséquent, lesdits claims sont maintenant assujettis à une redevance variable de 1 à 1,5 % NSR payable à RG Exchangeco Inc. Les titres ont depuis été transférés et sont enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko. La Société a choisi de ne pas acheter les CM couvrant les anciennes mines productrices Barnat, Sladen et East Malartic du fiduciaire liquidateur de McWatters, par souci de ne pas hériter du passif environnemental associé. Cette partie de la propriété est passée sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) en décembre 2004, après l'échec du fiduciaire liquidateur à trouver un acheteur.

Le 29 décembre 2004, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Dianor et sa filiale à part entière Threegold, afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur un bloc de six claims contigus situé au sud-ouest de la propriété acquise du syndic de McWatters. Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR payable à un particulier mais qui peut être rachetée en contrepartie d'un montant

de 2 000 000 \$. Les documents officiels de transfert de ces claims ont été déposés le 29 décembre 2005 et les titres sont maintenant enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Entre février et juin 2005, 92 claims additionnels ont été jalonnés par Osisko, ou ses intermédiaires attirés, autour du bloc initial de sept titres miniers et celui de Dianor. En décembre 2005, Osisko a jalonné six autres claims à la bordure sud de la propriété. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Le 3 février 2006, Osisko a annoncé la signature d'une lettre d'intention avec Mines de la Vallée de l'Or pour l'acquisition d'un intérêt de 100 % dans un claim additionnel adjacent à la propriété. Le titre est assujéti à une redevance de 2 % NSR payable à Abitibi Royalties Inc., successeur de Mines de la Vallée de l'Or. La finalisation de l'entente a été annoncée le 21 juin 2006 et le transfert du claim a été effectué; il est maintenant dûment enregistré en propriété exclusive au nom d'Osisko.

À la fin de l'année 2005, le gouvernement du Québec a annoncé la dissolution des concessions minières et des claims couvrant la portion restante de la propriété de McWatters ayant été transférée par le fiduciaire liquidateur de McWatters, et la conversion de ces titres miniers en 16 claims désignés sur carte. La conversion de ces titres miniers en claims désignés sur carte a eu pour effet d'affranchir tout détenteur éventuel de ces titres du passif environnemental et des charges associées.

Les claims ont été ouverts au jalonnement par le biais du système électronique de gestion des titres miniers du gouvernement du Québec et huit différentes parties ont simultanément soumis un avis de désignation pour les titres. Afin de départager les détenteurs, le gouvernement a procédé à un tirage au sort pour chacun des claims le 15 février 2006. Osisko a réussi à faire l'acquisition de deux de ces claims lors du tirage. Le 2 mars 2006, Osisko a annoncé la signature de lettres d'entente avec un groupe de 4 parties indépendantes afin de faire l'acquisition d'un intérêt de 100 % sur les 14 titres restants. Sept de ces titres ont été acquis de deux individus, sans condition, restriction ou charge additionnelle. Les sept autres claims ont été achetés de deux autres individus et sont assujéti à une redevance dérogatoire brute de 2,5 %. Le transfert de ces claims a été effectué et tous sont maintenant dûment enregistrés en propriété exclusive au nom d'Osisko.

Historique d'exploration

L'exploitation des anciennes mines aurifères situées sur la propriété d'Osisko, soit Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, a débuté entre les années 1935 et 1938, et s'est terminée respectivement en 1965, 1970 et 1983. Relativement peu de travaux d'exploration ont été effectués avant la mise en valeur des gisements, et les documents produits pendant l'exploitation minière, tels que les rapports géologiques, de forage, de développement et de production, sont demeurés internes et non publiés. Les archives collectives des anciennes mines productrices ont été acquises par Lac Minerals lors de sa prise de contrôle de la propriété, et entreposées dans les bureaux administratifs de la mine East Malartic. Les bureaux de la mine et les archives passèrent sous le contrôle du gouvernement du Québec (MRN) au moment du transfert, par le fiduciaire liquidateur de McWatters, de cette portion de la propriété de McWatters sous la responsabilité du gouvernement.

Les premières cartes géologiques de la région de Malartic (canton de Fournière) ont été dressées par la Commission géologique du Canada. Des rapports géologiques incluant une cartographie détaillée de la région de la mine Canadian Malartic ont été produits en 1928 par Canadian Malartic Mines Ltd. Le Service des Mines du Québec a de nouveau cartographié en détail le secteur de Canadian Malartic en 1935 et a fourni les premières descriptions pétrographiques des roches minéralisées. Plusieurs rapports géoscientifiques portant sur le camp minier aurifère de Malartic ont par la suite été publiés par la

Commission géologique du Canada et le ministère des Richesses naturelles du Québec de 1940 à l'an 2000.

Après la fermeture de la mine East Malartic, Lac Minerals a poursuivi les travaux d'exploration sur la propriété, incluant le forage d'environ 500 trous en surface, sur et autour du gîte Canadian Malartic, dans le cadre de différentes campagnes datant de 1981 à 1985. Plusieurs autres campagnes de forage ont été complétées dans les secteurs de Barnat/Sladen et d'East Malartic sur la propriété jusqu'en 1990, lorsque Lac Minerals a abandonné l'exploration de la propriété. La majorité des données de forage générées par Lac Minerals ont été déposées comme travaux statutaires auprès du gouvernement du Québec et sont disponibles pour consultation publique.

Lac Minerals a réalisé quelques levés géophysiques au sol (polarisation provoquée, magnétométrie, électromagnétique) restreints sur la propriété entre 1980 et 1983, mais les résultats se sont avérés décevants ou non concluants, et aucune signature géophysique n'a pu être corrélée à des zones minéralisées connues.

Compte tenu de la faible utilité des différentes techniques géophysiques, Lac Minerals a préféré cibler ses travaux de forage d'exploration en fonction des résultats historiques de forage, de développement souterrain et de cartographie géologique en surface. Cette approche a mené à la découverte d'une nouvelle zone minéralisée (la zone Charlie), située sous le parc à résidus au sud de la mine Sladen.

À l'époque où Barrick était détenteur de la propriété (de 1994 à 2003), aucun programme d'exploration n'a eu lieu. Les efforts ont été axés sur une recompilation partielle des données historiques à des fins d'estimation de ressources, et des études sur l'environnement et la stabilité des chantiers d'abattage. Barrick a foré une quantité limitée de sondages géotechniques afin de déterminer l'épaisseur et la stabilité des piliers de surface à la mine Canadian Malartic, dans le secteur situé sous les résidences du quartier sud de la ville de Malartic. Suite à son acquisition en 2003, il n'existe aucune indication que McWatters aurait réalisé des travaux d'exploration sur la propriété.

Historique de forage

La vaste majorité des forages historiques sur la propriété ont été réalisés par les anciens producteurs des mines d'or Canadian Malartic, Barnat/Sladen et East Malartic, pendant le développement et la production. La documentation pour ces travaux est principalement constituée de documents internes qui n'ont pas été publiés. Un sous-ensemble de ces archives historiques a été compilé par Osisko, notamment pour les terrains couverts par le gisement Canadian Malartic.

Deux phases de forages historiques se distinguent pour le gisement Canadian Malartic. Au cours de la première phase, soit de 1928 à 1963 par Canadian Malartic Mines Ltd., les registres indiquent que plus de 5 000 sondages de surface et souterrains ont été forés sur cette partie de la propriété. Ces sondages ont surtout été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. Les archives qui subsistent comprennent des données pour environ 4 000 de ces sondages (les sondages des séries S et U de Canadian Malartic), dont les données pour 3 838 sondages (159 056 m de forage) ont été intégrées dans la base de données numériques d'Osisko. Les autres ont été écartés en raison de données incomplètes, illisibles ou de localisations non fiables. Aucune description n'est disponible quant aux procédures de forage, à l'équipement utilisé, au calibre de carottage ou à la qualité du forage dans ces documents. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage. Les données de forage pour les secteurs des anciennes mines Barnat/Sladen et East Malartic ont été compilées par Osisko afin de les inclure dans la mise à jour des ressources.

Lac Minerals a foré environ 502 sondages en surface (43 495 m de forage) sur la propriété Canadian Malartic de 1981 à 1985. Les journaux de sondage indiquent un diamètre de calibre BQ mais les renseignements relatifs aux procédures de forage et à l'équipement de forage ne sont pas disponibles. Les données d'orientation des sondages se limitent à des tests sporadiques à l'acide pour déterminer le pendage et de rares mesures d'azimut et de pendage à l'aide d'instruments non spécifiés.

Historique de production

La propriété Canadian Malartic inclut quatre anciennes mines aurifères. Trois d'entre elles, soit d'ouest en est, les mines Canadian Malartic, Sladen et East Malartic, font partie d'un système minéralisé continu s'étendant sur 3 000 m de longueur. La mine Barnat fait partie du camp minier aurifère Malartic mais est considérée comme un gisement distinct, situé au sein de la zone de faille de Cadillac. Au cours des années 1935 à 1983, ces mines ont produit un total de 159 451 kg (5 126 462 oz) d'or, principalement à partir d'exploitations souterraines. Trois petites fosses à ciel ouvert (dans les zones Buckshot et Mammouth) ont été creusées aux mines Barnat et East Malartic dans le but de récupérer la minéralisation des piliers de surface après le remblayage des chantiers miniers souterrains.

La mine Canadian Malartic a été en exploitation entre 1935 et 1965. Le gisement a été exploité principalement par des méthodes souterraines de chantiers en longs trous, et constituait la seule mine d'or souterraine à procéder par abattage en masse au Québec. L'extraction s'est limitée aux zones minéralisées à haute teneur (> 3 g/t Au) au sein d'une large enveloppe minéralisée de basse teneur, sur neuf niveaux répartis jusqu'à une profondeur approximative de 350 m. Le développement s'est poursuivi sur quatre niveaux supplémentaires (jusqu'au niveau 13), mais il n'y a aucune évidence d'extraction à ces niveaux plus profonds. Au total, 9 931 376 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 3,37 g/t Au, ont été extraites pour une production totale de 33 468,3 kg d'or (1,076 million d'onces d'or). La minéralisation, qui se présente sous forme d'or natif finement disséminé au sein de sédiments altérés et d'un porphyre, a pu être récupérée au moyen de techniques de broyage standard et d'un circuit de lixiviation au cyanure avec un taux moyen de récupération de 89,4 % pendant la durée de vie de la mine.

De plus, le minerai de la mine Canadian Malartic était anormalement riche en argent, comparativement au reste du camp minier aurifère de Malartic, avec un ratio or / argent variant de 4:1 à 1:1. La production totale d'argent a été approximativement de 20 000 kg (643 000 oz).

La mine Barnat/Sladen comprenait plusieurs corps minéralisés. La mine Barnat a extrait du minerai provenant d'au moins trois zones distinctes localisées au sein d'amas tectonisés de porphyre/diorite à l'intérieur de la zone tectonique de Cadillac. La mine Sladen, située au sud de la zone de faille, exploitait du minerai inclus dans les roches de la Sous-province de Pontiac et dans le prolongement vers l'est du couloir minéralisé contenant la mine Canadian Malartic. La production a commencé en 1938 aux mines Barnat/Sladen et s'est poursuivie jusqu'en 1970. Au total, 8 454 032 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 4,46 g/t Au ont été extraites pour une production totale de 37 743,5 kg d'or (1,213 million d'onces d'or). Le minerai de Barnat/Sladen contenait également un peu plus de 1 g/t d'argent, pour une production totale d'environ 9 000 kg d'argent (289 000 oz d'argent).

Les opérations de la mine East Malartic ont débuté en 1935 et se sont poursuivies de façon semi-continue jusqu'en 1983, faisant de cette dernière le plus important producteur historique du camp aurifère de Malartic. Sur la durée de vie de la mine, un total de 17 948 457 tonnes de minerai, d'une teneur moyenne de 4,92 g/t Au, ont été extraites pour un total de 88 239,1 kg d'or (2,837 millions d'onces d'or).

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Canadian Malartic couvre des unités métasédimentaires du Groupe de Pontiac, situées juste au sud de la zone tectonique de Cadillac. La portion centre-nord de la propriété couvre une section du corridor de faille d'environ 3,5 km de long et est constituée de métavolcanites mafiques-ultramafiques du Groupe de Piché recoupées par des intrusions porphyriques, ainsi que de roches métasédimentaires du Groupe de Cadillac au nord de la zone de faille. La zone tectonique de Cadillac montre une orientation de N320°E au niveau de la ville de Malartic et de N280°E – N290°E plus à l'est. Le changement abrupt de direction du corridor de faille a été interprété comme une bifurcation de la zone de faille. La portion de la zone de faille orientée à N280°E – N290°E est appelée la zone tectonique de Malartic et s'étend sur une distance latérale d'environ 9 km avec une largeur variant entre 600 et 900 m. La zone tectonique de Malartic inclut plusieurs failles subsidiaires avec des orientations variant de subverticales à subhorizontales.

La portion de la ceinture volcanique du Groupe de Piché qui traverse la propriété Canadian Malartic a une largeur d'environ 650 m. Deux structures majeures, les failles Malartic (Cadillac) et Sladen, définissent les limites nord et sud de la zone tectonique dans le secteur immédiat de Malartic. Sur la propriété, la faille Malartic est d'orientation N260°E - N280°E avec un pendage de 75° vers le nord, tandis que la faille Sladen est orientée à N090°E - N100°E avec un pendage variant de 70°S à subvertical. Les métavolcanites ultramafiques du Groupe de Piché n'affleurent pas sur la propriété et leur existence est connue par les rapports historiques, les chantiers miniers et les forages. Les roches du Groupe de Piché sont typiquement de couleur gris-bleu, montrant une schistosité marquée avec de nombreuses veinules de talc-carbonate. Un autre faciès moins altéré est également rencontré, soit une roche ultramafique massive, serpentinisée et de granulométrie aphanitique à fine.

Les roches métasédimentaires du Groupe de Pontiac se trouvant sur la propriété sont constituées de grauwackes turbiditiques, de mudstones et de quelques siltstones, généralement sous forme de rythmites, avec des lits d'épaisseur variant de un millimètre à un mètre. Typiquement, les sédiments montrent une foliation bien développée et sont gris foncé à noirs, présentant occasionnellement une teinte brunâtre causée par le développement de biotite par métamorphisme et/ou altération potassique à proximité des intrusions porphyriques felsiques.

Les roches des groupes de Pontiac et de Piché sont recoupées par plusieurs corps porphyriques felsiques épizonaux, décrits comme des syénites, syénites quartzifères, monzonites quartzifères, granodiorites et tonalites. La géométrie de ces intrusions felsiques est très variable et on retrouve sur la propriété des filons-couches, des dykes, des lentilles discontinues et de petits massifs isolés.

Les porphyres contiennent tous des phénocristaux de feldspath (1 à 5 mm) dans une matrice gris pâle à moyen, aphanitique à finement grenue. Dans le Groupe de Pontiac, les intrusions porphyriques sont particulièrement abondantes dans un secteur limité au sud par la faille Raymond. Au sud de la faille Raymond et dans la partie sud-ouest de la propriété Canadian Malartic, on retrouve un essaim de filons-couches ultramafiques (possiblement des coulées de komatiites) au sein des roches métasédimentaires. Le pluton de granodiorite/tonalite Fournière touche l'extrémité sud-est de la propriété.

Les forages de surface effectués par Lac Minerals dans les années 1980 ont défini plusieurs zones minéralisées, situées près de la surface, qui constituent toutes l'expression d'un plus large système minéralisé continu, en profondeur. En plus de ces dernières zones, on retrouve sur la propriété les zones minéralisées Gouldie et Charlie, situées approximativement à 1,2 km au sud-est du gisement principal. La relation entre ces zones et le gisement principal est présentement inconnue. Au sein de la zone tectonique de Cadillac, plusieurs zones minéralisées situées près de la surface ont été répertoriées (Barnat Sud, Buckshot) et sont généralement associées aux intrusions felsiques disloquées.

Minéralisation

Canadian Malartic

La minéralisation dans le gisement Canadian Malartic se présente sous forme d'un halo continu de 1 à 5 % de pyrite disséminée avec de l'or natif fin et des traces de chalcoppyrite, sphalérite et tellurures. Elle se retrouve principalement à l'intérieur des roches sédimentaires clastiques altérées du Groupe de Pontiac (grauwackes turbiditiques, mudstones et quelques siltstones) qui recouvrent une intrusion épizonale de diorite porphyrique. La minéralisation se retrouve également dans les parties supérieures du porphyre. L'intrusion porphyrique s'amincit dans la mine Sladen Malartic et la minéralisation disséminée se poursuit dans le grauwacke silicifié, formant un corps tabulaire subvertical qui est tronqué par la faille de Cadillac à l'extrémité ouest de la mine East Malartic.

L'altération dans les roches métasédimentaires se compose de biotite-séricite-carbonate (altération potassique) à laquelle se surimpose de la silice-carbonate cryptocristalline. Les carbonates se composent de calcite et d'un peu d'ankérite. Les zones hautement silicifiées montrent une texture de chert et sont fréquemment bréchifiées. L'altération potassique dans le porphyre consiste principalement en un remplacement des plagioclases par des feldspaths alcalins avec quelques veines mineures de quartz contemporaines. Le remplacement de quartz cryptocristallin et d'un peu de carbonate se surimpose également à l'altération potassique dans le porphyre. Des veines tardives, de texture grossière, composées de quartz-feldspath-muscovite et minéralisées en or natif, forment des stockwerks (minéralisations filoniennes) relativement petits mais à plus haute teneur le long de la bordure nord du gisement. De l'altération rétrograde en chlorite-calcite des assemblages précédents, surtout la biotite, est présente à travers tout le gisement mais est particulièrement intense le long des zones de cisaillement ductile, où elle forme des schistes à chlorite-calcite.

L'association spatiale étroite entre la minéralisation aurifère disséminée, à fort tonnage et faible teneur, avec une intrusion porphyrique épizonale de composition intermédiaire, tout comme la présence d'une altération potassique considérable à travers tout le système, contribuent à suggérer que le gisement Canadian Malartic puisse constituer un système aurifère porphyrique archéen.

Barnat Sud

La minéralisation dans la zone Barnat Sud se trouve au nord et au sud des chantiers des anciennes mines Barnat et East Malartic, principalement le long de la bordure méridionale de la faille de Cadillac. La minéralisation aurifère disséminée et en stockwerks s'étend selon un axe NO-SE et est encaissée dans des grauwackes silicifiés du Groupe de Pontiac au sud de la faille, et dans des dykes porphyriques avec altération potassique et des roches ultramafiques schisteuses, carbonatisées et biotitiques au nord de la limite de la zone de faille. Des dykes porphyriques subverticaux présents des deux côtés de la faille, mais plus abondants du côté nord, renferment de la minéralisation disséminée ainsi que des veines de quartz tardives avec de l'or visible localement. La minéralisation encaissée dans les roches sédimentaires silicifiées du côté sud de la faille représente l'extension Sladen (vers l'est) du gisement Canadian Malartic, qui aurait été déplacée et possiblement disloquée le long de la zone de faille. Le modèle préconisé à l'heure actuelle suggère que la minéralisation aurifère dans la zone Barnat Sud pourrait se prolonger vers l'est, le long des murs nord et sud de l'ancienne mine East Malartic.

Forage

Base de données

Trois phases de forage distinctes ont eu lieu sur le projet. Dans la première phase, de 1928 à 1963, la Canadian Malartic a complété un total de 3 838 sondages pour 159 056 m de forage. Ces sondages ont pour la plupart été forés des galeries souterraines pour assurer un contrôle des teneurs. De 1987 à 1990, Lac Minerals-Barrick ont complété 629 sondages pour 69 449 m de forage. Ces sondages ont été forés de la surface et ont permis de définir des ressources près de la surface (essentiellement à moins de 200 m de la surface). Depuis 2005 et jusqu'à la fin du mois de janvier 2011, Osisko a complété 2 750 sondages pour 636 198 m de forage au diamant de calibre NQ. Ces sondages ont permis de définir la minéralisation sur l'ensemble de la zone minéralisée principale.

La base de données utilisée dans le cadre du rapport Canadian Malartic mis à jour comprenait, à la fin du mois de janvier 2011, des données provenant de 7 217 sondages au diamant, ce qui représente un total de 864 703 mètres de carottes. La base de données combinée a été révisée et validée avant d'être finalisée dans un format approprié pour l'estimation des ressources.

Forage réalisé depuis le rapport de mise à jour de Canadian Malartic

En 2011, Osisko a complété un total de 182 sondages pour 35 441 m de forage sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 25 sondages pour 5 572 m sur le gisement Canadian Malartic, 50 sondages pour 10 383 m sur le gîte Barnat Sud et 25 sondages pour 2 961 m sur la zone Gouldie. En 2012, Osisko a réalisé 35 trous de forage totalisant 6 281 m sur la propriété Canadian Malartic, toutes catégories confondues, incluant 12 trous de forage (2 829 m) sur le gisement Canadian Malartic et 23 trous de forage (3 452 m) sur la zone Barnat Sud.

La Société a aussi réalisé 20 trous de forage, soit 3 213 m de forage, sur la zone Porphyre Ouest et sa propriété adjacente East Amphi.

Carottes et tubage

Les carottes de calibre NQ sont déposées dans des caisses en bois standards à la foreuse puis protégées à l'aide d'un couvercle solidement fixé. Les carottes sont ensuite livrées après chaque quart de travail à la carothèque d'Osisko aux bureaux d'exploration de Malartic.

Dans la presque totalité des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut ensuite être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage.

Arpentage des collets de forage

À quelques exceptions près, la localisation des trous projetés et la position des trous forés sont établies et mesurées à l'aide d'un appareil GPS différentiel SI cinétique à faisceau hertzien et en temps réel de marque Sokkia. L'emplacement prévu d'un trou de forage est indiqué au moyen d'une tige d'acier et d'au moins deux pieux de part et d'autre, situés au nord ou au sud, selon le quadrillage UTM, de la tige d'acier. Les trous forés sont ensuite arpentés à nouveau à l'aide du GPS différentiel.

Levés de fond de trou

Depuis le début du projet, les méthodes de levé de fond de trou ont évolué. Au départ, les données sur le pendage et la déviation de fond de trou étaient obtenues au moyen de tests à l'acide réalisés à des intervalles d'environ 100 m. L'entrepreneur en forage a ensuite fait l'acquisition d'un instrument Flexit lui permettant de mesurer la déviation au fond du trou. En règle générale, les trous font l'objet d'un levé immédiatement après le forage et les trous de la première série ont tous été vérifiés.

La sonde Flexit est un appareil autonome, muni de piles, de dispositifs électroniques de contrôle et de synchronisation, d'une antenne interne de liaison radio, de trois accéléromètres à fixation orthogonale, de trois magnétomètres à fixation orthogonale, et d'une sonde de température. La sonde mesure simultanément l'azimut ($\pm 0,3^\circ$), l'inclinaison ($\pm 0,2^\circ$), le champ magnétique total (± 50 nT), l'inclinaison magnétique ($\pm 0,3^\circ$), ainsi que la température du trou ($\pm 0,2^\circ\text{C}$). Les données de la sonde sont transférées sur un appareil mobile de collecte de données, puis téléchargées sur un ordinateur dans le but de les inclure dans les journaux de sondage.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage de la minéralisation aurifère sur la propriété Canadian Malartic s'est surtout limité au prélèvement d'échantillons de carottes de forage au diamant. Pendant l'été 2005 et l'été 2007, des géologues conseils indépendants ont prélevés une quantité limitée d'échantillons de surface sur la propriété. Ces échantillons ont ensuite été soumis pour analyse selon le même protocole que celui utilisé pour les échantillons de carottage.

Tous les échantillons ont été analysés pour déterminer leur teneur en or par le laboratoire Chemex de Val-d'Or (Québec), une entreprise qui a la certification ISO 9001:2000. Les échantillons sont analysés par pyroanalyse standard sur des fractions de 50 g avec fini par absorption atomique. Tous les échantillons titrant une teneur supérieure à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique. Des mesures de densité sont effectuées sur un échantillon sur vingt-cinq analysés.

Tous les aspects de la méthode et de l'approche d'échantillonnage ont été révisés par MICON lors de la visite sur le site dans le cadre de la préparation du rapport Canadian Malartic, et par Belzile Solutions lors de visites sur le site pour le rapport Canadian Malartic mis à jour. Les protocoles d'AQ/CQ visant à assurer la sécurité des échantillons de carottes, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses de laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie.

Échantillonnage des carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons de carottes prélevés au site de forage sont entreposés dans des caisses de carottes scellées à l'aide d'un ruban de type industriel, puis livrés aux bureaux d'exploration à chaque changement de quart. Toutes les activités de description de carottes, d'échantillonnage et d'entreposage des carottes ont lieu au nouveau bureau d'exploration régionale, voisin du complexe minier de Canadian Malartic. L'enceinte, entourée d'une clôture en grillage entrelacé, est munie d'un système de surveillance par caméras vidéos en circuit fermé. Durant la nuit et les fins de semaine, les gardiens de sécurité de la mine Canadian Malartic vérifient chaque heure l'enceinte. Après les opérations de description et de marquage des carottes décrites ci-dessus, les carottes sont envoyées à l'atelier d'échantillonnage. À cette étape, le géologue sur place ne s'occupe plus des carottes. Des techniciens qualifiés effectuent l'échantillonnage des carottes, tandis que des techniciens en géologie et le responsable de la carothèque sur place effectuent le contrôle de la qualité en continu par des vérifications à intervalles réguliers.

Au besoin, les carottes sont rompues en longueurs convenables. Les pièces sont retirées des caisses sans retirer l'étiquette d'échantillon, elles sont coupées en deux sur le sens de la longueur à l'aide d'une scie au diamant, et les deux moitiés sont ensuite remises en place soigneusement dans la caisse. Après avoir traité ainsi un trou complet, le personnel recueille une moitié qui subira un essai de titrage, tandis que l'autre moitié demeure dans la caisse en tant que pièce de référence.

Le technicien place dans des sacs de vinyle numérotés une moitié de l'échantillon de carotte fendue en deux, le numéro du sac correspondant au numéro du livret d'étiquetage utilisé par le géologue qui a réalisé le journal de sondage. La troisième section vide de l'étiquette d'échantillon est placée dans le sac avec l'échantillon, tandis que la partie marquée de l'intervalle d'échantillon est agrafée au fond de la caisse de carottes, au début de l'intervalle de l'échantillon. Les sacs d'échantillons sont fermés hermétiquement à l'aide d'attaches de sécurité en plastique jaune numérotées. Le technicien note les premier et dernier numéros de la séquence d'étiquettes de sécurité pour une série d'échantillons donnée, puis communique l'information au technicien en géologie responsable du contrôle de la qualité qui pourra ensuite finaliser les journaux de sondage.

Les sacs d'échantillons scellés sont déposés dans des barils de plastique robustes, munis de couvercles pouvant être verrouillés ou dans de grands sacs d'expédition en nylon tissé. Lorsque les barils ou les sacs d'expédition sont pleins, ils sont scellés à l'aide d'une attache de sécurité en plastique rouge numérotée de façon séquentielle. Les barils ou sacs reçoivent un numéro qui correspond au numéro des étiquettes de sécurité puis sont chargés sur des palettes de bois, enveloppées de plastique et numérotées de façon séquentielle. Cette information est également communiquée au responsable de la carothèque.

Des étiquettes d'aluminium sur lesquelles sont poinçonnés le numéro du trou, le numéro de caisse et l'intervalle de la caisse (de/à) sont produites et fixées aux extrémités de chaque caisse de carottes. Les caisses de carottes sont ensuite remisées dans un lieu d'entreposage permanent sur place, sur des étagères de classement en acier. Les rejets et les pulpes du laboratoire sont réacheminés au site de la propriété Canadian Malartic et sont entreposés dans de grandes structures en forme de dômes dont l'accès est restreint.

Le responsable de la carothèque prépare la fiche de soumission des échantillons pour le laboratoire qui réalisera les essais de titrage. La fiche contient le numéro des barils ou sacs d'expédition, le numéro des étiquettes de sécurité, ainsi que la séquence des échantillons que contient chaque baril ou sac. Un messenger du laboratoire Chemex vient une ou deux fois par semaine à l'atelier de traitement des carottes pour prendre possession des palettes de barils ou de sacs scellés et les transporter directement au laboratoire. Au laboratoire, un responsable vérifie les numéros des barils et des étiquettes de sécurité et les compare aux numéros qui figurent sur la fiche de soumission, il initiale tous les bons numéros qui correspondent. Une copie de ces fiches est renvoyée aux bureaux d'exploration aux fins de vérification et toute irrégularité est investiguée et corrigée au besoin.

Basé sur ce qui précède, les consultants indépendants de la Société sont d'avis que les protocoles de description et d'échantillonnage des carottes mis en œuvre sur la propriété Canadian Malartic sont typiquement utilisés dans l'industrie et sont conformes aux meilleures pratiques généralement reconnues.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

Tous les travaux d'essai de titrage de premier niveau et de vérification pour la propriété Canadian Malartic ont été réalisés aux laboratoires Chemex de Val-d'Or (Québec) ou de Reno (Nevada). Afin d'accélérer les délais de traitement considérant le grand volume d'échantillons soumis, le broyage des

échantillons est principalement effectué aux installations de préparation de Chemex situées à Timmins (Ontario).

Tous les laboratoires de Chemex ont la certification ISO 9001:2000, relativement à la « prestation de services d'essai de titrage et d'analyse géochimique », émise par la firme de registraires de qualité BSI. La certification ISO 9001:2000 exige de faire la démonstration d'un système de gestion de la qualité qui englobe tous les aspects de l'organisation. Chemex prend part également au « Programme d'essai des compétences des laboratoires d'analyse minérale », en plus de détenir un certificat qui atteste de son succès dans son programme d'analyse de l'or, l'argent, le cuivre, le zinc, le plomb, le nickel et le cobalt. Les échantillons pour analyses de vérification ont été soumis à Accurassay Laboratories de Thunder Bay (Ontario) ou encore à Acme Laboratories de Vancouver (Colombie-Britannique).

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Tous les échantillons que reçoit le laboratoire Chemex sont intégrés dans un système de traçabilité qui fait partie intégrante du Système de gestion de l'information de laboratoire de l'entreprise (SGIL). Ce système utilise des codes barres et la numérisation et il offre une information complète sur la chaîne de possession des échantillons, à toutes les étapes de préparation et d'analyse, de façon à limiter les risques d'intervertir des échantillons et les erreurs de transcription.

Les échantillons subissent un séchage, puis un broyage à 70 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -10 (1,7 mm). Un sous-échantillon de 250 g prélevé dans la matière broyée est pulvérisé à 85 % pour un tamisage dans une maille de diamètre -200 (75 microns). Un échantillon de 50 g tiré de la pulpe sert ensuite à l'essai de titrage. Entre chaque lot d'échantillons, le broyeur et le pulvérisateur sont nettoyés à l'aide de produits de lavage stériles et au besoin, ils le sont également entre les traitements d'échantillons fortement minéralisés. Les postes de préparation d'échantillons sont également munis de systèmes de dépoussiérage pour réduire les risques de contamination des échantillons.

Dans le cadre du protocole usuel de contrôle de la qualité interne du laboratoire, chaque série de 84 creusets d'échantillons soumis à la pyroanalyse comprend un échantillon stérile, deux étalons internes (générés par le laboratoire) et trois duplicatas, incorporés avec 78 échantillons soumis par le client. Si les matériaux de référence ou les duplicatas produisent des valeurs hors normes, un rapport d'erreur est automatiquement produit. Ce faisant, la personne qui évalue la série d'échantillons et prépare les données à communiquer a connaissance d'un problème dans le corpus de données et elle peut alors effectuer une recherche approfondie sur la cause de l'écart.

Les pulpes et les rejets grossiers tirés des échantillons sont renvoyés à intervalles réguliers aux bureaux d'exploration de Malartic. Ces matières sont entreposées de façon sécuritaire dans une installation sous clé et conservées aux fins d'une consultation ultérieure.

Les échantillons préparés font l'objet d'une pyroanalyse avec fini par absorption atomique. Les échantillons qui produisent des résultats de titrage supérieurs à 10 g/t Au font l'objet d'une autre analyse avec fini gravimétrique.

Les échantillons de Lac Minerals ont été analysés aux installations de la mine Bousquet avec une limite de détection de 0,069 g/t Au, tel que consigné dans la base de données, avec des intervalles de précision de 0,034 g/t Au. À l'origine, les résultats étaient colligés en onces par tonne courte. La majorité des échantillons de Lac Minerals ont été réanalysés par Osisko tel que décrit précédemment.

Les échantillons de la Canadian Malartic d'origine ont été analysés par pyroanalyse, mais les détails du protocole utilisé demeurent inconnus. Les données sur la teneur étaient à l'origine communiqués en

pennyweight (« dwt »), dont la limite de détection était de 0,2 dwt (soit environ 0,34 g/t Au). L'intervalle de précision des données était d'environ 0,17 g/t Au.

Au total, 3 109 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Canadian Malartic aux laboratoires Chemex sur les échantillons des campagnes de forage 2006 et 2007, tandis que 400 mesures de densité ont été prises sur le carottage du gisement Barnat Sud sur des échantillons de la campagne de forage 2008. Pour les matériaux en vrac non poreux, un morceau de l'échantillon est pesé, et son volume est déterminé par immersion. Les matériaux poreux soumis à un test de densité sont quant à eux enrobés au préalable d'une pellicule de paraffine pour les sceller.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

L'exactitude et la contamination potentielle lors des procédures analytiques au laboratoire font l'objet d'un suivi de la part d'Osisko, par le biais de l'introduction d'échantillons stériles et de matériaux de référence certifiés (étalons) parmi les échantillons envoyés pour analyse. Dans le cadre du programme d'assurance de la qualité/contrôle de la qualité (AQ/CQ) d'Osisko pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, dix-sept différents matériaux de référence certifiés de Rocklabs ont été utilisés, dont les teneurs varient de 0,583 g Au/t à 8,573 g Au/t. Les matériaux de référence certifiés obtenus en vrac ont été divisés en sacs de 120 g sur le site et différents codes internes leur ont été attribués pour insertion parmi les échantillons expédiés pour analyse. Les échantillons stériles se composent de cailloux de marbre décoratif achetés dans un commerce local en sacs de 30 kg. Un étalon ou un échantillon stérile est analysé par lot de 18 à 20 échantillons. Le protocole de AQ/CQ mis en œuvre pour le programme Barnat Sud comprenait :

1. l'analyse en double de 1 rejet sur 20 pour l'ensemble des échantillons analysés, effectuée automatiquement aux laboratoires d'ALS Chemex (série d'échantillons CD);
2. l'analyse de vérification des pulpes des échantillons cités en 1; et
3. l'insertion au hasard de 1 échantillon de référence ou 1 échantillon stérile par lot de 20 échantillons pour l'ensemble des échantillons analysés.

Le personnel d'Osisko révise les résultats d'analyse des échantillons en double, des échantillons stériles et des matériaux de référence, en recherchant visuellement les écarts significatifs dans les résultats des duplicatas, les valeurs anormalement élevées dans les échantillons stériles, et les déviations importantes des valeurs acceptées pour les étalons, en utilisant les limites de confiance de 95 % fournies par Rocklabs comme guide. Tout résultat anormal fait l'objet d'un suivi auprès du laboratoire et une quantité importante de réanalyses ont été effectuées afin de produire la base de données finale.

De l'avis de Belzile Solutions, les protocoles actuels de AQ/CQ permettant d'assurer la sécurité des échantillons de carottage, l'intégrité de la chaîne de possession des échantillons et l'exactitude des analyses en laboratoire sont conformes aux pratiques courantes dans l'industrie. Suite aux recommandations de Belzile Solutions, (i) les résultats des échantillons stériles, des matériaux de référence et des duplicatas font maintenant l'objet d'un suivi par l'entremise de graphiques de contrôle en plus d'un examen visuel, et (ii) les rejets et les pulpes renumérotés sont désormais réacheminés au premier laboratoire d'analyse pour obtenir plus de données de contrôle externes.

Estimations de ressources et de réserves minérales

En décembre 2008, Osisko a déposé sur SEDAR le rapport Canadian Malartic (son étude de faisabilité conforme au Règlement 43-101 pour le projet). Le rapport Canadian Malartic a été compilé par BBA, avec la collaboration de MICON, G Mining, Genivar, Golder et l'équipe technique d'Osisko. L'étude de faisabilité comprenait un modèle optimisé de fosse aménagée qui a permis d'arriver à une estimation de

réserves minérales prouvées et probables de 6,28 millions d'onces d'or, ce qui représente un taux de conversion de 82 % relativement à l'estimation globale de ressources mesurées et indiquées de 7,7 millions d'onces d'or. Le rapport Canadian Malartic démontrait qu'à lui seul, le gisement principal procurait un rendement solide dans le contexte économique actuel. Le rapport Canadian Malartic est disponible sur le site Internet de la Société au : www.osisko.com et sur le site Internet de SEDAR au : www.sedar.com.

Le 14 décembre 2009, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions a estimé les ressources minérales globales mesurées et indiquées à 11,20 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,10 g/t Au, en plus de 0,47 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,73 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,34 g/t Au. Cette estimation comprenait les ressources combinées déjà annoncées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud, ainsi que de nouvelles ressources définies par les travaux de forage en cours à l'intérieur des fosses modélisées lors des estimations précédentes et immédiatement au sud-est des fosses modélisées.

Le 10 février 2010, Osisko a annoncé une mise à jour de l'estimation de réserves et de ressources pour la propriété Canadian Malartic. Belzile Solutions, avec la collaboration de G Mining, ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse, déjà publiées, à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 825 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse combinées pour le gisement Canadian Malartic et le gîte Barnat Sud étaient évaluées à 9,17 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,20 g/t Au, en plus de 0,11 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,90 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,34 g/t Au. Basé sur ces estimations, la durée de vie de la mine était allongée de 25 pour cent pour atteindre 12,2 années, selon un taux d'usinage de 55 000 t/j et les réserves exploitables par fosse étaient augmentées à 8,97 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 1,13 g/t Au, pour une hausse de 2,69 millions d'onces ou 42,8 pour cent comparativement au rapport Canadian Malartic.

Le 31 mars 2011, Osisko a annoncé une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété. Cette estimation, calculée selon un prix de l'or à 1 000 \$US l'once, inclut les réserves et les ressources estimées avec un prix de 825 \$US déjà publiées pour les gisements Canadian Malartic et Barnat Sud (voir le communiqué du 10 février 2010) ainsi que de nouvelles ressources définies dans le cadre du programme de forage en cours, notamment dans les zones Extension Barnat et Gouldie. Belzile Solutions et G Mining ont estimé les ressources minérales mesurées et indiquées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle selon un prix de l'or à 1000 \$US l'once (scénario de base). Les ressources minérales mesurées et indiquées dans la fosse pour la propriété Canadian Malartic totalisent 10,63 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,08 g/t Au, en plus de 0,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,68 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure établi à 0,32 g/t dans la portion Canadian Malartic de la fosse, et un seuil de coupure établi à 0,30 g/t Au dans la portion Barnat Sud de la fosse. Selon cette estimation, l'or récupérable a augmenté de 1,47 M onces pour atteindre 9,19 M onces (à un taux de récupération de 85,8 %) comparativement à 7,72 M onces (à un taux de récupération de 86,1 %; voir le communiqué du 10 février 2010).

La Société a poursuivi ses efforts pour accroître son inventaire de réserves et de ressources par le biais de campagnes de forage intensives. Les travaux de forage en continu avaient déjà permis d'identifier le gîte Barnat Sud et d'autres gîtes. Le 19 février 2013, Osisko annonçait une mise à jour de ses estimations de réserves et de ressources pour son propriété Canadian Malartic. Cette nouvelle estimation, calculée selon un prix de l'or à 1475 \$US l'once, combine les réserves et les ressources des deux gisements principaux, Canadian Malartic et Barnat Sud, ainsi que celles définies dans les gîtes satellites.

En date du 1er janvier 2013, les réserves en or prouvées et probables dans la fosse s'élèvent maintenant à 10,1 millions d'onces à une teneur moyenne en or après dilution de 1,01 g/t Au, suivant la production de 588 615 onces d'or depuis le début des opérations minières en 2011 :

Estimations de réserves dans la fosse modélisée à 1475 \$US l'once (scénario de base) avec des seuils de coupure de 0,31 g/t Au (Barnat) à 0,34 g/t Au (Canadian Malartic et satellites)

	Tonnes (M)	Teneur (g/t)	Au (M oz)
CANADIAN MALARTIC ET BARNAT SUD			
Réserves prouvées	41,8	0,94	1,26
Réserves probables	256,9	1,04	8,60
Réserves prouvées et probables	298,6	1,03	9,86
GOULDIE+JEFFREY*			
Réserves prouvées	3,66	0,78	0,09
Réserves probables	5,41	0,78	0,14
Réserves prouvées et probables	9,08	0,78	0,23
MINERAI ENTREPOSÉ			
Réserves prouvées	3,47	0,51	0,06
Réserves probables	0,00	0,00	0,00
Réserves prouvées et probables	3,47	0,51	0,06
TOTAL			
Réserves prouvées	48,80	0,89	1,40
Réserves probables	261,80	1,04	8,72
Réserves prouvées et probables	310,60	1,01	10,12

*Jeffrey représente la participation de 70 % détenue par Osisko

Pour les besoins de l'estimation des réserves, le tracé de fosse optimisé par logiciel Whittle a été utilisé comme guide pour la conception manuelle de la fosse modélisée, et seules les ressources mesurées et indiquées dans la fosse ont été prises en considération.

En date du 1er janvier 2013, les ressources mesurées et indiquées globales s'élèvent à 11,70 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 1,05 g/t Au, en plus de 1,20 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,75 g/t Au dans la catégorie présumée, selon un seuil de coupure de 0,31 à 0,34 g/t Au. Les ressources globales comprennent les réserves présentées ci-dessus mais excluent la production antérieure. Les tableaux ci-dessous résument les estimations de ressources pour chaque gîte :

Mise à jour de l'estimation des ressources globales à Canadian Malartic

Gîte	Mesurées			Indiquées			Seuil de coupure (g/t)	Total M&I		
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)		Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)
CM + Barnat	1,00	40,40	1,30	1,08	280,10	9,72	0,31-0,33	1,07	320,60	11,00
Gouldie	0,85	5,34	0,15	0,82	12,90	0,34	0,33	0,83	18,30	0,49
Jeffrey	-	-	-	0,70	8,41	0,19	0,34	0,70	8,41	0,19
Porphyre Ouest	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	0,98	45,8	1,44	1,06	301,50	10,25	0,32	1,05	347,30	11,70

Gîte	Présumées			Seuil de coupure (g/t)
	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Au (M oz)	
CM + Barnat	0,81	30,5	0,79	0,31-0,33
Gouldie	0,72	4,89	0,11	0,33
Jeffrey	0,90	0,34	0,01	0,34
Porphyre Ouest	0,65	13,9	0,29	0,32
TOTAL	0,75	49,6	1,20	0,33

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Ces estimations de réserves sont présentées en supposant que toutes les autorisations nécessaires seront obtenues de façon à ce que la portion Barnat Sud du gisement puisse être exploitée. Le permis d'exploitation actuel n'inclut pas Barnat Sud, et n'inclut pas non plus l'autorisation de dévier la route 117. La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le quatrième trimestre de 2013 et une demande pour des audiences publiques sera déposée. L'exploitation du gisement Barnat devrait permettre d'alimenter l'usine avec du minerai à plus haute teneur. Bien qu'Osisko ait pris toutes les mesures possibles pour assurer l'appui majoritaire de la communauté au projet de déviation de la route 117, rien ne garantit que la Société réussira à obtenir les permis pour ce projet.

Les forages en cours continuent de définir de nouvelles minéralisations dans des secteurs comme la zone Porphyre Ouest, laquelle n'est pas comprise dans la dernière mise à jour des réserves.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 sur la propriété Canadian Malartic sont les suivants :

- une estimation de réserves de 6,3 millions d'onces d'or conforme au Règlement 43-101 et une étude de faisabilité pour le gisement aurifère principal Canadian Malartic ont été publiées le 25 novembre 2008 et déposées sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 2,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (2,0 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Barnat Sud a été publiée le 2 juin 2009 et déposée sur SEDAR;
- une estimation de ressources globales combinées conforme au Règlement 43-101, faisant état de 11,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (9,2 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné a été publiée le 14 décembre 2009, et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette dernière estimation de ressources ainsi que sur la mise à jour de l'estimation des réserves présentée ci-dessus ont été déposés sur SEDAR le 23 mars 2010;
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,80 millions d'onces d'or (10,71 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné, y compris les zones Extension Barnat et Gouldie, a été publiée le 31 mars 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources et sur la mise à jour de l'estimation de réserves présentée ci-dessus a été déposé sur SEDAR le 19 mai 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 11,70 millions d'onces d'or en ressources mesurées et indiquées (10,1 millions d'onces d'or en réserves minérales prouvées et probables exploitables par fosse) pour le gisement Canadian Malartic et Barnat Sud combiné, y compris les gîtes satellites, a été publiée le 19 février 2013 et déposée sur SEDAR.

Opérations minières

Plan annuel de production minière

Le 28 avril 2011, la Société a présenté un sommaire de son plan annuel révisé de production minière. G Mining, la firme-conseil indépendante mandatée par la Société, a autorisé la divulgation du plan. Le plan a été basé sur l'estimation de réserves aurifères de 10,71 M onces d'or à 1 000 \$US l'once qui avait été publié dans un communiqué daté du 31 mars 2011. Selon le plan révisé, la durée de vie de la mine est estimée à 16 ans.

La Société révisé actuellement son plan annuel d'exploitation de la mine afin de tenir compte des problèmes rencontrés lors de la période prolongée de rodage de la mine Canadian Malartic (voir **3.2 Production d'or en 2012**) et de la souplesse opérationnelle obtenue récemment du gouvernement du Québec avec le Décret 98-2013 (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la section « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

Comme mentionnée dans le communiqué de presse de la Société du 21 février 2013, la production aurifère est maintenant estimée entre 485 000 et 510 000 onces d'or pour 2013.

Traitement du minerai

L'usine de la mine Canadian Malartic est une usine utilisant un procédé conventionnel de cyanuration et récupération de l'or par charbon activé (*carbon in pulp*) avec une capacité nominale de traitement de 55 000 t/j (20 M tonnes par année) basée sur une disponibilité d'opération de 92 %. La conception de

l'usine était basée sur de nombreux essais qui ont été effectués à différents laboratoires, dont celui de SGS Lakefield situé à Lakefield (Ontario).

Afin de minimiser l'impact du projet sur l'environnement, l'utilisation d'une technologie de résidus miniers épais a été privilégiée. La disposition des résidus miniers s'effectue présentement sur les anciens parcs à résidus de la mine East Malartic. Une entente définitive a été conclue en 2010 avec le MRN pour l'utilisation de ce parc à résidus. Le matériel déposé dans le parc à résidus est traité au préalable dans une usine de détoxification afin de détruire la majeure partie du cyanure. Toutefois, en raison des niveaux de production et des niveaux d'eau au cours des années 2011 et 2012, la Société a été confrontée à des résidus à haute teneur en eau. Cette situation devrait se résorber à mesure que l'usine traitera du minerai à plus haute teneur, que le débit de traitement augmentera et que la disponibilité de l'usine s'améliorera, et grâce aux efforts continus d'optimisation des opérations. Entretemps, la Société a élaboré une stratégie de suivi et d'optimisation pour la déposition des résidus miniers de façon à assurer la stabilité structurale du parc à résidus et la restauration progressive efficiente tout au long de l'exploitation minière.

Développement

Développement des activités minières

Le 19 mai 2011, la Société a annoncé que la mine Canadian Malartic avait atteint la production commerciale. La construction de l'usine a été complétée au premier trimestre de 2011 et l'usine de traitement est passée des mains de l'équipe de construction à celles de l'équipe des opérations le 18 mars 2011. Le minerai est entré à l'usine à la fin du mois de mars 2011, suite à une période d'essais avec de l'eau et des roches stériles. La première coulée d'or a eu lieu le 13 avril 2011. Bien que la période de production commerciale ait débuté au cours du deuxième trimestre de 2011, l'usine de traitement est toujours en période de rodage (se reporter à la rubrique « **3.2 Production d'or en 2012** »).

Relations communautaires

La Société maintient un programme dynamique de relations avec la communauté qui repose sur une communication efficace et le soutien aux initiatives locales.

Au cours de 2012, le « Fonds Essor Malartic Osisko », un fonds voué au développement durable de la ville et de la communauté de Malartic créé par la Société, a contribué à divers projets visant à améliorer les composantes culturelles, sociales, physiques, éducatives et environnementales de la vie dans et aux alentours de la ville de Malartic.

En septembre 2012, la Société a terminé l'aménagement d'un parc dans le quartier sud de Malartic. Les dépenses engagées pour ce projet s'élèvent à environ 5,0 millions de dollars et incluent un bâtiment multifonction, un terrain de jeux, un parc de planche à roulettes de même qu'un terrain de volleyball et un terrain de balle-molle. Ce nouveau parc fait partie des mesures d'atténuation de la Société afin de réduire son impact sur la communauté de Malartic puisqu'il augmente la zone tampon entre la mine et les résidents (voir « *Autorisations et permis environnementaux* » à la section « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

La Société a mis sur pied un comité de suivi communautaire indépendant pour assurer la liaison entre le projet et les différents intervenants. La Société s'est engagée à verser une contribution annuelle de 150 000 \$, indexée selon l'inflation, pour assurer le financement nécessaire pour permettre au comité de s'acquitter de ses fonctions. En 2012, le comité de suivi a connu des problèmes internes menant à la démission de son président et à la menace d'une démission en bloc. Un consultant de Raymond Chabot

Grant Thornton a reçu le mandat de la Société d'évaluer la situation et de proposer diverses solutions. Le candidat choisi est un ancien représentant du BAPE ayant une expérience notable en matière de relation avec la communauté. Le rapport a été déposé au premier trimestre de 2013. La Société réaffirme son engagement que le comité qui travaillera auprès des diverses parties intéressées sera efficace.

Les rapports annuels de développement durable publiés par la Société concernant ses activités des années 2008 à 2011 sont disponibles sur le site web d'Osisko à www.osisko.com. Au cours du second trimestre de 2013, la Société prévoit publier son cinquième rapport de développement durable concernant ses activités en 2012.

Environnement

La Société a complété son plan de fermeture pour la mine Canadian Malartic qui a été déposé au MDDEFP et approuvé par ce dernier. Le plan sera révisé à intervalles réguliers. En octobre 2011 et 2012, la Société a versé des montants de 22,1 millions de dollars et de 12,7 millions de dollars respectivement au gouvernement du Québec pour couvrir la totalité des futurs coûts estimés de réhabilitation du site de la mine Canadian Malartic qui s'élèvent à 44,2 millions de dollars. La Société prévoit le versement d'un montant supplémentaire de 11,6 millions de dollars en 2013, complétant ainsi son engagement de déposer dès les premières années d'exploitation la totalité de la garantie financière couvrant l'ensemble des coûts de restauration environnementale de sa mine Canadian Malartic. Osisko est la première société à se conformer à cette nouvelle norme, malgré le fait qu'elle ne soit pas encore obligatoire.

La Société a reçu 37 avis de non-conformité en 2012, la majorité liée au niveau sonore et aux opérations de sautage (dépassement des limites de surpression et de vibration, dépassement des émissions de NOx et dépassement des paramètres de sautage). La Société poursuit ses efforts pour atténuer l'impact des activités minières à la mine Canadian Malartic. D'importantes initiatives ont été mises en œuvre et se poursuivent en ce qui a trait à la réduction du bruit, à la poussière et aux opérations de sautage (voir la section intitulée « *Autorisations et permis environnementaux* » à la rubrique « **3.3.1 Mine Canadian Malartic** »).

La Société continue de travailler en collaboration avec le ministère des Transports du Québec, le MDDEFP et la ville de Malartic au sujet de la déviation d'une route principale pour pouvoir accéder au minerai à haute teneur du gisement Barnat. Le schéma d'aménagement final et l'étude d'impact environnemental devraient être complétés d'ici le quatrième trimestre de 2013 et une demande pour des audiences publiques sera déposée.

La Société continue de financer différents programmes de recherche et développement menés par des universités et des centres de recherche, en mettant l'accent sur l'application de résidus miniers épaissis et la revégétalisation de haldes à stériles et de parcs à résidus. La recherche et le développement devraient permettre de réduire l'impact des activités minières sur l'environnement et les communautés environnantes.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés de la Société et des entrepreneurs qui travaillent sur le site Canadian Malartic. Osisko fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. Les employés d'Osisko n'ont subi aucun accident menant à une perte de temps entre 2008 et 2011. Toutefois, la Société a enregistré deux accidents avec perte de temps en 2012.

3.3.2 Projet Hammond Reef

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Hammond Reef sont tirés :

- d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « **rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Preliminary Assessment of the Hammond Reef Gold Project, Atikokan, Ontario, Canada* et datant du 27 novembre 2009, préparé par Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc. (« **Scott Wilson RPA** »). MM. David W. Rennie, ing., Richard J. Lambert, ing., et Holger Krutzelmann, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com); et
- d'un rapport technique indépendant (ci-après le « **deuxième rapport Hammond Reef** ») sur la propriété Hammond Reef intitulé *Technical Report on the Hammond Reef Gold Property, Atikokan area, Ontario* et datant du 20 décembre 2011, préparé par SGS Canada Inc. (« **SGS** ») et G Mining. MM. Damir Cukor, géo., Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le deuxième rapport Hammond Reef peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indication contraire, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du deuxième rapport Hammond Reef ont été préparés sous la supervision de Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géo., et Géologue en chef de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., et Michel Dagbert, ing., qui sont des « personnes qualifiées » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

La propriété Hammond Reef est située dans le secteur du réservoir Sawbill Bay-Marmion du district minier de Thunder Bay, à environ 170 km à l'ouest de Thunder Bay, Ontario, et environ 23 km au nord-est de la ville d'Atikokan, Ontario.

Titres miniers

La propriété Hammond Reef comprend des propriétés situées dans le district minier de Thunder Bay en Ontario. Le cœur de la propriété Hammond Reef est constitué de 122 claims miniers non concédés par lettres patentes (3 440 ha) et 8 claims concédés par lettres patentes et sous bail (304 ha) acquis auprès de Kinross Gold Corporation (« **Kinross** »), pour une superficie totale de 3 744 ha. L'acquisition de la partie principale de la propriété Hammond Reef a été complétée le 1^{er} août 2008. OHRG est l'unique détenteur de la propriété Hammond Reef.

D'autres terrains totalisant 25 178 ha, situés à l'extérieur de la propriété centrale, ont été soit jalonnés pour le compte d'OHRG ou acquis par le biais d'ententes d'option. Ces terrains additionnels comprennent des terrains jalonnés par OHRG (96 claims), pour un total de 19 072 ha, et des terrains sous option, tel que décrit ci-dessous :

- les claims Manley concédés par lettres patentes (3 claims, 90 ha);
- les claims non concédés par lettres patentes Sande/Steward (10 claims, 176 ha);
- les claims Bjorkman non concédés par lettres patentes, comprenant Hawk Bay (4 claims, 1 024

- ha), Jack Lake (4 claims, 944 ha) et Golden Winner (5 claims, 1 184 ha), pour une superficie totale de 3 120 ha; et
- les claims Bjorkman/Fenwick non concédés par lettres patentes (16 claims) pour une superficie totale de 2 720 ha.

Toutes ces options ont été exercées en entier en janvier 2011 et un intérêt de 100 % dans les titres a été dûment transféré à OHRG en 2011. Les terrains présentement détenus par OHRG, y compris la partie principale de la propriété Hammond Reef ainsi que les propriétés avoisinantes, couvrent une superficie totale de 28 955 ha.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonné conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais pour chaque année suivante, un minimum de 400 \$ de travaux d'évaluation par unité de claim de 16 ha est exigé. Ces travaux d'évaluation doivent être rapportés à chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les dépenses d'exploration engagées sur la propriété Hammond Reef à l'heure actuelle dépassent les montants minimum requis pour garder les claims en règle. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur le principe que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province.

Les dates d'expiration des différents titres miniers de la propriété Hammond Reef sont comprises entre le 27 juillet 2013 et le 11 novembre 2016.

Droits de surface

À l'exception de la ligne électrique qui alimente le projet, toutes les infrastructures sont situées sur la propriété Hammond Reef. En tant que détenteur des claims concédés par lettres patentes, OHRG détient déjà les droits de surface de la partie principale du projet. Afin d'obtenir tous les autres droits de surface requis, OHRG a entrepris la conversion en bail minier des claims non concédés par lettres patentes concernés auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines.

OHRG a aussi entamé avec le ministère des Ressources naturelles le processus d'obtention des autorisations requises pour la construction de la ligne électrique et l'amélioration du chemin public donnant accès au site.

Description de la propriété et charges

La majorité des titres miniers de la propriété Hammond Reef ont été acquis entre 2008 et 2010 et sont assujettis à des droits de redevance et d'autres obligations. Des 276 titres miniers composant la propriété Hammond Reef, 180 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
<p>Claims concédés par lettres patentes X-337 (FF1259), R-612 (FF1260), X-316 (FF1261), X-321 (FF1262), X-317 (FF1270), X-338 (FF1267), X-319 (FF1263)</p> <p>Bail 1063RRL</p> <p>Claims non concédés par lettres patentes 778720, 778721, 778722, 778723, 778724, 802474, 802475, 802476, 802478, 802485, 802486, 802494, 802495, 802499, 802500, 802502, 802503, 802504, 802505, 802506, 802507, 802508, 802518, 802519, 802520, 802521, 802522, 802523, 802524, 802525, 802527, 802528, 802529, 802530, 802531, 802532, 802533, 802534, 802535, 802536, 802537, 802538, 802540, 819354, 819355, 819356, 819357, 819358, 819359, 819360, 819361, 819362, 819363, 819364, 819365, 819366, 819367, 819368, 819369, 819370, 819379, 819380, 819381, 819382, 819383, 819384, 819385, 819386, 819387, 819388, 819389, 819390, 819391, 819392, 819393, 819394, 819395, 819396, 819397, 854787, 854788, 854789, 854790, 854791, 854792, 854793, 854794, 854795, 854796, 854797, 854798, 895928, 895929, 895930, 895931, 895933, 895934, 1025179, 1025180, 1025181, 1025182, 1025183, 1025184, 1025185, 1025186, 1025187, 1025188, 1025189, 1025190, 1025191, 1025192, 1025193, 1025194, 1025195, 1025196, 1216093, 1216102, 1216103, 1216104, 1216105, 1216424, 1216425</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG.</p> <p>Ces titres miniers ont été acquis auprès de Kinross. Les titres miniers sont assujettis à une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) en faveur de Kinross. Cette redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.</p>
<p>Claims non concédés par lettres patentes 4215818 à 4215825 inclus</p>	<p>Une partie des claims jalonnés d'OHRG, détenus à 100% par OHRG.</p> <p>Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie (NSR) en faveur de Kinross. Cette redevance NSR est assortie d'un droit de premier refus.</p>

Titres miniers	Ententes et charges
<p>Claims non concédés par lettres patentes 4250547, 4250640, 4250641, 4250642, 3016827, 3016843, 3016850, 3016851, 3016852, 4250543, 4249680, 4254989, 4254990, 4254991, 4254992, 4257151, 3016882, 4219012, 4219013, 4219014, 4229106, 4229107, 4254993, 4254994, 3016769, 3016777, 3016809, 3016812, 3016816, 3016819, 3016821, 3016822, 3016825, 3016828, 3016844, 3016845, 3016848, 3016849, 3016853, 3016854, 3016856, 3016861, 3016874, 3016875, 3016876, 3016877, 3016878, 3016879, 3016880, 3016881, 3016883, 4211645, 4219015, 4229108, 4242298, 4244240, 4244570, 4249641, 4249642, 4249643, 4249644, 4249645, 4249646, 4249647, 4249648, 4249649, 4249650, 4249651, 4249652, 4249653, 4249654, 4249655, 4249656, 4249657, 4249658, 4249659, 4249660, 4249661, 4249662, 4249663, 4249664, 4249665, 4249666, 4249667, 4249668, 4249669, 4250545, 4250546</p>	<p>Une partie des claims jalonnés d'OHRG, détenus à 100% par OHRG.</p> <p>Ces claims ne sont assujettis à aucune redevance sur les revenus nets de fonderie.</p>
<p>Claims concédés par lettres patentes X-313, X-314 et X-323</p>	<p>Option Manley dûment complétée.</p> <p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG.</p> <p>Ces claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de Kinross. Wilderness Canada Trips Incorporated est détenteur des droits de surface pour les claims concédés par lettres patentes X-313 et X-323. Le 11 mars 2013, Wilderness Canada Trips Incorporated a transféré à OHRG les droits de surface pour le claim concédé par lettre patente X-314.</p>
<p>Claims non concédés par lettres patentes 4208720, 4208721, 4219055, 4219056</p>	<p>Option Jack Lake dûment complétée.</p> <p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.</p>
<p>Claims non concédés par lettres patentes 3008246, 4211642, 4211708, 4211709, 4212032, 4212033, 4212029, 4212030, 4212031, 4212070, 4212137, 4212138, 4212139, 4212140, 4208722, 4208723</p>	<p>Option Bjorkman-Fenwick dûment complétée.</p> <p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG.</p> <p>Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 20 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman, K. Fenwick et D. Devereaux. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.</p>

Titres miniers	Ententes et charges
Claims non concédés par lettres patentes 4212142, 4212143, 4219053, 4219054	Option Hawk Bay dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman et K. Fenwick. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 4212095, 4212096, 4212097, 4212099, 4212100	Option Golden Winner dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2,5 % NSR et des paiements annuels de 10 000 \$ en avances de redevances en faveur de K. Bjorkman. Jusqu'à 1,5 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.
Claims non concédés par lettres patentes 1196879, 1196880, 875440, 875442, 919977, 919978, 968047, 968051, 968053, 968054	Option Sande & Stewart dûment complétée. Les titres miniers appartiennent à 100 % à OHRG. Les claims sont assujettis à une redevance de 2 % NSR en faveur de E. Stewart et D. Sande. Jusqu'à 1 % de la redevance NSR peut être racheté pour une somme de 500 000 \$ par tranche de 0,5 % NSR.

Responsabilités environnementales

À la connaissance de la Société, aucun passif environnemental, aucune obligation ni responsabilité à cet égard n'est associé à la propriété Hammond Reef, si ce n'est le respect des règlements fédéraux et provinciaux de l'Ontario.

Autorisations et permis environnementaux

Pour le projet Hammond Reef, l'obtention des permis requiert l'approbation des autorités au niveau fédéral (Agence canadienne d'évaluation environnementale) et au niveau provincial (ministère de l'Environnement, Direction des autorisations environnementales). Le ministre de l'Environnement de l'Ontario a approuvé le cadre de référence de l'évaluation environnementale (« ÉE ») en juillet 2012, tandis que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale a finalisé les lignes directrices sur l'étude d'impact environnemental (« ÉIE ») en octobre 2011. Un seul rapport ÉE/ÉIE a été préparé selon les exigences des autorités fédérales et provinciales et a été présenté aux fins de commentaires du public le 15 février 2013.

Le rapport ÉE/ÉIE fournit une description détaillée du projet et de l'environnement social et naturel existant là où il est planifié de mettre en place le projet. Une évaluation des effets environnementaux et sociaux potentiels a été entreprise et un plan a été présenté pour atténuer les effets négatifs identifiés qui pourraient survenir. Le rapport ÉE/ÉIE comprend aussi un registre des consultations ayant eu lieu avec les intervenants du gouvernement, du public et des autochtones.

En se basant sur les constats de l'évaluation environnementale et les mesures d'atténuation prévues, le projet Hammond Reef peut être développé de manière à ne produire aucun impact résiduel important sur le milieu physique. De plus, il est considéré que les autochtones, les communautés locales et la région

profiteront des importants avantages socioéconomiques engendrés par le projet. Grâce aux partenariats et au partage de l'information, processus toujours en cours, le projet a recueilli le soutien de la communauté.

Les aspects clés du projet qui ont été considérés relativement à l'évaluation économique incluent une installation de gestion des résidus, l'exploitation de deux fosses à ciel ouvert, une installation de traitement du minerai comprenant une usine de traitement, une installation de gestion des stériles, des infrastructures linéaires incluant une route d'accès et une ligne de transmission, un système de gestion de l'eau, le drainage du lac Mitta et les infrastructures de soutien comprenant un camp d'hébergement des travailleurs.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La voie d'accès la plus rapide à la propriété à partir d'Atikokan est une route réaménagée qui part de la route 622 à environ 24 km au nord d'Atikokan, puis en passant du côté ouest du lac Finlayson sur la route Hardtack Lake/Sawbill Lake sur 23 km jusqu'au campement d'OHRG. L'accès au site est aussi possible en utilisant le chemin Premier Lake Road, un chemin forestier en gravier qui part de la route 11 en direction nord au niveau du lac Sapawe. En suivant cette route en direction nord et ouest sur 53 km, on accède au campement Hammond Reef situé à l'extrémité nord de Sawbill Bay. Une distance de 10 km sépare le campement d'OHRG sur Sawbill Bay et le centre de la propriété Hammond Reef. À l'été, la propriété est également accessible par bateau à partir de l'extrémité sud-ouest du réservoir Marmion juste au nord de la route 622. D'autres options pour des routes d'accès à long terme existent aussi, soit en réaménageant la route de Raft Lake et en installant un pont pour traverser le passage Marmion/Raft.

Climat

Cette région de l'Ontario jouit d'un climat continental modifié en raison des effets modérateurs des Grands Lacs. Les températures moyennes dans la région d'Atikokan varient d'un maximum de 24,7°C en juillet à un minimum de -24,9°C en janvier, pour une température annuelle moyenne de 1,6°C. Les précipitations annuelles moyennes sont de 739,6 mm, dont 568,3 mm tombent sous forme de pluie. Les précipitations sous forme de pluie tombent principalement entre juin et septembre (292,8 mm). L'accumulation moyenne de neige en hiver est de 26 cm, avec un sommet de 42,8 cm en novembre pour les chutes de neige moyennes. Le nombre moyen de jours par année avec des précipitations est de 160 (Normales climatiques au Canada 1971-2000, Environnement Canada, Atikokan, Ontario).

Ressources locales

En 2011, Atikokan comptait une population de 2 787 habitants (Statistiques Canada). La ville est desservie par un chemin de fer mais n'a pas de service aérien régulier. L'économie locale est basée sur la foresterie, une centrale thermique, des services gouvernementaux, des commerces de détail, le tourisme et de petites industries.

Pendant plus de 30 ans, Atikokan a hébergé deux sociétés minières, Steep Rock Iron Mines Limited et Caland Ore Company. Le développement des mines locales a nécessité le détournement, sur 16 km, de la rivière Seine, ainsi que la construction de barrages et le drainage du lac Steep Rock. La production issue des fosses à Steep Rock totalise plus de 63 millions de tonnes de minerai de fer. Les deux mines ont été fermées en 1980, lorsque l'arrivée de nouvelles technologies de traitement du minerai moins coûteuses ont permis d'améliorer la qualité de l'acier produit à partir de taconite. En 1994, une centrale hydroélectrique de 10 MW (Valerie Falls Power) a été développée sur la dérivation de la rivière Seine.

D'autres sources d'approvisionnement sont disponibles à Thunder Bay, à 195 km à l'est d'Atikokan par la route 11. La ville de Thunder Bay compte une population de 122 910 habitants et est pourvue d'un aéroport international avec des vols réguliers quotidiens, un service ferroviaire et des installations portuaires sur le lac Supérieur.

Infrastructures

Les infrastructures actuelles sur la propriété Hammond Reef se limitent aux routes d'accès décrites ci-dessus et aux infrastructures locales du campement permanent pouvant héberger 200 personnes à Sawbill Bay. Une génératrice au diesel assure l'approvisionnement en électricité, l'eau est pompée de Sawbill Bay à proximité pour répondre aux besoins du campement, et les eaux usées sont traitées sur place dans des installations septiques sur le site (un système de traitement biologique BioWheel est employé). Des services de communication, notamment le téléphone satellite et l'Internet, sont disponibles au campement. Des appareils radios bidirectionnels sont utilisés pour les communications de sécurité sur les routes de la Société et pour assurer le lien avec le personnel de terrain; une antenne radio située près du campement offre une bonne couverture générale à travers le secteur qui fait l'objet de travaux d'exploration.

La ligne de transmission électrique la plus proche passe juste au sud de l'extrémité sud-ouest de la propriété, près de la route 622. Des centrales électriques existent à proximité, notamment la centrale d'Atikokan, une centrale thermique d'une capacité de 230 MW, située à 8 km au nord d'Atikokan sur la route 622, et la centrale Valerie Falls, un projet hydroélectrique construit en 1994, d'une capacité de 10 MW, situé près du site de l'ancienne mine de fer Steep Rock.

Pour les futurs besoins potentiels associés à la construction et l'exploitation minière, un plus gros campement sera nécessaire. Une ligne de transmission de 35 km sera requise pour répondre aux besoins énergétiques pour l'usinage et le traitement du minerai.

Géographie physique

Le paysage dans la région d'Atikokan est relativement accidenté, avec plusieurs crêtes, vallées, lacs, et rivières. Le relief topographique est modéré, avec des petites collines arrondies par le passage des glaciers, et une mince couche de mort-terrain composé de till à blocs non stratifié formé d'un mélange d'argile, de limon et de gravier. Les eaux souterraines à faible profondeur dans la région s'écoulent de l'est vers l'ouest. Atikokan se trouve dans le bassin de l'Arctique, à 70 km à l'ouest de la ligne de partage entre les bassins Arctique et Atlantique. Atikokan est situé dans la zone forestière boréale, près de la transition avec la région forestière des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Les espèces dominantes y sont l'épinette noire, le pin gris, le sapin baumier, le bouleau blanc et le peuplier baumier.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

Le district aurifère de Sawbill Bay a été le site d'exploration intermittente pour l'or, depuis la première découverte d'or en 1895 au site du « reef » par un dénommé Kabascong (Joe Mistahasen), et la découverte d'une veine minéralisée (la mine Sawbill) par les frères Wiley, sur les terrains maintenant couverts par les claims Manley concédés par lettres patentes.

En 1896, la propriété a été acquise par un tenancier d'hôtel de Thunder Bay (Fort William), James Hammond, et son partenaire Henry Folger. La Hammond Reef Consolidated Mining Co. Ltd. a été mise sur pied en 1898, mais un feu a détruit les installations en 1900. La propriété a par la suite été

successivement acquise par Copper Zinc Mines of Sudbury Ltd. (1928), Frobisher Exploration Co. Ltd. (1944) et Ventures Claims Ltd (1960).

Sur les claims Manley, la Sawbill Lake Gold Mining Company Ltd a été fondée en 1896, mais les opérations minières ont cessé deux ans plus tard. La compagnie Upper Seine Gold Mines Ltd a été fondée en 1937 pour reprendre possession de la propriété incluant les claims Manley et la mine Sawbill. Les opérations ont repris en 1938, jusqu'à ce que la mine et l'usine soient fermées en septembre 1941.

En 1962, Falconbridge Nickel Mines Ltd a absorbé Ventures Claims Ltd et de 1984 à 1988, a acquis de nouveaux claims. Suite au regroupement entre Kinross et Falconbridge Gold Corporation, la propriété a été acquise par Kinross en 1994. De 1994 à 1997, Pentland Firth Ventures Ltd., une société ouverte dans laquelle Kinross était actionnaire majoritaire, a exploré Hammond Reef pour l'or. En 2006, Brett a formé un projet en coentreprise avec Kinross et en 2008, a acquis la propriété Hammond Reef.

Le 22 mars 2010, la Société a annoncé une offre de prise de contrôle amicale (l'« **offre** ») visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Brett, sur la base de 0,34 action ordinaire d'Osisko plus 0,0001 \$ en espèces pour chaque action ordinaire de Brett. La contrepartie en vertu de l'offre représentait une prime de 52,5 % sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 20 jours des actions d'Osisko et de Brett à la Bourse de Toronto et la Bourse de croissance TSX respectivement, pour la période de 20 jours de séance terminée le 16 mars 2010. Le 19 mai 2010, un total de 88 295 814 actions ordinaires de Brett avaient été déposées en bonne et due forme à l'heure d'expiration de l'offre, représentant environ 77 % des actions ordinaires émises et en circulation de Brett. Osisko a acquis les actions ordinaires résiduelles par le biais d'un plan d'arrangement statutaire (l'« **arrangement** ») conformément aux dispositions de la loi intitulée *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique. Après que la Cour suprême de la Colombie-Britannique ait rendu sa décision finale approuvant l'arrangement, ce dernier est entré en vigueur le 13 août 2010. Les actions ordinaires de Brett ont ensuite été désinscrites de la Bourse de croissance TSX quelques jours ouvrables plus tard. Brett a cessé d'être un émetteur assujéti et son nom a été changé à « Osisko Hammond Reef Gold Ltd. » le 6 octobre 2010.

Historique d'exploration et de forage

Aucun programme détaillé d'exploration n'a été entrepris sur la propriété avant 1984, lorsque Falconbridge a débuté son premier programme d'exploration avec de la coupe de lignes, de la cartographie géologique, de la géochimie de sols, de la géophysique aéroportée et au sol (magnétométrie, polarisation provoquée (PP) et électromagnétique à très basse fréquence (VLF)), des tranchées, de l'échantillonnage en rainures, des essais de lixiviation et du forage au diamant (4 061 m en 21 sondages). Le levé de PP, un petit levé d'orientation effectué autour de l'ancienne mine Hammond Reef, a été considéré inefficace.

Quelques années auparavant, la Commission géologique de l'Ontario avait effectué un levé régional aéroporté électromagnétique (EM) et de l'intensité du champ magnétique total, ainsi que des levés de géochimie des sédiments de fonds de lacs, qui ont tous été publiés en 1980. Les travaux de géophysique sont présentés sur la carte 80 513 (à l'échelle 1 : 20 000) et les données de géochimie des sédiments de fonds de lacs sur les cartes M80 426 à M80 441 (une carte pour chaque élément analysé).

En 1990, Falconbridge a complété un autre programme de forage au diamant (10 359 m en 46 sondages) le long du corridor principal, couvrant ce qui est maintenant connu comme les zones « A » et « 41 ». Des ressources géologiques de 33,5 Mt @ 1,8 g/t Au (non coupé) ont été estimées en fonction d'un scénario d'exploitation souterraine par abattage en masse. (**Note : cette estimation n'est pas conforme au Règlement 43-101 et est citée ici à des fins de référence historique uniquement. L'on ne devrait pas**

se fier aux estimations de ressources ou de réserves minérales qui ne sont pas conformes au Règlement 43-101.)

Entre 1994 et 1996, Clark-Eveleigh Consulting de Thunder Bay (Ontario) a été mandaté par Pentland Firth Ventures Ltd. pour réaliser un programme d'exploration comprenant de la prospection, de l'échantillonnage en surface et de la coupe de lignes. Un programme restreint de tranchées a aussi été effectué. En 1997, Pentland Firth Ventures Ltd. a complété un programme de forage au diamant hivernal de 3 640,8 m en 16 sondages. Encouragé par la continuité du vaste système aurifère à basse teneur, les terrains contigus ont été jalonnés ou optionnés. D'importants travaux d'excavation de tranchées et d'échantillonnage en rainures ont été entrepris sur la propriété principale Hammond Reef afin d'établir la continuité du système aurifère entre les zones et dans les extensions latérales. De la prospection détaillée a été effectuée sur les propriétés adjacentes. Basé sur les résultats de forage antérieurs de Falconbridge et les résultats de forage de 1997 de Pentland Firth Ventures Ltd., une estimation de ressources non conforme au Règlement 43-101 a été publiée pour Hammond Reef le 14 juillet 1997 et vérifiée par Roscoe Postle Associates Inc. Cette estimation a été réalisée en utilisant la méthode par sections et incluait les deux principales zones minéralisées, soit A et 41.

Suite à la saison de terrain 1997, au cours de laquelle environ 2 000 échantillons en rainures d'un mètre ont été prélevés dans les zones A, 41 et Mitta Lake, une mise à jour de l'estimation de ressources a été préparée, tel que résumé dans le tableau ci-dessous. **Cette estimation de ressources n'est pas conforme au Règlement 43-101 et devrait être considérée comme une estimation de ressources historique.**

**ESTIMATION DE RESSOURCES MINÉRALES DE PENTLAND FIRTH VENTURES LTD.
Projet Hammond Reef, Ontario**

Zone	Teneur (g/t Au)	1997 (t)	Total 1997 (Oz Au)	1998 (t)	1998 (Oz Au)	Oz Au Variation
Zone 41	1,07	15 535 328	534 423	16 680 499	573 817	39 394
Zone A	0,90	70 519 465	2 040 481	71 266 090	2 065 454	24 973
Total 0,93		86 054 793	2 574 904	87 948 587	2 639 271	64 367

Les paramètres suivants ont été utilisés pour l'estimation de ressources :

- Les résultats d'analyse individuels ont été coupés à 15 g/t Au.
- Une aire d'influence de 25 mètres autour des forages a été utilisée dans la zone 41, et une aire d'influence de 50 m autour des forages dans la zone A.
- L'aire d'influence a été élargie à la mi-distance entre les trous sur les sections.
- Une teneur moyenne pondérée de 0,40 g/t Au sur une longueur de forage minimum de 3,0 m a été considérée comme faisant partie des « ressources » et inclus dans l'estimation.
- Les zones étaient séparées par un minimum de 5,0 m, dans l'axe de forage, de matériel « stérile » (c'est-à-dire < 0,40 g/t Au sur 5,0 m dans l'axe de forage).
- Les zones de ressources ont été terminées au premier résultat individuel de < 0,20 g/t Au rencontré avant ou après le long du trou, et si les résultats d'analyse subséquents étaient inférieurs au seuil de coupure de 0,40 g/t Au.
- Une densité spécifique de 2,7 t/m³ a été utilisée pour le granite altéré à faible teneur en sulfures.

L'estimation était basée sur l'échantillonnage d'origine réalisé par Pentland Firth Ventures Ltd. dans les sondages de la série PH, et l'échantillonnage d'origine réalisé par Falconbridge dans les sondages de la série HR.

Historique de production

La mine Sawbill/Upper Seine, située sur la propriété Hammond Reef d'Osisko a été en exploitation pendant seulement six ans, soit de 1897 à 1898 et de 1938 à 1941. La production totale non confirmée issue de la mine Sawbill/Upper Seine serait de 5 368 tonnes courtes (4 868,9 tonnes) pour une valeur de 21 785 \$.

La mine Hammond Reef a été en exploitation de 1898 à 1900. Les opérations ont été suspendues en raison des teneurs plus faibles que prévues. La production totale pour les deux années d'exploitation serait de 2 283 tonnes courtes à 0,21 oz Au/tonne courte.

Contextes géologiques

La majeure partie de la propriété Hammond Reef est formée de tonalite-trondhjémite fraîche à intensément altérée de la suite de granitoïdes de Marmion; on y trouve également en moindre quantité des gneiss granitoïdes non altérés et quelques lentilles mafiques (typiquement fortement altérées). Quelques dykes de pegmatite et des ségrégations pegmatitiques sont également présents. Un réseau de veines et veinules de quartz en stockwerk recoupe toutes les lithologies, bien qu'il soit peu développé dans les lentilles mafiques. La minéralisation aurifère est encaissée dans le stockwerk de quartz, lequel est confiné à une vaste enveloppe d'altération anastomosée mesurant jusqu'à 6 000 mètres de largeur en surface et s'étendant en direction nord-est sur une distance latérale d'environ 40 kilomètres. L'orientation du système d'altération, des principales veines de quartz, des enclaves gneissiques et des lentilles mafiques est parallèle à la fabrique régionale dominante de direction est-nord-est. Ce système d'altération se caractérise par une expansion graduelle des halos de saussurite autour des fractures, qui deviennent progressivement coalescents à mesure que le nombre de veines de quartz augmente, contrôlant ainsi le développement d'une altération pénétrative au sein du granitoïde. Les valeurs aurifères augmentent progressivement dès que des secteurs de veines et d'altération faibles mais continus sont observés.

Une altération et une foliation de plus en plus fortes se développent pour former une zone de schiste sans quantité appréciable de veines (la zone de schiste Hammond Reef - ZSHF). Une zone distincte avec une foliation bien développée et une altération en carbonates de fer, avec des quantités variables de séricite, chlorite, hématite, limonite et des lentilles de pyrite est facilement identifiable et a déjà été décrite comme un granitoïde bréchié, tectonisé et à foliation intense ou une zone de brèche.

On retrouve deux types de filons - des veines « précoces » de 5 à 50 cm de large, rectilignes et généralement non déformées, et des veinules millimétriques à centimétriques très denses et d'orientation aléatoire formant un « stockwerk » - suggérant une dilatation extensionnelle lors de leur formation. Les veines sont contemporaines, puisqu'aucune relation de recoupement évidente ni de superposition cohérente n'est observée.

Minéralisation

Le quartz est, de loin, le minéral le plus commun dans les veines, suivi par de moindres quantités de chlorite, calcite, séricite, et moins de 1 % pyrite, accompagné à l'occasion de traces de galène, chalcopryrite, sphalérite, pyrrhotite, bornite, chalcocite, ou d'or natif. De plus, différents chercheurs ont noté la présence de tellurures, de stromeyérite et de molybdénite.

La présence d'un minéral gris métallique sous forme de taches locales et de glaciis grisâtres, particulièrement dans les veines précoces, est considérée comme un excellent indicateur de la présence d'or. Une étude à la microsonde électronique à balayage (SEM) sur une petite partie de ce matériel, par la

Commission géologique de l'Ontario (M. Smyk, No. réf. 96-BBN-01) a permis d'identifier un tellure de bismuth, comportant possiblement du tellurobismuthite (Bi_2Te_3) et de la tétradymite ($\text{Bi}_2\text{Te}_2\text{S}$).

La présence de minéralisation aurifère anormale à Hammond Reef a été notée dans toutes les lithologies à l'exception du gneiss. Les exemples d'intersections de forage et d'échantillons en rainures à $>0,4$ g/t Au, dans des granitoïdes, des dykes mafiques, des pegmatites et des veines de quartz, sont omniprésents. Les excavations de l'ère victorienne se limitaient aux veines précoces, où des teneurs de >5 g/t Au ont été exploitées. La minéralisation aurifère dans les granitoïdes séricitisés et traversés de veinules en stockwerk n'était pas économiquement viable compte tenu de la technologie de bocardage employée à l'époque. L'étendue latérale limitée (<50 m) et la faible épaisseur régulière ($<0,5$ m) des veines précoces individuelles ont également contribué à rendre la méthode d'exploitation souterraine de veines étroites non rentable.

Les contrôles locaux sur la minéralisation aurifère ne sont pas évidents lorsqu'on compare les schistes à séricite-carbonates fortement altérés (qui renferment des quantités relativement faibles de veines de quartz) et les granitoïdes modérément altérés et à peine folié qui encaissent le stockwerk de veinules. L'or se trouve dans toutes les lithologies qui présentent une concentration appropriée de micro- à macrofractures cassantes. Bien que la présence de stockwerks et de veines précoces n'est pas toujours une garantie d'obtenir des valeurs significatives, la teneur en or de ces sections de forage et des échantillons en rainures prélevés en surface concorde généralement assez bien avec les secteurs à $>0,4$ g/t Au. Aucune corrélation entre les sections à haute teneur et les veines d'une orientation particulière n'a pu être établie (Barclay, 1996).

Une étude pétrographique réalisée par Lakefield Research, à la demande de Falconbridge Ltd en 1988 (Lakefield, 1988), indique que les grains d'or sont préférentiellement situés aux bordures des grains dans les amas de pyrite. Les grains d'or varient de <1 μm à un maximum de 30 μm x 70 μm , mais la majorité des grains sont de moins de 15 μm . Les sites de porosité tardive, comme les microfractures, les plans de cisaillement et les veines de quartz-carbonates ont été les sites structuraux privilégiés pour la déposition de l'or le long des bordures de grains spécifiques (pyrite $>$ silice $>$ autres sulfures $>$ carbonate).

Plus récemment, Terra Mineralogical Services (Terra) a réalisé une étude de sept intersections minéralisées provenant de cinq sondages pour caractériser la minéralisation à Hammond Reef. Les travaux se poursuivent mais des résultats préliminaires ont été présentés dans un memorandum daté du 23 avril 2009 et sont résumés ci-dessous.

ÉCHANTILLONS DE CAROTTES DE FORAGE DE HAMMOND REEF

Sondage	Profondeur (m)	Échantillon	Zone	Estant
BR88	220	G140530	Zone A	1420E
BR88	220,5	G140530	Zone A	1420E
BR102	134	G136485	Zone A	1670E
BR102	134,5	G136485	Zone A	1670E
BR68	203	350879	Zone A	1820E
BR22	133	201752	Zone 41	3270E
BR02	161	G1378881	Zone 41	3270E

Des échantillons d'or ont été observés dans six des sept échantillons, et l'or natif et l'électrum ont été identifiés comme les deux minéraux aurifères. La granulométrie a été décrite par Terra de très fine à extrêmement fine (<25 µm, principalement <10 µm).

Les grains d'or sont surtout associés aux sulfures, l'or natif étant associé à la pyrite et les minuscules grains d'électrum étant communément associés à la galène. Quelques tellurures Au-Pb sont aussi présents en association avec la galène. Les particules se présentent en inclusions ou aux bordures des grains. Les particules d'or natif ont une teinte jaune pâle, qui suggère un degré de finesse moins élevé (85 % - 92 %).

Les autres sulfures observés dans les échantillons comprennent couramment la chalcopyrite et la galène et dans une moindre mesure, la sphalérite et des traces de pyrrhotite et de bornite.

Les assemblages d'altération communément associés à la minéralisation en or-sulfures se composent de quartz, carbonates et d'un peu de chlorite (Terra, 2009).

D'autres études minéralogiques ont été effectuées en 2010 et en 2011 afin de caractériser les différents types d'altération-minéralisation qui composent le gîte. Ces travaux permettront d'optimiser le rendement métallurgique et le traitement du minerai d'OHRG.

Forage

Base de données

Les travaux de forage comprennent des campagnes effectuées par Falconbridge entre 1984 et 1990 (14 180 mètres en 68 sondages de calibre BQ), Pentland Firth en 1997 (3 640 mètres en 16 sondages de calibre NQ), Brett de 2006 à 2010 (281 sondages de calibre NQ totalisant 84 310 mètres plus 7 sondages de calibre PQ totalisant 1 760 mètres), et enfin OHRG du 19 mai 2010 au 15 décembre 2012 (2006 sondages de calibre NQ totalisant 256 343 mètres, 4 sondages de calibre PQ totalisant 468 mètres, 5 sondages de calibre HQ totalisant 1 308 mètres et 300 sondages de calibre BTW totalisant 46 674 mètres). Les travaux effectués par Falconbridge et Pentland Firth sont considérés de nature historique aux fins de l'estimation des ressources. À l'exception de la considération des données historiques lors de la modélisation géologique, **aucun résultat d'analyses de travaux de forage historiques n'a été utilisé dans le cadre de l'estimation de ressources minérales à Hammond Reef.**

Pour toutes les campagnes de forage ciblant le secteur principal de ressources (les zones A, 41, Mitta, A Sud, Mitta Sud, 41 Extension et RAB), la sélection des sites des collets de forage a été planifiée sur une grille agrandie, établie à l'origine par Falconbridge, avec des lignes orientées à 327°. L'espacement entre les lignes est de 25 mètres. Les sondages ont été généralement orientés parallèles à l'orientation de la grille, selon un arrangement en séquence, avec des pendages généralement conçus pour recouper les cisaillements minéralisés selon un angle perpendiculaire.

Forage complété en 2012

Au cours de la dernière année, OHRG a réalisé, avec succès, son programme de forage de définition des ressources et un programme de forage de condamnation. Pour le programme principal de définition des ressources, la majeure partie du gisement est maintenant forée et échantillonnée selon une grille de 25 mètres x 25 mètres. Tous les forages de définition des ressources en 2012 visaient à améliorer le niveau de confiance des données dans les limites du modèle de fosse à ciel ouvert proposé. Des forages d'exploration ont aussi été effectués dans le but de localiser les extensions de la minéralisation connue.

Projet Hammond Reef – Forage en 2012

Programme	Nombre de trous	Longueur total (m)
Condamnation	124	18,673
Définition des ressources	804	162,873
Exploration	11	5,662

La majeure partie des forages de définition des ressources réalisés en 2012 était localisée dans les zones A et 41. Les secteurs ayant des teneurs supérieures à 1 g/t et dans les limites de la fosse proposée ont été ciblés. L'espace réduit entre les forages permettra d'améliorer le statut des ressources minérales lors de leur estimation, soit leur reclassement de la catégorie présumée aux catégories mesurées et indiquées.

En 2012, 44 trous totalisant 11 711 m ont été forés sur le lac Mitta à l'aide d'appareils de forage montés sur barge. Les années précédentes, il était possible de forer sur le lac lorsque ce dernier était couvert de glace. Toutefois, les hivers sont devenus imprévisibles et il est difficile de prédire si les conditions hivernales seront adéquates pour le forage.

Le programme de forage de condamnation a couvert les secteurs proposés pour y installer les infrastructures minières. Les forages, réalisés selon une grille de 300 mètres carrés au-dessus des secteurs ciblés, consistaient en des forages verticaux de 152 m. Tous les trous ont été décrits et entièrement analysés. OHRG est convaincu que ce programme de forage aurait pu découvrir n'importe quel gisement de taille adéquate et suffisamment près de la surface pour être l'objet d'une exploitation par fosse à ciel ouvert. Aucun nouveau gisement n'a été localisé lors de ce programme.

Carottes et tubage

Les carottes de forage sont déposées dans des caisses en bois à la foreuse, et la fin de chaque passe est marquée sur des blocs de bois par l'assistant-foreur. Chaque caisse de carottes est scellée à la foreuse à l'aide de ruban industriel. Les sceaux de ruban industriel de chaque caisse de carottes sont inspectés, puis les carottes sont apportées à la carothèque.

Dans la plupart des cas, le tubage des trous demeure en place après le forage et les levés de fond de trou, de manière à permettre de mesurer avec précision l'emplacement de l'orifice du trou. Le trou peut également être prolongé au besoin. Le tubage est bouché à l'aide d'une cale de bois ou un couvercle d'aluminium pour empêcher que des débris ne pénètrent dans le trou, tandis que de grands pieux en bois sont fichés dans le sol pour marquer l'emplacement du tubage. Les pieux et les couvercles d'aluminium sont étiquetés avec le numéro de trou.

Arpentage des collets de forage

Pour l'ensemble du projet, la position du collet des trous de forage a été établie au moyen d'un système GPS différentiel en temps réel Trimble SPS881 avec des stations de base Trimble R8-3 permettant un degré de précision sous le centimètre dans de bonnes conditions. Le tubage du forage demeurait dans le sol quand les forages étaient terminés. Lorsque c'était possible, le tubage était muni d'un bouchon sur lequel était gravé le numéro d'identification du trou et un piquet de 4 po x 4 po était planté près du forage pour indiquer sa localisation de manière permanente. Les collets ont été arpentés par des techniciens spécialisés et les données de leur localisation ont été téléchargées directement dans la base de données du projet.

Lors de forage sur glace ou sur barge, les collets étaient arpentés quand l'appareil de forage était sur place.

Antérieurement, l'arpentage des collets sur le projet était réalisé au moyen d'un système GPS avec correction différentielle post-traitée. Cette méthode a été abandonnée en raison de la difficulté de son utilisation.

Une série de 45 collets de forage ont été inspectés et arpentés à l'aide d'un appareil GPS portatif lors d'une visite du site effectuée par SGS et G Mining sur la propriété Hammond Reef. La majorité des collets vérifiés montraient un écart de moins de 5 m entre les données du GPS différentiel utilisé par OHRG et Brett et le GPS portatif utilisé par SGS; deux des collets vérifiés montraient un écart supérieur à 5 m. L'écart horizontal moyen était de 2,7 m et l'écart vertical de 2,6 m. La méthodologie employée pour identifier les collets consistait à utiliser les coordonnées UTM de la base de données pour identifier les nombreux collets sans étiquettes de terrain; l'étiquetage devrait être maintenu de façon systématique du moment du forage et par la suite.

De l'avis de SGS et G Mining, les données d'arpentage des collets de forage ont été jugées acceptables pour les besoins de l'estimation de ressources.

Levés de fond de trou

Les levés en fond de trou ont été réalisés au moyen d'un instrument à enregistrement unique et transistorisé comme le Reflex EZ-Shot ou le FlexIT SmartTool. Les levés étaient effectués par les entrepreneurs en forage et vérifiés par les géologues du projet. La distance nominale entre les levés était de 50 m, distance raccourcie à 30 m pour les forages plus rapprochés.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage a été effectué par Pentland Firth, Brett et OHRG sur la longueur totale des forages. Le gîte comporte différents styles de minéralisation, divisés en plusieurs zones minéralisées en fonction de la structure et de l'altération; certains types de minéralisation se trouvent dans des zones d'altération très subtile, difficile à discerner lors de la description des carottes, d'où la nécessité d'échantillonner la totalité des carottes. Dans le cadre des travaux effectués par Brett et OHRG, les échantillons sont généralement prélevés à intervalles réguliers de 1,5 m, mais les intervalles d'échantillonnage sont quelquefois raccourcis à un minimum de 1 m, ou allongés à un maximum de 2 m aux zones de contact évidentes entre unités géologiques/zones d'altération/zones de minéralisation.

Sous la gouverne d'OHRG, tous les échantillons de carottage ont été sciés à l'atelier d'échantillonnage au moyen de scies au diamant avec alimentation automatique; sous la gouverne de Brett, les carottes qui semblaient non altérées étaient fendues à l'aide d'une fendeuse hydraulique tandis que les carottes avec de l'altération visible étaient sciées au moyen de scies au diamant alimentées manuellement.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Auparavant, sous la gouverne de Brett, les carottes de forage étaient livrées dans des boîtes de carottes scellées aux installations de description/échantillonnage/entreposage des carottes sur la propriété, puis déchargées devant la carothèque. Les boîtes de carottes étaient ouvertes et transférées dans la carothèque, où la description et le traitement des carottes était effectué. Les boîtes de carottes étaient transférées de la carothèque à l'atelier d'échantillonnage pour fendre/scier les carottes et les échantillonner. Les échantillons étaient ensachés dans des sacs solides en polypropylène, étiquetés et les sacs clairement étiquetés. Les échantillons étaient ensuite emballés dans des sacs de riz et temporairement entreposés

dans des caisses d'échantillons verrouillées. L'expédition des échantillons était effectuée par le personnel de Brett, généralement des géologues seniors et intermédiaires, puis déposés au laboratoire de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay; tous les envois ont été documentés sur des formulaires standards d'expédition d'échantillons d'ALS. Exceptionnellement, pour les sondages BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059, le laboratoire ALS n'a pas été utilisé, mais plutôt Accurassay Laboratories de Thunder Bay.

Sous la gouverne d'OHRG, les carottes de forage ont été transportées dans un camion plateforme dédié à cet effet, de la propriété Hammond Reef jusqu'à la carothèque au complexe d'OHRG à Atikokan dans des boîtes de carottes scellées. Les boîtes de carottes ont été déchargées sur des supports à l'intérieur du bâtiment, en préparation pour la description et le traitement, qui sont effectués dans le même bâtiment. Avant l'échantillonnage, les boîtes de carottes ont été chargées sur des palettes puis transportées aux installations clôturées adjacentes d'échantillonnage et d'entreposage des carottes; les carottes ont été soit posées sur des supports à l'intérieur de l'atelier d'échantillonnage ou temporairement entreposées à l'intérieur de l'aire clôturée. Les échantillons ont été tous sciés au moyen de scies au diamant et ont été étiquetés et ensachés dans des sacs en polypropylène clairement étiquetés, fermés à l'aide d'attaches de sécurité. Les échantillons individuels ont été emballés ensemble dans des sacs de riz tissés, puis dans des caisses en bois, qui ont été portées au registre et scellées (en vissant solidement les couvercles des caisses et en apposant des étiquettes de sécurité inviolables), puis transportées par un transporteur commercial jusqu'aux installations de préparation des échantillons d'ALS à Thunder Bay. Chaque sondage a été listé séparément sur les feuillets d'expédition d'ALS.

De l'avis de SGS et G Mining, la chaîne de possession est, et a été maintenue tout au long des processus actuels d'OHRG et antérieurs de Brett, conforme ou supérieure aux normes de l'industrie et est acceptable pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

L'analyse géochimique des échantillons de carottage, exception faite des premiers forages réalisés par Brett, a été effectuée aux installations de ALS Laboratories Inc. («**ALS**») à North Vancouver. L'exception à cette règle concerne 48 des premiers sondages effectués par Brett (BR-0001 à BR-0043, BR-0045 à BR-0056 et BR-0059), pour lesquels Accurassay Laboratories de Thunder Bay a été utilisé.

De l'avis de SGS et G Mining, les laboratoires utilisés pour la préparation des échantillons, l'analyse géochimique et les essais métallurgiques sont accrédités et les méthodes employées sont jugées appropriées pour les besoins de l'estimation de ressources.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Chez Accurassay, la préparation des échantillons consistait à passer les échantillons de carottes au concasseur à mâchoires, jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 8, à prélever un sous-échantillon de 250 à 450 g à l'aide d'un diviseur Jones et à broyer ce dernier jusqu'à ce que 90 % des particules passent un tamis de diamètre 150 à l'aide d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Accurassay assurait qu'un nettoyage à la silice était effectué entre chaque échantillon pour prévenir la contamination croisée. Avant l'analyse, les échantillons étaient tassés pour les homogénéiser, puis une fraction de 30 g pour pyroanalyse était prélevée. Les analyses étaient effectuées par pyroanalyse avec fini par absorption atomique, et les échantillons dont le résultat était supérieur à 10 g/t Au étaient réanalysés avec fini gravimétrique.

Les échantillons expédiés chez ALS sont tous préparés aux laboratoires de préparation à Thunder Bay. Les échantillons sont : inscrits au registre, un code barre leur est attribué, ils sont asséchés, puis concassés dans un concasseur à mâchoires jusqu'à ce que 70 % du matériel grossièrement concassé passe un tamis à mailles de 2 mm; divisés (d'abord à 250 g, puis à 1 kg); pulvérisés dans un pulvérisateur à anneau et rondelle jusqu'à ce que 85 % de la pulpe passe dans un tamis à mailles de 75 microns. Finalement, 100 g de pulpe est divisée et expédiée au laboratoire d'ALS à North Vancouver pour analyse.

Les méthodes d'analyse des échantillons de carottage d'OHRG et les protocoles en cas de valeur supérieure à la limite de détection au laboratoire de ALS sont : analyse de routine par pyroanalyse avec fini par absorption atomique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 5 g/t est réanalysé par pyroanalyse avec fini gravimétrique sur des pastilles de 50 g; tout échantillon avec plus de 10 g/t est réanalysé par analyse des fractions fines et grossières (*screened metallics*). Les résultats d'analyse sont entrés dans la base de données avec la meilleure valeur aurifère en respectant les limites supérieures (absorption atomique jusqu'à 5 g/t Au; gravimétrique entre 5 et 10 g/t Au; *screened metallics* à plus de 10 g/t).

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

La méthodologie d'AQ/CQ a évolué au fil du programme de forage et d'échantillonnage à Hammond Reef. Un système rigoureux de contrôle de la qualité est utilisé sur le projet depuis son acquisition par Osisko. La méthodologie actuelle comprend l'utilisation cyclique de trois standards certifiés, de matériel stérile et de duplicatas en demi-carottes.

Les résultats de 147 239 analyses pour l'or ont été ajoutés à la base de données des forages en 2012 et au début de 2013. Toutes les données de contrôle de la qualité disponibles en janvier 2013 ont été examinées soigneusement selon les critères de rendement actuels. Tout résultat d'un échantillon de contrôle de la qualité se trouvant en dehors des limites des valeurs acceptées a été resoumis au laboratoire dans une enveloppe contenant les échantillons réguliers avoisinants. Les échantillons ont été réanalysés jusqu'à l'obtention de valeurs acceptables.

Six standards ont été insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les valeurs acceptées pour ces standards sont déterminées par des essais comparatifs interlaboratoires auprès de laboratoires agréés. Tout résultat de standard se trouvant en dehors de trois écarts-types de la valeur acceptée était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un blanc a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. Les résultats des blancs sont vérifiés pour que leurs valeurs ne dépassent pas de cinq fois la limite de détection de la méthode d'analyse. Tout résultat de blancs dépassant ce seuil était considéré comme ayant échoué au test de contrôle de la qualité.

Un duplicata a été inséré dans la séquence d'échantillonnage à tous les 100 échantillons réguliers. La moitié restante de la carotte a été utilisée à cette fin. De plus, un échantillon sur vingt était analysé une seconde fois au laboratoire en tant que duplicata généré durant l'étape de broyage, à la demande du client.

La moitié restante de la carotte des 43 forages réalisés en 2006-2007 a été resoumise au laboratoire pour analyse afin de valider les résultats antérieurs en raison d'un contrôle de la qualité alors limité. Ces échantillons ont été emballés puis envoyés au laboratoire avec des échantillons de contrôle de la qualité selon la procédure normale. Les résultats du programme de rééchantillonnage ont été comparés avec les données originales par le personnel d'Osisko et par SGS Geostat, plus particulièrement par les auteurs du rapport technique en cours, et ont été déclarés conformes.

De plus, sept trous du début du programme de forage ont été reforés au même endroit et selon les mêmes spécifications. Les résultats de ces forages jumeaux ont été déclarés conformes avec les données initiales. Les données des forages jumeaux ont été utilisées pour l'estimation finale des ressources et les données initiales ont été éliminées de la base de données.

Estimations de ressources minérales

Une estimation de ressources minérales a été préparée pour la propriété Hammond Reef en octobre 2008. L'estimation a été effectuée par un consultant indépendant, John Zbeetnoff, géo., et vérifiée par Scott Wilson RPA. À l'époque (2008), l'estimation totalisait 142 Mt de ressources minérales présumées à une teneur de 1,05 g/t Au. Le seuil de coupure était de 0,60 g/t Au. Brett a réalisé d'autres travaux de forage au diamant et mis à jour l'estimation de ressources minérales. Avec les données de forage additionnelles et des changements mineurs apportés aux paramètres d'estimation, la mise à jour s'est soldée par une augmentation modeste au niveau du tonnage et pratiquement aucun changement dans la teneur. De l'avis de Scott Wilson RPA (basé sur les 223 sondages antérieurs au rapport Hammond Reef et les travaux de forage effectués en 2010), la mise à jour de l'estimation n'était pas sensiblement différente de l'estimation d'origine et n'exigeait pas le dépôt d'un rapport technique indépendant conformément au Règlement 43-101. Scott Wilson RPA a toutefois vérifié la nouvelle estimation, vérifié les nouvelles données et confirmé que les paramètres et la méthodologie d'estimation étaient appropriés. La mise à jour de l'estimation de ressources minérales (2009) est résumée dans le tableau suivant. Un seuil de coupure de 0,3 g/t Au a été utilisé pour la présentation des ressources minérales.

RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES – JUILLET 2009 Propriété Hammond Reef

Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
1,00	60,2	1,46	2,83
0,90	77,1	1,35	3,34
0,80	98,4	1,24	3,93
0,70	124,6	1,14	4,56
0,60	155,0	1,04	5,19
0,50	188,5	0,95	5,78
0,40	227,0	0,87	6,34
0,30	259,4	0,80	6,70
0,20	281,9	0,76	6,89

Notes :

1. Les définitions de l'ICM ont été utilisées pour les ressources minérales.
2. L'estimation de ressources minérales présentée est basée sur un seuil de coupure de 0,3 g/t Au.
3. Une largeur minimale d'extraction minière de 3 m a été employée.

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Un tableau comparatif des estimations de ressources minérales de 2008 et 2009 est présenté ci-dessous.

COMPARATIF DES RESSOURCES MINÉRALES PRÉSUMÉES
Propriété Hammond Reef

Année	Seuil de coupure g/t Au	Tonnes (000 000)	Teneur g/t Au	Oz Au (000 000)
2009	0,60	155,0	1,04	5,19
2008	0,60	141,5	1,05	4,79
Variation		13,5	-0,01	0,40

Le 7 novembre 2011, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources présumées pour la propriété Hammond Reef. SGS et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation de ressources qui ont autorisé la divulgation de cette mise à jour. SGS a estimé les ressources minérales présumées globales à 10,52 millions d'onces d'or à une teneur moyenne en or avant dilution de 0,62 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au), soit 65 % de plus ou 4,16 millions d'onces de plus que l'estimation antérieure de ressources totales publiée par Brett en 2009. G Mining et SGS ont aussi estimé les ressources minérales présumées exploitables par fosse à l'intérieur d'un modèle de fosse unique optimisé dans Whittle et basé sur un prix de l'or à 1 200 \$US l'once (scénario de base) ainsi qu'une facteur de dilution de 5 %. Les ressources minérales présumées dans la fosse pour le gîte aurifère Hammond Reef étaient évaluées à 6,86 millions d'onces d'or à une teneur moyenne après dilution de 0,63 g/t Au, selon un seuil de coupure établi à 0,28 g/t Au. Ceci représente une augmentation de 25 %, ou 1,36 million d'onces d'or, comparativement à l'estimation antérieure de ressources dans la fosse publiée par Brett en 2009.

Le 28 janvier 2013, la Société a publié une mise à jour de l'estimation de ressources pour la propriété Hammond Reef. SGS Canada et G Mining sont les firmes-conseils indépendantes mandatées pour réaliser l'estimation des ressources qui ont autorisé la divulgation de cette estimation. Les nouveaux travaux de forage réalisés par Osisko ont permis de convertir la majeure partie des ressources aux catégories mesurées et indiquées (M&I), et celles-ci pourront éventuellement être converties en réserves lorsque l'étude de faisabilité en cours aura été complétée. Les faits saillants de la mise à jour des ressources estimées incluent :

- ressources M&I globales de 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 gramme par tonne d'or et ressources présumées globales de 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au (basé sur un seuil de coupure de 0,50 g/t Au; voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I globales de 7,47 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,65 g/t Au et ressources présumées globales de 3,12 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,52 g/t Au, basé sur un seuil de coupure de 0,30 g/t Au (voir tableau ci-dessous).
- ressources M&I dans la fosse de 5,31 millions d'onces à une teneur avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle en fonction d'un prix de l'or à 1400 \$US l'once. Les ressources présumées dans la fosse ajoutent 0,28 million d'onces à une teneur après dilution de 0,65 g/t Au. Les paramètres de conception du modèle de fosse incluent un seuil de coupure moyen de 0,32 gramme d'or par tonne et un faible ratio stérile/minerais de 1,01.
- à 2000 \$US par once d'or, ressources M&I dans la fosse de 7,87 millions d'onces et ressources présumées de 2,12 millions d'onces à une teneur moyenne de 0,56 gramme d'or par tonne.
- zones A (principale) et Mitta formant un gîte minéral contigu (fosse ouest), tandis que la zone 41 est séparée des deux autres (fosse est). Le système a été modélisé en deux fosses d'une étendue latérale totale de 2500 mètres (des sections 870E à 3370E). Les travaux de forage d'exploration autour des zones Mitta et A ont réussi à prolonger le gisement en profondeur dans la direction du pendage (sud-est), jusqu'à une distance maximale (dans l'axe de pendage) de 850 mètres.

SGS a estimé les ressources minérales mesurées et indiquées globales à 5,43 millions d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,86 g/t Au, selon un seuil de coupure de 0,30 g/t Au et les ressources présumées globales à 1,75 million d'onces d'or à une teneur moyenne de 0,72 g/t Au. Le tableau ci-dessous résume les estimations de SGS selon différents seuils de coupure :

Estimations de ressources globales à Hammond Reef

Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Mesurées	0,67	212,9	0,2	4,60
Indiquées	0,44	268,7	0,2	3,84
M+I	0,54	481,6	0,2	8,44
Présumées	0,44	271,8	0,2	3,80
Mesurées	0,74	184,7	0,3	4,38
Indiquées	0,55	174,4	0,3	3,09
M+I	0,65	359,1	0,3	7,47
Présumées	0,52	185,2	0,3	3,12
Mesurées	0,90	123,5	0,5	3,59
Indiquées	0,78	72,9	0,5	1,83
M+I	0,86	196,4	0,5	5,43
Présumées	0,72	75,7	0,5	1,75
Mesurées	1,09	76,8	0,7	2,70
Indiquées	1,03	32,3	0,7	1,07
M+I	1,07	109,2	0,7	3,77
Présumées	0,96	27,4	0,7	0,84
Mesurées	1,29	46,8	0,9	1,94
Indiquées	1,28	16,0	0,9	0,66
M+I	1,28	62,8	0,9	2,59
Présumées	1,22	11,0	0,9	0,43
Mesurées	1,39	36,2	1,0	1,61
Indiquées	1,40	11,6	1,0	0,52
M+I	1,39	14,7	1,0	2,13
Présumées	1,35	7,5	1,0	0,32

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

G Mining Services Inc. de Montréal, avec la collaboration de SGS, a également préparé une estimation des ressources à l'intérieur d'un modèle de fosse optimisé à l'aide du logiciel Whittle basé sur un prix de l'or à 1 400 \$US l'once (scénario de base) et des parois de fosses non confinées aux rives du lac. L'optimisation s'est soldée par deux fosses distinctes séparées d'environ 200 mètres, avec un ratio de décapage moyen de 1,01. Les ressources mesurées et indiquées dans les deux fosses pour le gîte aurifère Hammond Reef sont de 5,31 millions d'onces d'or à une teneur moyenne avant dilution de 0,72 g/t Au, basé sur un seuil de coupure établi à 0,31 g/t Au (fosse ouest) et 0,33 g/t Au (fosse est).

**Estimations de ressources avant dilution à Hammond Reef à l'intérieur d'un modèle de fosse
Whittle à 1 400 \$US**

Fosse	Catégorie	Teneur (g/t)	Tonnes (M)	Seuil de coupure (g/t)	Oz (M)
Ouest	Mesurées	0,75	151,2	0,31	3,63
Ouest	Indiquées	0,58	44,7	0,31	0,83
Ouest	M+I	0,71	195,9	0,31	4,46
Ouest	Présumées	0,65	13,1	0,31	0,27
Est	Mesurées	0,80	24,1	0,33	0,62
Est	Indiquées	0,75	9,43	0,33	0,23
Est	M+I	0,79	33,6	0,33	0,85
Est	Présumées	0,50	0,27	0,33	0,01
Total	Mesurées	0,75	175,3	0,32	4,25
Total	Indiquées	0,61	54,1	0,32	1,06
Total	M+I	0,72	229,5	0,32	5,31
Total	Présumées	0,65	13,3	0,32	0,28

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Les rapports et estimations de ressources pertinentes conformes au Règlement 43-101 publiés par la Société sur la propriété Hammond Reef sont les suivants :

- une estimation de ressources minérales globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de 10,52 millions d'onces d'or en ressources présumées (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 7 novembre 2011 et un rapport conforme au Règlement 43-101 portant sur cette estimation de ressources a été déposé sur SEDAR le 20 décembre 2011; et
- une estimation de ressources globales conforme au Règlement 43-101, faisant état de ressources mesurées et indiquées de 5,43 millions d'onces d'or (6,86 millions d'onces d'or en ressources présumées exploitables par fosse) pour le gîte aurifère Hammond Reef a été publiée le 28 janvier 2013 et ce communiqué de presse a été déposée sur SEDAR.

Développement

Exploration

OHRG a poursuivi ses efforts d'exploration sur la propriété Hammond Reef en 2012. Ceci comprend le forage au diamant (11 trous de forage totalisant 5 700 m) à travers le corridor de déformation Marmion au nord-est du gisement et le forage détaillé de la faille subsidiaire RAB au sud du gisement (41 trous de forages totalisant 8 000 m). Le forage sur la faille RAB a permis de délimiter une petite ressource inclinée à l'intérieur de la baie Lynxhead. Les extensions nord-est et sud-ouest du gisement ainsi que le secteur avoisinant la baie Lynxhead ont été cartographiés de nouveau en détail après l'acquisition d'un levé gravimétrique à haute résolution récemment complété. OHRG a aussi effectué un peu de prospection sur des anomalies de sol et un programme d'échantillonnage de till intercalaire aux alentours de la baie

Lynxhead. Sur la propriété Atikokan West, les affleurements à proximité des trois anciennes galeries d'accès ont été décapés puis échantillonnés en rainure et cartographiés en détail. La prospection ainsi que le suivi des anomalies de sol ont été réalisés dans le bras nord-ouest des claims. Un programme de prospection de reconnaissance et d'échantillonnage de moraine a été entrepris en dehors des claims actuels à la recherche de nouvelles cibles aurifères. De plus, le personnel d'OHRG a examiné plusieurs propriétés aurifères dans le Nord-ouest de l'Ontario, allant de propriétés hors chantiers (« *greenfield* ») jusqu'à des propriétés d'exploration avancée avec des ressources aurifères établies par forage.

Aménagement du projet et études

Avec l'achèvement du programme de forage et des essais métallurgiques, l'équipe de construction et d'ingénierie a intensifié ses activités en vue de l'étape de la faisabilité. Les études initiales ont été amorcées, un plan conceptuel a été élaboré et les paramètres du projet ont été établis. Les critères de conception du procédé de traitement ont été fixés à 60 000 tonnes par jour. Le rapport sur l'étude de faisabilité devrait être finalisé dans la première moitié de l'année 2013.

Environnement

Les plans conceptuels pour la surveillance de l'efficacité des mesures d'atténuation et la vérification des changements prévus dans l'environnement ont été développés. Ceux-ci incluent les plans de surveillance de la quantité et de la qualité de l'eau, de surveillance de la quantité et la qualité des eaux souterraines et de biosurveillance aquatiques et terrestres ainsi que les plans de gestion sociale. Les plans détaillés seront élaborés en collaboration avec les parties intéressées au projet, incluant le gouvernement, le public et les autochtones.

Un comité de suivi local sera mis sur pied. Ce comité participera à la planification de la gestion sociale et sera le lien direct de communication entre les membres de la communauté et OHRG.

Relations communautaires

Le 10 décembre 2010, le Secrétariat des Chefs de Fort Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs, la Société et OHRG ont signé une entente de partage des ressources, signifiant l'engagement de toutes les parties à participer à un processus de consultation active et de collaboration, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société en cours sur son projet aurifère avancé Hammond Reef. L'entente est entrée en vigueur le 26 septembre 2011, suite à la ratification par les membres de toutes les communautés signataires.

Depuis la ratification, des mesures ont été prises par toutes les parties signataires afin d'assurer que les engagements stipulés dans l'entente seront respectés en temps opportun et de façon efficiente. Parmi les principaux engagements, citons notamment :

- la création de plusieurs comités pour faciliter la collecte d'information et maintenir des voies de communication ouvertes et transparentes;
- la création d'opportunités d'emploi et de formation pour les membres des communautés participantes; et
- la création de fiducies d'exploitation qui pourront recueillir le financement de formation et d'éducation fourni par OHRG, ainsi que les actions de Corporation Minière Osisko qui seront émises lorsque certains jalons seront franchis en exploration et en développement.

La réalisation de progrès constants dans chacun de ces secteurs permettra le développement et l'exploitation du projet Hammond Reef pour le bénéfice mutuel des parties.

De plus, OHRG a signé le 6 mars 2012 un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secretariat Inc. et quatre communautés métisses de la région prévoyant le financement d'une étude sur les connaissances traditionnelles et l'assurance d'une consultation adéquate concernant le projet Hammond Reef.

Santé et sécurité

La Société a mis en place un programme de santé et sécurité couvrant tous les employés d'OHRG qui travaillent sur le site Hammond Reef. OHRG fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les individus concernés par le programme s'y conforment et la société offre des séances de formation sur une base régulière. OHRG n'a enregistré qu'un seul accident avec perte de temps en 2012.

3.3.3 Projet Upper Beaver

Avis de renseignements techniques

Certains des renseignements qui suivent au sujet de la propriété Upper Beaver sont tirés d'un rapport technique de source indépendante (ci-après le « rapport Upper Beaver ») sur la propriété Upper Beaver intitulé *Technical Report on the Upper Beaver Gold-Copper Project, Ontario, Canada* et datant du 5 novembre 2012, préparé par SRK Consulting (Canada) Inc. (« **SRK** »). MM. Sébastien B. Bernier, géo., Glen Cole, géo., Alfred S. Hayden, ing., David Orava, M. Ing., ing., James L. Pearson, ing. et Eugene J. Puritch, ing. sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101 et sont indépendants de la Société. Le rapport Upper Beaver peut être consulté pendant les heures normales de bureau au siège social de la Société ou sous le profil de la Société sur le site Web de SEDAR (www.sedar.com).

À moins d'indications contraires, les renseignements techniques qui ont été rendus publics depuis le dépôt du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. William J. McGuinty, B.Sc., géo., directeur de projet chez OML, qui est une « personne qualifiée » au sens donné à ce terme dans le Règlement 43-101.

Description et emplacement de la propriété

Localisé près de Kirkland Lake en Ontario, au Canada, le projet Upper Beaver est un projet d'exploration pour l'or et le cuivre à l'étape de mise en valeur.

Titres miniers

Le projet est localisé sur le bloc de claims Upper Beaver, lequel couvre une superficie d'approximativement 627 hectares dans les cantons de Gauthier et de McVittie.

Le projet Upper Beaver comprend 36 claims concédés par lettres patentes couvrant une superficie de 746 hectares. Trente-trois de ces claims conservent des droits de surface et un bail (trois claims) d'une superficie de 54 hectares comprend les droits miniers et de surface. Les droits miniers sont détenus à 100 % par OML, certains claims étant assujettis à des redevances à d'autres parties. Il y a six claims non concédés par lettres patentes (24 unités) d'une superficie de 384 hectares. Au total, la superficie du projet Upper Beaver est de 1 184 hectares.

Tous les claims concédés par lettres patentes et tous les baux ont été légalement arpentés puisqu'il s'agit de propriétés avec titres déposés auprès du bureau de l'enregistrement immobilier de l'Ontario. Les claims non concédés par lettres patentes n'ont pas été arpentés, mais sont présentement en règle. Les

crédits de travail d'évaluation de Queenston sont suffisants pour maintenir le statut des claims non concédés par lettres patentes dans un avenir prévisible.

Droits et obligations associés aux titres miniers

Un claim minier non concédé par lettres patentes est une parcelle de terrain de la Couronne, jalonnée conformément à la Loi sur les mines de l'Ontario, qui confère généralement au titulaire de claim le droit exclusif d'explorer le territoire désigné pour toutes les substances minérales, à certaines exceptions près. Le titulaire de claim n'a pas l'obligation de réaliser des travaux d'évaluation au cours de la première année suivant l'enregistrement d'un claim minier, mais dans la deuxième année et toutes les années suivantes, un minimum de 400 \$ de travaux d'évaluation par 16 ha est exigé. Les travaux par unité de claim doivent être rapportés chaque année jusqu'à ce qu'une demande de bail soit déposée. Les claims non concédés par lettres patentes sont valides jusqu'en 2014 ou 2015 selon les claims et sont renouvelables par attribution de crédits pour des travaux d'exploration réalisés sur la propriété Upper Beaver, soit sur le claim où ces travaux ont été effectués, soit sur des claims contigus à ce dernier. Les crédits de travail d'évaluation peuvent être accordés dans les 5 ans suivant les travaux sur n'importe quel claim non concédé par lettres patentes.

Un claim concédé par lettres patentes (ou un bail) confère au titulaire le droit de produire un produit minéral pour la vente. Un bail minier est émis pour une période de vingt-et-un ans et peut être renouvelé indéfiniment pour d'autres périodes subséquentes de 21 ans sur le principe que les travaux se sont poursuivis en vue de la mise en valeur des minéraux. Les baux peuvent être émis pour des droits de surface et d'exploitation minière, pour des droits d'exploitation minière seulement ou pour des droits de surface seulement. Une fois émis, le détenteur d'un bail doit payer un loyer annuel à la province. Le bail Gauthier (L106884) expire le 1^{er} août 2013, mais est renouvelable pour une période de 21 ans. La lettre du MDNM datée du 27 novembre 2012 confirme la réception de la demande de renouvellement d'OML concernant ce bail.

Les dates d'expiration des différents claims de la propriété Upper Beaver sont comprises entre le 8 juillet 2013 et le 28 juin 2016.

Droits de surface

Certains droits de surface sur des claims non concédés par lettres patentes et sur certains des claims concédés par lettres patentes appartenant à OML sont détenus par diverses tierces parties. Tous les droits de surface du projet Upper Beaver qui ne sont pas propriété d'OML sont localisés dans le secteur sud-ouest du projet Upper Beaver.

En plus des activités spécifiques au fonçage de puits, le projet Upper Beaver nécessitera d'infrastructures telles que des routes et des lignes électriques à haute tension. Le déplacement des roches stériles et la déviation des eaux d'exhaure vers les sites choisis pour leur entreposage sont aussi recommandés. Les droits miniers le long de ce corridor d'infrastructures sont détenus par OML alors que les droits de surface sont détenus par OML et par d'autres parties.

Ententes et charges

Des 42 titres miniers composant la propriété Upper Beaver, 35 font l'objet des ententes présentées dans le tableau suivant :

Titres miniers	Ententes et charges
<p>Claims concédés par lettres patentes LS339; LS340; L2586; L2587; L2588; L2589; L2601; L2602; L6246; L6247; L7055; L7056; L7934; L9150; L9151; L9152; L9153; L9154; L9155; L9178; L9179; L9180; L9545; L9546; L9551; L9552; L9553; L9554; L9555; L9556; L9557; L35279</p> <p>Bail L106884 (claims L67180, L67288 et L72883)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Contact Diamond Mines Corp., anciennement Sudbury Contact Mines Ltd, détient 100 % des droits sur le diamant sur les 33 claims concédés par lettres patentes et le bail minier.</p>
<p>Claims concédés par lettres patentes L2648 et L2649 (droits miniers seulement)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Timmins Forest Products (« TFP ») détient une redevance de 2 % sur les revenus nets de fonderie. OML a le droit de racheter 50 % de cette redevance en tout temps, pour un montant de 1 000 000 \$ et détient un premier droit de refus sur toute offre d'achat de la royauté par une tierce partie. TFP détient les droits de surface.</p>
<p>Claim concédé par lettre patente L4397 (droits miniers seulement)</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ce claim n'est assujéti à aucune redevance.</p>
<p>Claims non concédés par lettres patentes 1185431; 1226891 (8 unités); 3003814 (10 unités); 3003815; 3004567; 4211819</p>	<p>Les titres miniers appartiennent à 100 % à OML. Ce claim n'est assujéti à aucune redevance.</p>

Responsabilités environnementales

Il existe un nombre restreint de responsabilités environnementales en lien avec les activités antérieures d'exploration et d'exploitation sur la propriété. Quelques résidus de traitement datant de la période d'utilisation de broyeurs à pilon dans les années 1920 sont présents, mais leur étendue n'est pas connue en raison de la végétation recouvrant le site minier. Lors de la dernière période de production sur la propriété (1965–1972), le minerai était transporté par camion jusqu'à l'usine de traitement Upper Canada située à 7 kilomètres au sud-ouest. Les résidus étaient entreposés à cette usine.

Trois puits sont situés sur la propriété. Le puits n° 3 sur la rive ouest du lac York était le principal puits de production lors des opérations souterraines antérieures. D'une profondeur atteignant 605 pieds (184 mètres), il est doté d'une descenderie interne qui s'étend du niveau 500 (pieds) au niveau 1250 (pieds). Les niveaux ont été développés à 80, 200, 350 et 500 pieds de profondeur puis selon un intervalle de 125 pieds, entre 500 pieds et 1250 pieds (381 mètres) de profondeur. Le puits est obturé. Un amas de stériles provenant des débuts du développement sous terre, soit entre 1919-1935, se trouve à l'est du puits n° 3, en bordure du lac York. Ce matériel résiduel est non générateur d'acide et près de 60 % de ce matériel a été utilisé pour la construction de routes dans le secteur en 2003 et en 2012. Le puits n° 1 est localisé plus à l'est, sur la rive est du lac York. D'une profondeur de 102 pieds (31 mètres), il est rempli

de roches stériles. Il existe peu d'informations sur le puits n° 2, mais les anciens plans indiquent qu'il se situerait à 68 mètres au sud-sud-ouest du puits n° 3, à l'extrémité nord de la veine G. Le puits (profondeur estimée à 15 mètres) fait maintenant partie de la tranchée sur la veine G, tranchée aujourd'hui remblayée de roches stériles.

En plus des trois puits, deux galeries d'accès aux veines H et K datant des années 1912-1919 sont présentes en surface. Toutes deux sont remblayées. Le remblaiement d'une tranchée sur la veine G avec des roches de la mine mentionné précédemment, l'obturation des diverses monteries ainsi que la remise en état des clôtures et le reboisement des secteurs présentant d'éventuels dangers ont été réalisés entre 2001 et 2004.

Autorisations et permis environnementaux

Avant d'entreprendre tout projet d'exploration avancée, le gouvernement de l'Ontario exige qu'un plan de fermeture soit élaboré et déposé auprès du ministère du Développement du Nord et des Mines (« MDNM »). Le MDNM coordonne les révisions et les réponses relatives au plan auprès des différentes agences gouvernementales concernées par les activités du projet. Le plan comprend un plan d'exploitation, les conditions environnementales de base, un plan et un budget des activités de fermeture et une garantie financière pour assurer la fermeture. Le plan de fermeture et les renseignements de base sous-jacents ont été préparés par Story Environmental Inc. avec l'aide du personnel d'OML et d'autres spécialistes.

Le MDNM a approuvé le plan de fermeture soumis par OML relatif au projet Upper Beaver en septembre 2012. L'approbation du plan de fermeture est une étape cruciale pour le développement du projet Upper Beaver. Ce plan de fermeture permettra au projet d'aller de l'avant en ce qui a trait au fonçage du puits, au développement sous terre et à la réalisation de l'étude de faisabilité.

OML complète présentement les procédures d'obtention de permis sectoriels relativement au fonçage du puits d'exploration planifié et au programme d'échantillonnage en vrac. Avant que le fonçage du puits puisse débuter, un certain nombre d'autorisations et de permis doit être obtenu, incluant, mais sans s'y restreindre, les permis de prélèvement et de déversement d'eau, pour les émissions atmosphériques et le bruit, de traitement des eaux usées, de raccordement avec Hydro One et pour la construction de nouvelles infrastructures électriques. OML a déposé un montant de 1,4 million de dollars en garantie financière au MDNM pour couvrir le coût des activités de fermeture en vertu du plan de fermeture de l'exploration avancée.

OML consulte présentement les organismes de réglementation en ce qui concerne les exigences liées à l'attribution de permis environnementaux pour l'exploitation sous terre envisagée et les opérations minières prévues sur le site. L'attribution des permis environnementaux pour les activités d'exploitation et de traitement proposées nécessitera une évaluation environnementale conforme au cadre de référence établi selon les lois fédérales et provinciales réglementant l'évaluation environnementale. Pendant que le cadre de référence de l'évaluation environnementale demeure à être déterminé :

- OML a entrepris des études de base et planifie poursuivre celles-ci en appui à l'évaluation environnementale du projet; et
- la consultation publique est une des exigences des processus d'évaluation environnementale et de planification de la fermeture. OML a déjà entrepris des consultations auprès du public et des autochtones et prévoit continuer de collaborer avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliore, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

Il est attendu que suivant le processus d'évaluation environnementale concernant la mine et l'usine de traitement proposées et l'approbation des organismes de réglementation, OML devra faire les demandes de permis supplémentaires requis, incluant, mais sans s'y restreindre, les certificats d'autorisation pour les émissions dans l'air et les déversements d'eau, ce qui comprend le déversement des eaux de procédé traitées et le déversement des eaux usées domestiques traitées.

Accès, climat, ressources locales, infrastructures et géographie physique

Accès

La propriété Upper Beaver est accessible à partir de la route 66, en empruntant le chemin pavé menant au village de Dobie, lequel est situé à 11 kilomètres à l'ouest de la ville de Larder Lake. À partir du village de Dobie, le chemin Beaverhouse, d'une longueur d'environ 6 kilomètres et de direction nord-est, mène au lac Beaverhouse. Les anciennes mines Upper Beaver East et West de même que le site du nouveau projet d'exploration avancée sont chacun situés à moins de 200 mètres du chemin Beaverhouse. La ville la plus importante à proximité, Kirkland Lake, se trouve à approximativement 25 kilomètres vers l'ouest. Kirkland Lake est une ville minière au riche passé et toujours active, principalement pour l'or. Sa population est d'environ 10 000 habitants.

Climat

Le climat de la région est de type continental des latitudes tempérées, avec des températures qui varient de 30 degrés Celsius au cours de l'été à -35 degrés Celsius au cours de l'hiver. Les hivers sont longs et froids, avec des températures mensuelles moyennes sous le point de congélation pour cinq mois de l'année (novembre à mars). Les précipitations annuelles sont approximativement de 975 millimètres, dont la moitié au cours des mois d'été. L'accumulation moyenne de neige durant l'hiver varie de 50 centimètres à 90 centimètres. La glace se forme sur les lacs à partir de la mi-novembre et disparaît généralement à la mi-avril. Les travaux sur le terrain sont possibles à l'année, en tenant compte des limites imposées par les lacs et les marécages et des périodes de gel et de dégel. La végétation correspond à celle d'une forêt mixte avec des épinettes, des sapins, des mélèzes, des pins gris, des trembles, des bouleaux, des frênes et des aulnes. Les claims concédés par lettres patentes ont été récemment déboisés. Les conditions du sol et le drainage ont tendance à déterminer le type de végétation, des marécages boueux ouverts aux escarpements rocheux stériles

Ressources locales

La propriété Upper Beaver est localisée à approximativement 25 kilomètres à l'est de la ville de Kirkland Lake, en Ontario. Kirkland Lake, le principal centre commercial du secteur nord du district de Timiskaming, dispose d'une main-d'œuvre qualifiée et compétente ayant de l'expérience en exploration et en exploitation minière.

Infrastructures

Il n'existe aucune alimentation électrique sur la propriété. La ligne de transport d'électricité la plus proche pouvant fournir l'énergie nécessaire aux opérations minières se trouve à 7 kilomètres au sud-sud-ouest, à proximité du site de la mine Upper Canada, à Dobie, en Ontario.

L'approvisionnement en eau est possible à partir des rivières, des étangs et des ruisseaux se trouvant sur la propriété Upper Beaver.

Géographie physique

La topographie est bosselée. Le relief est de l'ordre de 50 mètres, soit de la bordure des plans d'eau comme les lacs, les rivières et les marécages d'aulnes jusqu'aux collines rocheuses les plus élevées couvertes localement de pin blanc. Les profondeurs du mort-terrain varient de nulle jusqu'à plus de 30 mètres de till argileux. En moyenne, les affleurements, qu'ils s'agissent d'affleurements au niveau du sol ou de collines bien en vue, représentent environ 10 à 15 % de la surface.

Historique

Détenteurs précédents et détenteur actuel

La propriété Upper Beaver (claims concédés par lettres patentes) a été acquise par Upper Canada Gold Mines Inc., une société remplacée par QMI en 1965. La propriété a été exploitée par Upper Canada Mines jusqu'à la fermeture de la mine Upper Canada en 1971. Tous les actifs miniers d'Upper Canada, incluant Upper Beaver, ont été transférés à QMI dans les années 1970, à la suite de la fusion de l'entreprise. En 1989, QMI forme une coentreprise (Beaverhouse Resources) avec Pamorex Minerals Inc. et, par la suite, avec Pamorex Inc., successeur de Royal Oak Mines Ltd. Les travaux d'exploration réalisés par cette coentreprise se sont poursuivis jusqu'en 1997, donnant lieu à la découverte de quatre nouvelles zones aurifères. En 2000, Royal Oak se retire de la coentreprise et QMI récupère son entière participation (100 % d'intérêt) dans la propriété. Par la suite, QMI acquiert d'un intérêt privé deux autres claims concédés par lettres patentes, lesquels sont situés du côté ouest de la propriété.

Historique d'exploration et de forage

L'historique des travaux d'exploration et d'exploitation minière dans la région du projet Upper Beaver est relativement continu. Les travaux connus les plus anciens réalisés dans le canton de Gauthier, d'une superficie de 100 kilomètres carrés, datent de 1912. Les photos aériennes nationales des années 1920 montrent que le seul chemin d'accès existant à cette période est le chemin Beaverhouse Lake, là où le projet est situé. Ce chemin a probablement été utilisé dès le début des opérations minières.

L'excavation de puits sur plusieurs propriétés minières a débuté dès 1912 à Upper Beaver et à la fin des années 1920 et au début des années 1930 à Anoki, Oriole, Queenston, Upper Canada et Brock. Dans l'ensemble, la production sous terre a cessé au début des années 1970.

L'exploitation d'une fosse à ciel ouvert a eu lieu à la mine McBean (anciennement à QMI) dans les années 1980. Les travaux les plus récents d'exploration sous terre ont été réalisés sur le projet Victoria Creek par Contact Mines dans les années 1990.

En 1912, Alfred Beauregard a découvert de l'or à l'ouest du lac Beaverhouse. La production historique en or et en cuivre est résumée dans le tableau suivant :

Résumé de la production historique des mines – Mine Upper Beaver (Lovell et al., 1979)

Période	Mines	Production
1912-1944	La Mine d'Or Huronia, Argonaut Gold Mines Limited et Toburn Mines	38 347 onces d'or et 1 030 783 livres de cuivre provenant de 119 372 tonnes avec des teneurs de 9,99 g/t Au et 0,39 % Cu
1965-1971	Upper Canada/Upper Beaver Mines	102 362 onces d'or et 10 924 529 livres de cuivre provenant de 407 306 tonnes avec des teneurs de 7,82 g/t Au et 1,22 % Cu
Total		140 709 onces d'or et 11 955 312 livres de cuivre provenant de 526 678 tonnes avec des teneurs de 8,31 g/t Au et 1,03 % Cu

Le résumé des travaux effectués antérieurement sur la propriété Upper Beaver est présenté dans le tableau suivant :

Résumé de l'historique de l'exploration et de l'exploitation pour le projet or-cuivre Upper Beaver entre 1912 et 1995 (modifié de Watts, Griffis et McOuat Ltée, 2011)

Société	Période	Activité d'exploration
Mines D'Or Huronia	1912 – 1919	Excavation des puits n° 1 et n° 3, développement et production; Développement de dix niveaux dans la mine jusqu'à une profondeur de 1 250 pieds sous la surface.
Argonaut Gold Mines Limited	1919 – 1928	Production aurifère dans le cadre d'un contrat de location; Construction d'une usine de 200 tonnes par jour; Fermeture de la mine en 1928 en raison d'une quantité insuffisante de minerai dans les niveaux inférieurs.
Beaverhouse Lake Mines	1935	Acquisition de la propriété; Programme d'exploration en surface, découverte de nouvelles veines aurifères.
Toburn Mines	1937 – 1939	Propriété sous option; Développement sous terre et exploitation jusqu'au niveau 350 (pieds).
Ventures Limited	1939	Dénoyage de la mine jusqu'au niveau 500 (pieds); 800 pieds de nouveau développement latéral. .
Toburn Mines	1951	Cartographie géologique et programme de forage en surface.
Augustus Exploration Limited	1961	Dénoyage de la mine; Programme de forage en surface; Programme de forage sous terre.
	1964	Acquisition de la propriété; Levé électromagnétique aérien; Programme de cartographie géologique.
Upper Canada Mines	1965 – 1971	Dénoyage de la mine et développement sous terre; Taux d'extraction de 750 tonnes par jour, minerai transporté par camion à l'usine Upper Canada; Levés géophysiques : site-test, magnétométrique, électromagnétique de polarisation spontanée et de l'angle d'inclinaison, électromagnétique à boucle horizontale, et polarisation provoquée;

	1974	Forage en surface de quatre trous de forage par carottage (71-1 à 71-4); Fermeture de la mine en 1971. Deux trous de forage par carottage en surface; Levés magnétométrique, électromagnétique à boucle horizontale et électromagnétique à très basse fréquence.
Queenston Gold Mines Limited	1985	Cartographie détaillée en surface; Levé géochimique de roches; Décapage restreint; Levé magnétométrique.
Pamorex Minerals Inc. / Queenston Mining Inc.	1989 – 1990	Formation de la coentreprise; Cartographie géologique détaillée et échantillonnage; Retrait du mort-terrain et creusage de tranchées; Divers levés géophysiques; 12 trous de forage par carottage et deux forages avec coins, 20 844 pieds de forage.
Beaverhouse Resources Limited / Queenston Mining Inc.	1991 1995	Programme de 17 trous de forage par carottage, 24 693 pieds de forage. Programme de 10 trous de forage par carottage, 12 833 pieds de forage; Levé de polarisation provoquée et levé électromagnétique en sondage.

Contextes géologiques

La propriété Upper Beaver est située dans le secteur est du camp minier aurifère de Kirkland Lake, dans le nord de l'Ontario. Elle se trouve à l'intérieur de la portion sud de la Ceinture de roches vertes de l'Abitibi, dans la Province du Supérieur, au cœur du Bouclier canadien. Cette région est constituée d'une succession d'assemblages de roches supracrustales archéennes qui correspondent, du plus ancien au plus récent, aux assemblages de Tisdale, de Blake River et de Timiskaming, dans lesquels s'est mise en place une série d'intrusions syénitiques.

La propriété Upper Beaver est constituée de roches volcaniques, volcanoclastiques et épicrostiques appartenant au Groupe de Gauthier (Tisdale supérieur) et au Groupe de Blake River inférieur. À l'échelle du projet, les roches du Groupe de Gauthier correspondent à des cendres, des tufs à lapilli et des cherts intermédiaires à felsiques avec, en moindre quantité, des roches sédimentaires carbonées. Ces roches occupent le flanc nord de l'Antiforme de Spectacle Lake, une antiforme de direction est-ouest plongeant vers l'est. Elles sont recouvertes par les roches volcaniques du Groupe de Blake River, plus précisément par des tholéiites riches en fer massives ou coussinées avec, en moindre quantité, des tholéiites riches en magnésium et des roches sédimentaires clastiques entre les coulées. Du point de vue lithologique, la géologie de la propriété Upper Beaver est complexe, une très grande variété de types de roche ayant été recoupés en forage. La distribution des affleurements sur la propriété est plutôt éparse. Le complexe intrusif d'Upper Beaver est une intrusion polyphasée quasi circulaire ayant un diamètre d'environ un kilomètre. Il est constitué d'un corps intrusif principal et de dykes associés qui se sont mis en place dans les roches volcaniques du Groupe de Blake River.

Minéralisation

La minéralisation or-cuivre de la propriété Upper Beaver se retrouve principalement dans le complexe intrusif d'Upper Beaver. Elle est associée à des zones de sulfures disséminés (principalement pyrite et chalcopyrite) et de veines de sulfures mineures dans des roches fortement altérées. La minéralisation en

civre est souvent associée à l'or, mais peut aussi être distincte. Le contrôle de la distribution de la minéralisation en cuivre demeure peu compris. Il s'agit d'une association atypique comparativement aux minéralisations aurifères du district de Kirkland Lake. Les données de forage ont établi six zones à fort pendage (200, North Contact, Porphyry East, Porphyry West, Q et Syenite Breccia) correspondant à des systèmes de fractures et de veines à fort pendage et une zone faiblement inclinée correspondant à une minéralisation de remplacement (South Contact).

Forage

Base de données

En 2000, QMI a entrepris des forages de reconnaissance afin de confirmer la minéralisation aurifère à l'intérieur du secteur du projet Upper Beaver. Entre 2005 et 2012, plusieurs phases de forage de délimitation des ressources ont été réalisées. Depuis 2000, QMI a effectué 353 trous de forage par carottage et forages avec coins (222 524 mètres) dans les alentours du projet Upper Beaver pour explorer et définir la minéralisation en or-cuivre.

Résumé des forages par carottage réalisés par QMI sur le projet Upper Beaver (en date du 16 août 2012)

Année	Nombre de forages	Longueur totale (mètres)
2000	1	596
2005	33	16 647
2006	43	32 410
2007	53	42 602
2008	23	21 461
2009	44	20 986
2010	42	22 931
2011	66	38 772
2012	48	26 119
Total	353	222 524

La base de données d'exploration d'Upper Beaver a été audité par SRK. Les informations actuelles sur les forages sont suffisamment fiables pour interpréter en toute confiance les limites de la minéralisation aurifère et les résultats d'analyses sont suffisamment fiables pour permettre l'estimation de ressources minérales. La base de données d'exploration comprend l'information des 353 trous de forage par carottage inclinés de dimension NQ (222 524 mètres). SRK a considéré les résultats d'analyses disponibles en date du 16 août 2012. SRK n'a pas révisé les forages réalisés avant 2000 sur la propriété, à l'exception de ceux qui sont énumérés dans la section historique du rapport Upper Beaver. Aucun trou de forage antérieur aux années 2000 n'a contribué au modèle de ressources minérales traité dans le rapport Upper Beaver.

Forage réalisé en 2012

En 2012, QMI a réalisé 124 forages au total, soit 70 910 m de forage sur la propriété Upper Beaver, toutes catégories confondues.

Carottes et tubage

Après le retrait des tiges de forage, la carotte est placée dans une caisse en bois par les foreurs. Les techniciens de QMI ramassent les caisses sur le site du forage chaque matin et les livrent à la carothèque se trouvant sur l'ancien site de la mine Upper Canada.

QMI utilise une procédure des mieux conçue pour la description des carottes des trous de forage et l'intégration ultérieure de ces informations dans la base de données d'exploration. La description des carottes est enregistrée numériquement au moyen de modèles de feuilles de calcul standard du logiciel Excel de Microsoft garantissant que toute information pertinente soit saisie. Divers niveaux de données d'entrée descriptives sont enregistrés et des procédures de validation appropriées sont en place.

Tous les trous de forage par carottage sont automatiquement photographiés. Les procédures standards de description des carottes incluent la collecte de données sur les caractéristiques lithologiques et structurales, les caractéristiques de la minéralisation et des altérations de même que sur les paramètres géotechniques comme la qualité de la roche (RQD), l'analyse des joints et fractures, le type de matériel et la résistance de la roche.

Arpentage des collets de forage

En 2005, pour les programmes de forage de la phase I (15 trous de forage totalisant 5 913 mètres : UB-05-01 à UB-05-15) et de la phase II (5 trous de forage totalisant 2 420 mètres : UB-05-16 à UB-05-20), les collets des trous de forage ont été localisés au moyen d'un système de positionnement global (GPS) et de la grille de lignes coupées (espacement entre les lignes de 100 mètres) de direction nord-sud réalisée ayant servi au levé de polarisation provoquée. Les tubages de la plupart des trous de forage ont été par la suite arpentés en 2005 par Northland Technical Surveys (« **Northland** ») de Kirkland Lake, en Ontario, au moyen d'une station totale, du système de coordonnées UTM NAD 83 et de l'élévation géodésique. Depuis ces deux premières phases de forage, tous les sites de forage (à l'exception d'un seul trou de forage) ont été localisés directement par Northland au moyen d'une station totale.

Levés de fond de trou

Les levés d'orientation en fond de trou des forages UB-05-01 à UB-05-15 de la première phase ont été réalisés au moyen d'une sonde Reflex EZ-SHOT. Pour les forages subséquents, la sonde EZ-SHOT a été grandement utilisée pour les levés, mais seulement au moment du forage. Lorsque les trous de forage étaient terminés, Halliburton Sperry Drilling Services (« **Halliburton** ») de North Bay, en Ontario, effectuait un nouveau levé au moyen d'un gyroscope pointant vers le nord. Toutefois, pour un certain nombre de trous de forage, Halliburton n'était pas disponible en temps opportun et quelques trous de forage n'ont pu être arpentés jusqu'au fond du trou après que la foreuse ait été démontée, soit en raison de zones de faille ou de l'obstruction formée par des éboulements. De ce fait, un certain nombre de trous de forage n'a été arpenté qu'au moyen de la sonde EZ-SHOT.

Depuis le début de 2006 et jusqu'à ce jour, tous les trous de forage sont localisés par Northland et, par la suite, les levés de fond de trou sont réalisés par Halliburton.

Approche et méthodologie d'échantillonnage

L'échantillonnage est réalisé par le personnel de QMI. Les carottes présentant des évidences de minéralisation et d'altération sont échantillonnées. Les échantillons sont identifiés par le géologue et des étiquettes d'échantillon sont insérées dans la caisse de carottes. La largeur de l'échantillon peut varier selon la lithologie, la minéralisation et l'altération, mais demeure généralement entre 0,5 à 1,0 mètre de

longueur. Les échantillons sont mis dans des sacs, étiquetés et envoyés aux laboratoires Swastika (ou aux laboratoires Accurassay) pour leur préparation. À la réception, les étiquettes des échantillons sont comparées à la liste d'envoi pour s'assurer que tous les échantillons sont comptabilisés et correctement étiquetés.

Échantillonnage de carottes, sécurité et chaîne de possession

Les échantillons sont inscrits dans le journal de forage. Pour chaque échantillon, le pourcentage de veines de quartz-carbonates, le pourcentage de pyrite-pyrrhotite, le pourcentage de magnétite et le pourcentage de chalcopyrite sont estimés et inscrits dans le journal. Lorsque la description du forage est complétée, la carotte est photographiée et les caisses sont replacées dans les étagères. Les photographies numériques sont entreposées dans des dossiers par trou de forage avec les journaux de forage numérisés. Les échantillons sont alors coupés en deux par un technicien de QMI au moyen d'une scie à lame diamantée.

Une moitié de la carotte est mise dans un sac en plastique avec l'étiquette d'échantillon et l'autre moitié demeure dans la caisse avec une copie de l'étiquette d'échantillon placée à la fin de l'intervalle échantillonné. Les échantillons contenant de l'or visible sont suivis d'un blanc et sont marqués par un ruban afin que la personne qui sciera la carotte prenne la précaution de nettoyer la lame de la scie après la coupe de l'échantillon potentiellement à haute teneur, et ce, dans le but d'éviter de contaminer le prochain échantillon. Les échantillons emballés sont placés dans des sacs de riz tissés, le bon de travail du laboratoire est préparé et les échantillons sont envoyés par camion à Swastika Laboratories Ltd (« Swastika ») de Swastika, en Ontario. Le laboratoire d'analyse est aussi avisé de la présence d'échantillons contenant de l'or visible afin d'éviter la contamination du lot d'échantillons.

Des étiquettes en métal indiquant le numéro du trou de forage et les profondeurs de l'intervalle de carottes de forage contenues dans la caisse sont clouées à l'extrémité de chaque caisse de carottes. Les caisses contenant les carottes des zones minéralisées peuvent être placées dans des étagères pour s'y référer ultérieurement, incluant quelques caisses de carottes non coupées situées au-dessus et en dessous de la zone échantillonnée. Les caisses non échantillonnées sont entreposées sur des palettes. À long terme, tous les trous de forage sont empilés sur des palettes en bois dans un endroit prévu à cet effet (*core farm*) et recouverts.

Préparation des échantillons, procédures analytiques et sécurité

Laboratoires d'analyse

QMI requiert les services de Swastika Laboratories Ltd de Swastika, en Ontario, en tant que premier laboratoire pour la préparation et l'analyse de tous les échantillons du projet Upper Beaver, à l'exception de la période entre mars et juillet 2011 où les laboratoires Accurassay de Thunder Bay, en Ontario, ont agi à titre de premier laboratoire pour le projet. Aux deux laboratoires, les échantillons ont été préparés et analysés pour l'or par pyroanalyse standard avec fusion au plomb et soit un fini gravimétrique, soit un fini par absorption atomique. Pour les analyses de cuivre, les échantillons sont dissouts à l'eau régale et analysés avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique.

De plus, un certain nombre de laboratoires a été utilisé par QMI comme laboratoire de vérification. De 2005 à 2008, les analyses vérifiées étaient envoyées à Polymet Labs de Cobalt, en Ontario, et à Laboratoire Expert de Rouyn-Noranda, au Québec. En 2009, SGS Laboratories Inc. a été utilisé comme laboratoire de vérification alors qu'en 2010, Laboratoire Expert est de nouveau utilisé à cet effet. Le programme de vérification des analyses réalisé en 2011 a été exécuté au AGAT Laboratories de Sudbury, en Ontario. SGS Laboratories et AGAT Laboratories sont dûment accrédités par le Conseil canadien des normes comme étant conformes aux exigences CAN-P-1579 et CAN-P-4E (ISO/IEC 17025:2005).

Laboratoire Expert et Polymet Labs détiennent des certificats de compétence du laboratoire émis par le Conseil canadien des normes et participent au Programme de vérification de la compétence des laboratoires d'analyse minérale (PTP-MAL), mais n'ont pas la certification ISO 17025:2005 émise par le Conseil canadien des normes.

Préparation des échantillons et protocoles d'analyse

Aux laboratoires Swastika et Accurassay, les échantillons sont préparés selon une procédure standard de préparation d'échantillons de roche. La totalité de l'échantillon est séchée puis broyée à un quart de pouce dans un concasseur à mâchoires Rhino. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons. Par la suite, l'échantillon est broyé jusqu'à une maille de dimension 10 dans un concasseur à cylindres. Le concasseur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air et d'une brosse métallique. Le concasseur est aussi nettoyé avec du matériel stérile entre chaque lot d'échantillons.

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille de dimension 10 pour vérifier que 90 % du matériel passe à travers un tamis de dimension 10. Si ce n'est pas le cas, le concasseur à cylindres est ajusté et un autre essai est effectué. Par la suite, un échantillon de 400 grammes est prélevé de l'échantillon entièrement broyé au moyen d'un diviseur de type Jones. Cette portion sera pulvérisée à une maille de dimension 100 au moyen d'un pulvérisateur à anneau et rondelle. Le pulvérisateur est nettoyé entre chaque échantillon au moyen d'un compresseur à air. Le pulvérisateur est nettoyé à la silice entre chaque lot d'échantillons. Le reste de l'échantillon à une maille de dimension 10 est conservé dans le sac original de l'échantillon et constitue le « rejet grossier ».

Le premier échantillon de chaque lot est tamisé avec une maille 100. Si 90 % du matériel ne passe pas à travers un tamis de dimension 100, le temps de pulvérisation est augmenté et un autre essai est effectué. Les rejets sont envoyés à Queenston pour leur entreposage sur le site de la mine Upper Canada. Toutes les valeurs d'analyses établies par les laboratoires Swastika et Accurassay utilisent la méthode de pyroanalyse avec un fini par spectroscopie d'absorption atomique sur un sous-échantillon de 30 grammes. Pour les échantillons dont la valeur de l'analyse est supérieure à 1,0 gramme par tonne (g/t) d'or, l'essai pyrognostique est répété avec un fini gravimétrique. Pour l'analyse du cuivre, la digestion de l'échantillon est réalisée au moyen d'eau régale (mélange d'acide nitrique et d'acide chlorhydrique) dans un bain d'eau chaude jusqu'à ce que la pulpe soit entièrement dissoute. Les échantillons dont la valeur initiale en cuivre est supérieure à un pour cent (10 000 ppm) sont réanalysés en utilisant une plus petite charge.

Sécurité et protocoles d'AQ/CQ

QMI a mis en place un programme de contrôle et d'assurance de la qualité pour le projet Upper Beaver en janvier 2007, programme commençant avec le forage UB07-75.

QMI s'appuie en partie sur les mesures internes de contrôle de la qualité des analyses mises en place par les laboratoires Swastika et Accurassay. De plus, Queenston a mis en place des mesures externes de contrôle analytique pour tout échantillonnage qui consistent en l'ajout d'échantillons de contrôle dans tous les lots d'échantillons soumis pour analyse.

Onze échantillons de référence aurifères commerciaux certifiés provenant de Rocklabs Ltd en Nouvelle-Zélande et un échantillon de référence cuprifère commercial certifié provenant du Laboratoire des mines et des sciences minérales de CANMET (Ressources naturelles Canada) ont été utilisés pour l'échantillonnage.

Les blancs consistent en une moitié de carottes de dimension BQ de roches volcaniques mafiques et coulées de lave basaltiques visuellement stériles (même s'il y a une variance normale de la concentration de fond en or) provenant de programmes de forage d'exploration antérieurs sur des projets de QMI. Le matériel des veines secondaires est, dans la mesure du possible, enlevé de l'ensemble des échantillons.

Un blanc et un échantillon de référence aurifère sont insérés dans la séquence d'échantillonnage à tous les 25 échantillons, alors que les échantillons de référence cuprifères sont répartis aléatoirement, plus particulièrement après les zones qui contiennent une importante minéralisation en cuivre. Des blancs sont aussi insérés après chaque échantillon où de l'or visible a été identifié.

Il y a alternance entre les échantillons de référence à faible teneur en or (généralement autour de 1 g/t Au) et les échantillons de référence à haute teneur en or (environ 5 g/t Au). Les échantillons de référence en or actuels varient avec le temps selon la disponibilité du manufacturier.

Des vérifications des analyses sont réalisées sur au moins 5 % des rejets ou des pulpes une à deux fois par année.

De l'avis de SRK, les données d'exploration du projet Upper Beaver ont été obtenues à partir de procédures de préparation des échantillons, de sécurité et d'analyse qui sont conformes avec, et qui dépassent même souvent, les meilleures pratiques généralement acceptées dans l'industrie. De ce fait, les données sont adéquates et permettent de définir des ressources sur une propriété d'exploration. Après révision, SRK considère que l'approche utilisée par QMI lors de l'échantillonnage ne produit pas un biais d'échantillonnage.

Estimations de ressources minérales

Une étude d'évaluation préliminaire (ÉÉP) a été réalisée sur le projet Upper Beaver (communiqué de QMI du 16 février 2012). L'ÉÉP portait sur la rentabilité économique d'un projet visant à construire un complexe minier et de traitement de 2 000 tonnes par jour au projet Upper Beaver qui pourrait produire en moyenne 120 000 onces d'or et 5,3 millions de livres de cuivre annuellement, avec le début de la production prévu en 2016. Le permis pour l'excavation d'un nouveau puits d'exploration avancée de 1 300 m de profondeur a été obtenu en septembre 2012 et les travaux d'ingénierie détaillée, d'approvisionnement et d'excavation du collet du puits ont été amorcés. L'ÉÉP tenait compte des ressources minérales annoncées en mai 2011 au projet Upper Beaver, faisant état de ressources indiquées de 3 074 000 t à une teneur moyenne de 7,0 g/t Au (690 000 oz) et 0,5 % Cu (36,6 Mlb) et de ressources présumées de 3 093 000 t à une teneur moyenne de 6,2 g/t Au (616 000 oz) et 0,4 % Cu (28,0 Mlb) (communiqué de QMI du 4 mai 2011).

Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales a été annoncée en septembre 2012, qui s'est soldé par une augmentation de 112 % des ressources indiquées à 6 870 000 t à une teneur moyenne de 6,6 g/t Au (1 461 000 oz) et 0,37 % Cu (56 Mlb) et par une hausse de 16 % des ressources présumées à 4 570 000 t à une teneur moyenne de 4,9 g/t Au (712 000 oz) et 0,32 % Cu (32 Mlb) (voir communiqué de QMI du 26 septembre 2012). Le rapport conforme au Règlement 43-101 concernant cette estimation de ressources, le rapport Upper Beaver, a été déposé sur SEDAR le 9 novembre 2012. La teneur de coupure est basée sur un prix de l'or à 1 300 \$ US et un prix du cuivre à 3,00 \$ US, la récupération métallurgique étant de 98 % pour l'or et de 90 % pour le cuivre. Les nouvelles ressources estimées sont résumées dans le tableau suivant :

Estimation des ressources, projet or-cuivre Upper Beaver

Catégorie de ressources	Tonnes (en milliers)	Au (g/t)	Cu (%)	Au contenu (en milliers d'onces)	Cu contenu (en milliers de livres)
Indiquées	6 870	6,62	0,37	1 461	56 006
Présumées	4 570	4,85	0,32	712	32 218

Les ressources minérales de la propriété Upper Beaver sont sensibles au choix de la teneur de coupure. Le tableau suivant présente les quantités modélisées de ressources par catégorie et les teneurs estimées selon différentes teneurs de coupure. Le lecteur est avisé que les données présentées dans ce tableau, à l'exception du scénario à une teneur de coupure de 2,0 g/t Au, ne constituent pas un état des ressources minérales et démontrent seulement la sensibilité des estimations dans un modèle de blocs pour le choix d'une teneur de coupure.

Ressources minérales indiquées et présumées à diverses teneurs de coupure

Teneur de coupure (Au g/t)	Catégorie de ressources	Tonnes	Teneur en or (g/t)	Teneur en cuivre (%)	Au contenu onces	Cu contenu livres
1,5	Indiquées	7 946 209	5,96	0,34	1 522 640	59 562 462
	Présumées	5 364 400	4,39	0,31	757 141	36 662 037
2,0	Indiquées	6 865 883	6,62	0,37	1 461 320	56 005 653
	Présumées	4 566 828	4,85	0,32	712 111	32 217 985
2,5	Indiquées	5 844 715	7,38	0,40	1 386 790	51 541 502
	Présumées	3 757 143	5,41	0,35	653 501	28 990 754
3,0	Indiquées	5 007 955	8,16	0,42	1 313 837	46 370 679
	Présumées	2 964 078	6,12	0,38	583 220	24 831 729
4,0	Indiquées	3 814 795	9,63	0,47	1 181 105	39 527 815
	Présumées	1 948 255	7,51	0,43	470 410	18 469 196
5,0	Indiquées	3 121 552	10,77	0,51	1 080 880	35 097 363
	Présumées	1 270 159	9,14	0,46	373 246	12 881 002

Compte tenu de l'incertitude associée aux ressources minérales présumées, l'on ne doit pas supposer que des ressources minérales présumées seront éventuellement, en tout ou en partie, converties en ressources minérales indiquées ou mesurées advenant des travaux d'exploration plus poussés. De plus, la viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas encore été démontrée.

Rapports et estimations conformes au Règlement 43-101

Tous les rapports et toutes les estimations conformes au Règlement 43-101 concernant Upper Beaver ont été publiés avant l'acquisition de QMI par la Société le 28 décembre 2012 et sont disponibles sur le site de SEDAR sous le profil de QMI.

Développement

Exploration

À la suite des recommandations de l'ÉÉP, QMI a approuvé un programme d'exploration avancée et le fonçage d'un puits sur le projet Upper Beaver. L'étude technique détaillée pour le treuil, le puits et le chevalement a aussitôt débuté afin de faciliter la commande des articles à long délai de livraison pour le plein rendement des opérations de fonçage en 2013. La commande des moteurs du treuil a été effectuée à la mi-2012 en prévision du plein rendement des opérations de fonçage vers la fin de 2013.

Au cours de 2012, du personnel-clé s'est ajouté au projet Upper Beaver. Des professionnels opérationnels dans les domaines de la gestion de projet, de l'administration des contrats, du génie électrique, de la santé et de la sécurité de même que de la gestion et de la coordination de la construction d'un site minier ont été engagés pour le développement du projet.

À la fin de l'année, l'ingénierie de la salle du treuil, du chevalement et du collet du puits a franchi la barre des 60 % (*engineering mark*). De plus, SRK a réalisé une analyse de l'écart du projet Upper Beaver en 2012 et prévoit remettre l'ÉÉP révisée à la Société au premier trimestre de 2013.

Environnement

Les études environnementales de base pour appuyer le processus d'obtention des permis du projet d'exploration avancée sont en cours. Le cadre de référence de l'évaluation environnementale en lien avec le complexe minier et de traitement proposé reste à être déterminé.

Les plans de développement en cours envisagent l'agrandissement de l'ancien site du bassin à résidus pour permettre l'exploitation future. Les essais à ce jour indiquent que les résidus de l'usine Upper Beaver seraient non générateurs d'acide. Le projet Upper Beaver pourrait être développé, exploité et fermé conformément aux exigences réglementaires en environnement, en santé et en sécurité.

Relations communautaires

OML poursuit son engagement auprès des Premières nations et de la Nation métisse de l'Ontario. OML continuera de collaborer étroitement avec les communautés autochtones à mesure que la compréhension de la portée du projet, de ses impacts et de ses bénéfices s'améliorera, autant aux étapes d'exploration avancée qu'aux étapes de production.

Santé et sécurité

OML a mis en place un programme de santé et sécurité qui s'adresse à tous les employés d'OML qui travaillent sur le site de la propriété Upper Beaver. OML fait un suivi régulier pour s'assurer que tous les employés se conforment au programme et la société offre des séances de formation sur une base régulière. Trois accidents avec perte de temps sont survenus lors des activités d'OML en 2012.

3.4 Exploration – Autres projets

Nouvelles transactions

Osisko cherche des occasions d'investir dans le cadre des activités d'expansion de l'entreprise. En 2012 et au début de 2013, la Société a étudié diverses possibilités et conclu les transactions suivantes :

Acquisition d'environ un million d'hectares dans le district de Guerrero – Mexique

La Société a été active au Mexique en faisant l'acquisition de propriétés offrant un potentiel minéral prometteur afin d'y mener des activités d'exploration préliminaire. À ce jour, la Société a acquis environ un million d'hectares dans une ceinture aurifère prolifique dans le district de Guerrero.

Un programme systématique d'exploration préliminaire a été lancé à la fin de 2011, débutant par un levé à haute densité des sédiments de ruisseaux comprenant plus de 4 000 échantillons. Par la suite, des levés de cartographie détaillée, de géochimie et de géophysique ont été complétés sur les zones anormales détectées. Les travaux réalisés à ce jour ont permis d'identifier un important système hydrothermal magmatique coïncidant avec une anomalie en Au-Cu-Ag dans les sols et dans les roches de 5 kilomètres carrés, le tout situé au sein d'une zone d'altération hydrothermale de 14 kilomètres carrés. Cette cible fait présentement l'objet d'une première campagne de forage de 10 000 mètres. Deux autres anomalies ont également été identifiées, et des travaux sont en cours afin d'y définir des cibles de forage.

Propriété Erika (Tarsis Resources Ltd.)

Le 29 janvier 2013, la Société et Tarsis Resources Ltd. (« **Tarsis** ») ont conclu une lettre d'entente relative à une option et à une coentreprise (la « **convention** ») selon laquelle Tarsis a octroyé à la Société le droit d'acquérir une participation maximale de 75 % en finançant l'exploration et la mise en valeur de la propriété Erika et en versant des paiements en espèces à Tarsis. Osisko peut acquérir une participation initiale de 51 % dans la propriété Erika en effectuant les versements en espèces suivants à Tarsis :

- 50 000 \$ après la signature de la convention;
- 100 000 \$ au plus tard au premier anniversaire de la convention;
- 150 000 \$ au plus tard au deuxième anniversaire de la convention;
- 300 000 \$ au plus tard au troisième anniversaire de la convention; et
- 400 000 \$ au plus tard au quatrième anniversaire de la convention;

et en engageant les dépenses suivantes :

- 500 000 \$ avant le premier anniversaire de la convention (engagement ferme);
- 750 000 \$ supplémentaires avant le deuxième anniversaire de la convention;
- 1 000 000 \$ supplémentaires avant le troisième anniversaire de la convention; et
- 1 750 000 \$ supplémentaires avant le quatrième anniversaire de la convention.

Après que la participation initiale de 51 % est acquise, Osisko peut choisir d'acquérir une participation supplémentaire de 24 % (pour un total de 75 %) en finançant et en remettant une étude de faisabilité. Osisko peut également devancer ces paiements à son gré afin de réaliser l'acquisition plus rapidement. Osisko est l'opérateur du projet pendant la phase d'acquisition initiale et pendant la durée de la coentreprise dans la mesure où elle possède une participation minimale de 50 % dans le projet.

La propriété Erika est située dans l'État de Guerrero, au Mexique, à 150 km au nord d'Acapulco et à 47 km au sud d'Iguala, et a une superficie d'environ 16 000 hectares. On accède à la propriété au moyen

d'un chemin bitumé par l'autoroute fédérale 95, laquelle traverse la limite est des claims.

Travaux d'exploration

En 2012, la Société a poursuivi des travaux d'exploration sur de nombreuses autres propriétés minières que ses principales propriétés, Canadian Malartic, Hammond Reef et Upper Beaver. Ces autres propriétés sont presque toutes situées dans les provinces du Québec et de l'Ontario :

PROPRIÉTÉS	TRAVAUX EXÉCUTÉS EN 2012	FORAGES	MÈTRES FORÉS
Atikokan West, Ontario, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
AU33, Québec, Canada	Échantillonnage, cartographie géologique	0	0
Casault, Québec, Canada	Compilation et forages	22	4 760
Courville, Québec, Canada	Étude géophysique, compilation, forages	24	6 155
East Amphi, Québec, Canada	Forages	20	3 213
Erika, Guerrero, Mexique	Pas de travaux - a fait l'objet d'une option récemment	0	0
Kirkland Lake, Ontario, Canada ¹⁾			
Almagated Kirkland	Forages	11	7 214
Bidgood	Forages	156	34 436
Murdoch Creek	Forages	6	5 305
Rand	Forages	15	12 660
Upper Canada	Forages	74	41 086
Malartic CHL, Québec, Canada	Forages	34	5 963
Famatina, La Rioja, Argentine	En situation de force majeure ²⁾	0	0
Red Lake, Ontario, Canada	Étude géophysique, cartographie géologique, forages	6	818
Tokop, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, étude géophysique	0	0
Excelsior, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	8	1 980
Lone Mtn, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	15	4 565
Bartlett, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	5	1 242
Orovada, Nevada, États-Unis	Échantillonnage, forages	5	1 532

1) Les travaux réalisés en 2012 l'ont été par l'équipe de QMI. La Société a finalisé l'acquisition de QMI le 28 décembre 2012. Se reporter à la rubrique **2.2 Acquisitions significatives**.

2) Un addenda au contrat initial a été signé au troisième trimestre de 2012 par lequel l'obligation incombant à la Société d'investir 10,0 millions de dollars dans le projet Famatina a été suspendue jusqu'à ce que son personnel puisse accéder au projet et y travailler pendant une durée de deux mois sans qu'il y ait de protestation importante de la part de la collectivité. La Société n'a pas l'intention d'aller de l'avant avec le projet d'exploration jusqu'à ce que les questions d'ordre social aient été réglées.

3.5 Facteurs de risque

La Société est un producteur aurifère qui exerce ses activités dans un secteur d'activité tributaire d'un certain nombre de facteurs, dont ceux liés à l'environnement, au contexte réglementaire et politique, à la découverte de réserves pouvant être exploitées de façon économique, et à la capacité de la Société de maintenir une production rentable. Tout placement dans les actions ordinaires de la Société est exposé à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Avant d'investir dans les actions ordinaires de la Société,

un investisseur devrait sopeser soigneusement les risques décrits ci-après et les autres renseignements communiqués aux organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La manifestation d'un ou de plusieurs des risques décrits ci-après ou d'autres risques pourrait causer de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et l'investisseur pourrait perdre une partie appréciable de son placement.

L'exposé qui suit présente un certain nombre de risques importants qui, selon la direction, pourraient avoir une incidence sur les activités de la Société. Dans le cadre d'exploitation de la Société, il existe d'autres risques actuels et futurs qui ne sont pas mentionnés ci-dessous.

Risques financiers

La Société étant devenue une société productrice en 2011, elle n'a qu'un récent historique de rentabilité. La Société poursuit sa croissance par des projets d'acquisition et de développement de l'exploration. Si des fonds additionnels sont requis, les sources de financement dont la Société pourra disposer, en plus des flux de trésorerie, seront l'émission de capital-actions additionnel ou l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que ces modes de financement lui seront accessibles. De plus, même si de tels financements étaient obtenus, rien ne garantit qu'ils pourront l'être à des conditions favorables à la Société, ou qu'ils pourront lui fournir des fonds suffisants pour atteindre ses objectifs, ce qui pourrait nuire aux activités de la Société et à sa situation financière.

De plus, le défaut de respecter des engagements financiers aux termes de contrats d'emprunt actuels ou futurs ou d'effectuer les remboursements prévus de capital sur sa dette ou de verser des intérêts sur celle-ci, entraînerait probablement un cas de défaut aux termes des contrats d'emprunt et permettrait aux prêteurs de devancer l'échéance de la dette aux termes de ces contrats, ce qui pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société.

Cours des produits de base

Les cours des métaux précieux, tels que les cours de l'or, fluctuent grandement et sont touchés par divers facteurs indépendants de la volonté de la Société, notamment : la vente ou l'achat de métaux par diverses banques centrales et institutions financières, l'inflation ou la déflation, la fluctuation de la valeur du dollar américain et la conjoncture politique et économique mondiale. Pour la Société, la baisse du cours de l'or peut avoir une incidence défavorable sur ses activités de mise en valeur et d'extraction minière, sur le cours de ses actions ordinaires, sur ses résultats financiers, sur ses plans de durée de vie de mine et sur la viabilité de ses projets miniers. Même si la Société estime que les paramètres fondamentaux de l'offre et de la demande resteront solides à l'avenir et que les intervenants de divers secteurs continueront à soutenir le cours de l'or malgré des incertitudes à l'égard de l'économie mondiale, rien ne garantit que le cours de l'or ne diminuera pas sensiblement. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a pas eu recours à des programmes de couverture afin d'atténuer l'incidence des fluctuations du prix des matières premières.

Fluctuations des cours de change pouvant influencer sur les coûts de la conduite des affaires

À l'heure actuelle, la Société exerce ses principales activités au Canada et y a installé ses bureaux et les coûts liés aux activités de la Société sont principalement libellés en dollars canadiens. Toutefois, les produits d'exploitation que la Société tire de la vente d'or et d'argent sont libellés en dollars américains et certains coûts liés aux activités de la Société au Canada sont toutefois libellés dans d'autres monnaies que le dollar canadien. Toute appréciation du dollar canadien par rapport à ces monnaies étrangères pourrait augmenter les coûts de la conduite des affaires de la Société, principalement en réduisant ses produits

d'exploitation en dollars canadiens. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a pas eu recours à des opérations de couverture pour limiter les effets des variations du change.

Risque lié aux conditions sectorielles

Afin de poursuivre sa croissance, la Société doit acquérir et aménager des projets d'exploration et de mise en valeur et renouveler ses réserves. L'exploration et la mise en valeur de ressources minérales sont des activités extrêmement concurrentielles qui comportent un degré de risque élevé. La Société doit livrer concurrence à un certain nombre d'entreprises qui peuvent disposer de ressources techniques et financières supérieures aux siennes. De nombreux risques existent que même une évaluation prudente fondée sur l'expérience et la connaissance pourrait ne pas arriver à contrer. La plupart des campagnes d'exploration ne donnent pas lieu à une découverte de minerai importante et qui plus est, le minerai découvert pourrait ne pas être d'une quantité ou d'une teneur suffisante pour en rentabiliser l'extraction. La rentabilité de l'exploitation d'un gisement découvert dépend de plusieurs facteurs comme les infrastructures, le prix des marchandises, les coûts de l'énergie, l'inflation, les taux d'intérêt, l'état du marché financier, les risques de poursuite, la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée et la réglementation publique concernant notamment les prix, les impôts, les redevances, l'aménagement du territoire, la participation du gouvernement au projet minier, les droits d'importation et d'exportation. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement de minerai important, aucune assurance ne peut être fournie quant à la quantité, à la qualité, à l'importance ou à la teneur des minéraux découverts sur un bien d'exploration de la Société, et qui justifieraient l'exploitation commerciale ou encore la mise en production de l'un ou l'autre des biens d'exploration de la Société.

Risques liés aux estimations de réserves et de ressources minérales

Les estimations des réserves et des ressources minérales sont fondées sur des hypothèses telles que les prix des métaux et des renseignements sur les forages. Des variations importantes et prolongées des prix des métaux peuvent avoir une incidence sur le taux de récupération des réserves et des ressources. Les évaluations des ressources minérales peuvent aussi être touchées par des écarts dans les conditions géologiques d'une propriété attribuable à des données géologiques erronées. Par conséquent, les estimations de réserves de ressources minérales ne devraient être considérées que comme des estimations qui ne garantissent pas la réalisation des tonnages, des teneurs et des taux de récupération prévus.

Risque de retard de projet

L'aménagement de projets avancés, tels que le projet Hammond Reef, le projet Upper Beaver et l'extraction minière du gisement Barnet Sud à Malartic, comporte des risques importants. Le projet pourrait subir des retards attribuables à des circonstances indépendantes de la volonté de la Société. Au nombre des risques figurent notamment des retards dans l'acquisition de l'ensemble des droits miniers et de surface, les facteurs économiques liés au projet, le financement par capitaux, des retards dans l'obtention des autorisations et des permis environnementaux et de construction ainsi que des difficultés imprévues et rencontrées au cours du développement, y compris des conflits de travail.

Risque opérationnel

Dans le cadre de ses activités minières et d'exploration, il se peut que la Société soit confrontée à divers risques opérationnels qui peuvent avoir une incidence sur la production et le rendement financier de la mine. Ces risques incluent la disponibilité de la main-d'œuvre, des arrêts de travail, des pannes mécaniques, des incidents environnementaux ou des conditions environnementales défavorables, la

disponibilité des pièces et des fournitures, la dilution, l'inondation, la disponibilité d'eau de traitement, des pannes de courant et le vol.

Risques liés aux relations communautaires

Le principal actif de la Société, la mine Canadian Malartic, jouxte la collectivité de Malartic. L'exploitation à ciel ouvert du gisement exige non seulement le soutien et la collaboration du conseil municipal et des résidents de Malartic, mais aussi le déplacement d'une partie de la route 117, les permis requis n'ayant pas encore été obtenus. Même si la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer du soutien majoritaire de la population à l'égard du projet, rien ne garantit qu'elle pourra maintenir ce contrat social durant la production commerciale du gisement.

La propriété Hammond Reef est située dans le territoire traditionnel de collectivités autochtones de la région. La mise en valeur de cette propriété exige la collaboration et le soutien de ces collectivités. Le 10 décembre 2010, les sept collectivités des Premières Nations du district de Rainy River formant le Secrétariat des Chefs de Ford Frances, la Première nation du Lac Des Mille Lacs et la Société ont signé une entente de partage des ressources, dans le cadre des activités d'exploration aurifère de la Société à son projet aurifère avancé de Hammond Reef. Cette entente entrera en vigueur lorsqu'elle aura été ratifiée par les membres des collectivités signataires. Même si le processus de ratification a été couronné de succès le 26 septembre 2011, rien ne garantit que la Société pourra maintenir le contrat social requis pour la mise en valeur du projet.

Le 6 mars 2012, la Société a signé un protocole d'entente avec Métis Nation of Ontario Secrétariat Inc. et quatre collectivités Métis de la région prévoyant le financement d'une étude des connaissances traditionnelles et afin d'assurer une consultation convenable dans le cadre du projet Hammond Reef.

Les relations avec divers intervenants de la collectivité peuvent aussi avoir une incidence sur le projet Upper Beaver et d'autres projets d'exploration de la Société. Même si la Société maintient un processus de consultation avec divers intervenants et établit le cadre de l'élaboration d'un partenariat fondé sur la transparence et le respect, des répercussions imprévues de ces relations communautaires peuvent encore avoir une incidence sur la capacité de la Société à mettre en valeur ses actifs miniers.

Risque lié à la réglementation gouvernementale

Les activités de la Société exigent le respect des lois applicables ou de processus d'examen ainsi que l'obtention de permis d'utilisation du territoire ainsi que tous les autres permis et des autorisations similaires visant des activités minières globales futures et sont assujetties aux contraintes prévues dans ces lois. La Société estime qu'elle se conforme à tous égards importants aux lois existantes. Toutefois, il se peut que l'évolution de la réglementation gouvernementale ait une incidence défavorable sur la Société.

En particulier, de nombreux projets d'exploration de la Société sont situés au Québec et pourraient être touchés par une éventuelle révision de la *Loi sur les mines* du Québec. Des projets de loi modifiant la *Loi sur les mines* ont été préparés au cours des dernières années mais n'ont jamais été adoptés. Même si la Société continue de s'assurer que ses projets d'exploration obtiennent le soutien des autorités municipales concernées et d'autres intervenants, il se peut que des modifications apportées à la *Loi sur les mines* touchent ses projets d'exploration.

De plus, il se peut que l'actuel débat politique et social sur la distribution de la richesse minière au Québec et ailleurs entraîne une augmentation des redevances et des impôts miniers, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités commerciales et minières de la Société.

Risques environnementaux

Toutes les phases de l'activité de la Société sont assujetties à la réglementation fédérale, provinciale et municipale sur l'environnement sur les divers territoires où celle-ci évolue. Ces mesures réglementaires disposent, entre autres, du respect de normes de qualité de l'air et de l'eau, de normes d'utilisation du territoire et de remise en état des terres ainsi que de normes du travail. Elles établissent aussi des limites relativement à la production, au transport, à l'entreposage et à l'élimination des déchets solides, liquides et dangereux. Sur certains territoires, les lois environnementales évoluent vers un resserrement des normes et de leur mise en application, vers une augmentation des amendes en cas d'infraction, davantage de rigueur dans les évaluations environnementales des projets envisagés et vers un accroissement du degré de responsabilité pour les entreprises et leurs dirigeants, leurs administrateurs et leurs employés. Rien ne permet de croire que les changements qui seront apportés à la réglementation environnementale n'auront pas, le cas échéant, des effets défavorables sur les activités de la Société. Des risques environnementaux peuvent être présents sur les propriétés de la Société sans que la direction en ait actuellement connaissance, ceux-ci ayant pu être causés par les anciens propriétaires ou exploitants

Le défaut de se conformer aux lois, aux règlements et aux permis applicables peut donner lieu à des actions coercitives aux termes de ceux-ci, notamment l'exécution d'ordonnances des autorités judiciaires ou réglementaires requérant la cessation ou la réduction des activités, de même que des mesures correctives occasionnant des dépenses en immobilisations, l'installation d'équipement supplémentaire ou des mesures correctives coûteuses. Les parties exerçant des activités minières, d'exploration ou de mise en valeur de propriétés minières pourraient être tenues d'indemniser les victimes de pertes ou de dommages causés par leurs activités et se voir imposer des sanctions ou des pénalités civiles ou criminelles pour des violations de ces lois, règlements et permis.

En 2012, la Société a reçu 37 avis de non-conformité attribuables généralement à des niveaux de bruit excessifs, à la production de gaz NOx, et au dépassement des limites de surpression et de vibration occasionnées par les opérations de sautage. Même si la Société a diligemment mis en œuvre plusieurs mesures d'atténuation pour réduire l'incidence sur la communauté de Malartic et qu'elle poursuit ses efforts pour effectuer le suivi et améliorer sa conformité environnementale, elle pourrait se faire imposer des amendes administratives ou des pénalités relativement à ses activités minières.

Risque lié aux assurances

Même si la Société souscrit des assurances sectorielles standards pour se protéger contre certains risques, l'assurance souscrite par la Société ne couvre pas tous les risques liés à ses activités. De plus, l'assurance contre des risques tels que la pollution de l'environnement ou d'autres risques découlant de la production n'est généralement pas offerte à la Société ni aux autres sociétés du secteur minier à des conditions acceptables. La Société pourrait aussi engager sa responsabilité au titre de la pollution ou d'autres risques contre lesquels il se peut qu'elle ne soit pas assurée ou qu'elle choisisse de ne pas s'assurer en raison des primes élevées. Les pertes résultant de tels sinistres pourraient faire en sorte que la Société doive engager des frais importants, ce qui pourrait avoir une incidence importante sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Risques géopolitiques et liés à la sécurité

Certains projets d'exploration de la Société tels que ceux de Famatina, Guerrero et Erika sont situés dans des territoires où la présence de violence sociale et politique, d'organisations criminelles, de changements et de tensions d'ordre politique, et de mesures gouvernementales telles que l'expropriation et l'augmentation de la fiscalité peuvent avoir une incidence défavorable importante sur les activités menées par la Société.

La Société s'efforce de créer et de conserver de bonnes relations avec les gouvernements et des intervenants et elle continue à surveiller l'évolution de la situation sur les plans politique, social et juridique dans les régions où elle exploite ses activités. La Société s'assure que sa direction a une bonne compréhension des questions d'ordre politique et liées à la sécurité afin qu'elle puisse prendre des décisions appropriées. Malgré ces efforts, rien ne garantit que la mise en valeur des projets situés dans des territoires touchés par des risques géopolitiques ou liés à la sécurité soit couronnée de succès ou puisse se faire en temps opportun.

Risque lié au caractère incertain des titres de propriété

Même si la Société a obtenu des avis juridiques sur la validité des titres à l'égard des propriétés clés qu'elle possède et qu'elle a pris toutes les mesures possibles pour garantir la validité juridique des titres des biens détenus, y compris le dépôt des documents exigés et le paiement de redevances aux organismes de réglementation locaux, rien ne garantit que le titre de l'un ou l'autre des biens de la Société ne pourra pas faire l'objet d'une contestation. Un tiers pourrait posséder des titres miniers valides sur une partie des propriétés que détient la Société, sans que celle-ci le sache.

Risques liés aux conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent aussi faire partie du conseil d'administration ou de la direction d'autres entreprises ouvertes ou fermées et consacrer du temps à gérer leurs intérêts dans d'autres entreprises. Comme ils peuvent en outre siéger au conseil d'administration d'autres entreprises actives dans l'exploration minérale et la mise en valeur de minéraux, il y a des risques de conflits d'intérêts à plusieurs égards.

Dans la mesure où d'autres sociétés peuvent prendre part à des projets de coentreprise avec la Société ou conclure une transaction avec la Société, ces administrateurs et dirigeants peuvent se trouver en situation de conflit d'intérêts advenant la négociation et la conclusion d'une entente portant sur l'ampleur de la participation de l'une et l'autre partie. Les lois canadiennes et la politique de la Société exigent que les administrateurs et les dirigeants de la Société agissent en toute honnêteté, de bonne foi, et au mieux des intérêts de la Société et de ses actionnaires. Advenant un conflit d'intérêts, nos administrateurs et nos dirigeants peuvent toutefois avoir à respecter les mêmes règles éthiques à l'égard d'une autre entreprise et il leur faudra alors trouver un juste équilibre entre les obligations et les responsabilités dans les actes posés, ou se déclarer en conflit d'intérêts et s'abstenir de voter sur une question pouvant les mettre en situation de conflit d'intérêts.

Risque lié aux ressources humaines

La Société dépend de sa capacité à recruter, fidéliser et former des travailleurs et des cadres très qualifiés et expérimentés. La perte de ces employés pourrait avoir une incidence défavorable sur ses activités et son exploitation. À cet égard, la Société offre une rémunération et des avantages concurrentiels et met aussi en œuvre des séances de formation régulières pour améliorer les compétences générales et spécifiques de ses travailleurs. Dans le cadre de sa planification de la relève, la Société a aussi identifié un nombre limité d'employés à fort potentiel dont le perfectionnement vise à en faire des cadres à court terme ou à moyen terme.

Risque lié à la réputation

Le risque lié à la réputation découle de ce que toute atteinte à l'image publique de la Société peut influencer sur sa capacité d'acquiescer des projets miniers ou de fidéliser ou recruter des employés clés. La réputation

de la Société peut aussi être entachée dans de nombreuses situations comme lors de cyber-attaques et de crises médiatiques. Avant d'acquiescer un projet donné, la Société atténue le risque lié à la réputation en effectuant un contrôle diligent qui inclut un examen du projet minier, du pays, de la portée du projet ainsi que des lois et de la culture de l'endroit. Une fois prise la décision de participer à un projet minier, la Société continue à évaluer et à atténuer le risque lié à la réputation au moyen d'examen réguliers par le conseil d'administration et ses comités.

4. DIVIDENDES

La Société n'a pas déclaré ni versé de dividendes en espèces sur les actions qu'elle a émises depuis sa constitution. Une fois adoptée, selon le cas, la politique de la Société en matière de dividendes sera revue de temps à autre par le conseil d'administration à la lumière des bénéfices, de la situation financière et des besoins en liquidités de la Société ainsi que d'autres facteurs pertinents. Les contrats d'emprunt conclus par la Société limitent sa capacité de verser des dividendes.

5. STRUCTURE DU CAPITAL

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Chaque action ordinaire confère à son porteur un droit de vote à toutes les assemblées des actionnaires ainsi que le droit de recevoir des dividendes tels que déclarés par le conseil d'administration de la Société, à sa discrétion et, à la liquidation ou la dissolution de la Société, les porteurs des actions ordinaires ont le droit de recevoir, au prorata, les actifs nets de la Société, après le paiement des dettes et des autres passifs, dans chaque cas sous réserve des droits, des privilèges, des restrictions et des conditions se rattachant à toute autre série ou catégorie d'actions ayant un rang supérieur ou égal à celui des porteurs d'actions ordinaires pour ce qui est des dividendes ou de la liquidation. Au 15 mars 2013, la structure de capital de la Société se composait comme suit :

Actions ordinaires émises et en circulation : 436 520 298.

Bons de souscription en circulation : 14 517 453.

<u>Date d'expiration</u>	<u>Nombre de bons de souscription</u>	<u>Prix d'exercice (\$)</u>
Novembre 2013	2 017 453	10,96
Septembre 2014	7 000 000	10,00
Décembre 2015	5 500 000	10,00
	<u>14 517 453</u>	

Options en circulation : 19 061 259, dont 98 942 options de remplacement liées à l'acquisition de Brett (« **ORB** ») et 4 246 450 options de remplacement liées à l'acquisition de QMI (« **ORQ** »).

Date d'expiration	Nombre d'options	Prix d'exercice (\$)
Mai 2013	41 000	4,18
Juin 2013 (ORQ)	18 330	5,73
Septembre 2013	524 333	2,20
Novembre 2013	10 000	1,97
Mars 2014	17 000	5,61
Mars 2014 (ORQ)	830 960	6,38
Avril 2014	52 000	5,20
Mai 2014	50 000	5,88
Juin 2014	225 000	6,72
Juin 2014 (ORB)	17 001	2,06
Juin 2014 (ORQ)	12 220	2,05
Novembre 2014	2 307 800	7,80
Janvier 2015 (ORB)	81 941	6,59
Janvier 2015 (ORQ)	522 405	8,99
Février 2015	59 000	8,70
Mai 2015	30 000	10,56
Juin 2015	146 000	11,87
Juillet 2015	4 630 834	11,12
Août 2015 (ORQ)	15 275	5,42
Novembre 2015	70 000	14,08
Décembre 2015	40 000	14,98
Janvier 2016 (ORQ)	1 246 440	9,07
Février 2016	125 000	13,69
Mai 2012	205 000	12,98
Août 2016	2 004 800	13,75
Septembre 2016	125 000	14,55
Novembre 2016	95 000	12,14
Janvier 2017	39 000	11,43
Mars 2017 (ORQ)	1 539 720	7,32
Juin 2017	3 527 000	8,06
Juin 2017 (ORQ)	61 100	6,71
Août 2017	378 700	9,69
Novembre 2017	13 400	9,82
	<hr/>	
	19 061 259	

6. MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Le 15 novembre 2007, Osisko a migré de la Bourse de croissance TSX à la Bourse TSX. Les actions de la Société se négocient également sur la Deutsche Boerse de Francfort en Allemagne (symbole EWX). Depuis le 23 mars 2009, la Société est incluse dans l'indice composé S&P/TSX ainsi que dans l'indice aurifère mondial S&P/TSX et l'indice minier mondial S&P/TSX.

6.1 Cours et volume des opérations

Le tableau suivant présente les cours extrêmes mensuels historiques et le volume de négociation des actions ordinaires au cours du dernier exercice, terminé le 31 décembre 2012.

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier	12,24	9,89	57 758 710
Février	12,78	11,36	55 729 696
Mars	12,97	10,42	71 688 486
Avril	11,71	9,46	60 059 731
Mai	10,23	6,25	125 901 055
Juin	9,14	6,75	89 388 752
Juillet	8,85	7,16	78 732 693
Août	9,94	8,47	61 289 163
Septembre	10,62	9,07	57 152 615
Octobre	10,09	8,99	60 878 806
Novembre	9,94	7,82	60 045 380
Décembre	8,11	7,14	45 683 528

6.2 Placements antérieurs

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2012, la Société n'a effectué aucun placement antérieur.

7. ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Nom, poste et actions ordinaires/UAD/UAR détenues

Les tableaux suivants présentent les noms, les provinces et pays de résidence des administrateurs et des dirigeants de la Société, les postes qu'ils occupent et les fonctions qu'ils exercent au sein de la Société, leur occupation principale au cours des cinq derniers exercices, les actions ordinaires qu'ils détiennent ainsi que, le cas échéant, les unités d'actions différées (« **UAD** ») et les unités d'actions avec restrictions (« **UAR** ») qu'ils détenaient au 15 mars 2013.

Chacun des administrateurs a été élu pour siéger jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société, à l'exception de M. Charles E. Page, qui a été nommé en février 2013.

Administrateurs

BRADLEY, Victor H.¹⁾³⁾

Âge : 76

Monte Carlo, Monaco

Administrateur depuis :
novembre 2006

ADMINISTRATEUR ET PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Bradley apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'Osisko. Comptable agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevo Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
30 000	29 600	59 600

CÔTÉ, Marcel^{4) 5)}

Âge : 70

Québec, Canada

Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. Côté est le fondateur de Secor Inc., l'une des plus importantes sociétés de conseils en gestion au Canada. M. Côté a occupé le poste d'associé principal de Secor Inc. jusqu'au 31 juillet 2012, date à laquelle Secor Inc. a fusionné avec KPMG Canada. M. Côté agit actuellement à titre de consultant de la firme. M. Côté a été nommé Vice-président du conseil d'administration de la société en décembre 2012. Il a enseigné à l'Université de Sherbrooke et à l'Université du Québec à Montréal avant de fonder Secor en 1975. Originaire de Malartic, où il a également grandi, M. Côté apporte à la société plus de 35 ans d'expérience en affaires, sans compter sa vaste connaissance d'un large éventail de questions et de plusieurs secteurs. À titre de consultant, il est particulièrement reconnu pour ses avis stratégiques aux entreprises devant composer avec une situation complexe. M. Côté est actuellement administrateur d'Intact Corporation financière et d'Empire Company Limited. Auparavant, il a été président du conseil d'Engenuity Technologies Inc. et administrateur de plusieurs autres sociétés ouvertes. Au cours de sa carrière, M. Côté a également participé à l'élaboration de politiques publiques en tant qu'économiste. Il a travaillé à titre de conseiller principal au cabinet du premier ministre à Ottawa et au cabinet du premier ministre à Québec. Actif dans sa collectivité, M. Côté siège au conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal, du Musée McCord, du Centre National des Arts et préside le conseil d'administration de la Compagnie de danse Marie Chouinard. Par le passé, il a siégé au conseil de divers centres d'études et de recherches en politiques publiques, en plus d'être président du conseil du Forum des politiques publiques et de la Fondation du Grand Montréal. Depuis 15 ans, M. Côté signe également la chronique figurant à la dernière page du magazine mensuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
173 830	29 600	203 430

DARLING, Michèle³⁷⁾

Âge : 59

Ontario, Canada

Administratrice depuis : mai 2012

ADMINISTRATRICE

M^{me} Darling compte plus de 30 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale qu'elle a plus particulièrement acquise dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gouvernance. Elle est présidente de Michele Darling and Associates Inc. et offre des services de consultation dans les domaines des ressources humaines et de la planification stratégique à des entreprises canadiennes et américaines. Avant de débiter sa pratique de consultation, M^{me} Darling a été vice présidente à la direction de la gouvernance de Prudential Financial, Inc. de 1996 à 2002. Elle a joué un rôle crucial dans la transformation de Prudential Financial, Inc. de société mutuelle en société ouverte, et a été honorée à titre de dirigeante de l'année dans le domaine des ressources humaines en 2000. De 1991 à 1996, elle a été vice présidente à la direction des ressources humaines de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, ayant débuté aux services bancaires pour entreprises de la banque. M^{me} Darling a également occupé divers postes dans le domaine des ressources humaines au cours des dix années passées auprès du Oshawa Group Limited. À l'heure actuelle, M^{me} Darling est membre du conseil consultatif de Hewitt Equipment Limited, du Denihan Hospitality Group (New York) et du Pickseed Group of Companies. Elle est présidente de la Credit Hospital Foundation, présidente fondatrice de la Halo Foundation. Elle est bienfaitrice du Darling Home For Kids et est gouverneure du Shaw Festival Theatre.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
40 000	31 000	71 000

LEAVENWORTH BAKALI,**Staph⁵⁾**

Âge : 51

Londres, Royaume-Uni

Administrateur depuis :
mars 2006**ADMINISTRATEUR**

M. Leavenworth Bakali possède plus de 23 ans d'expérience en affaires à l'échelle mondiale. Il est maintenant président et chef de la direction de Clinton Health Access Initiative depuis mai 2012. Avant mai 2012, il était chef de la direction des affaires commerciales et membre du conseil de gestion d'Intercell AG, après avoir été membre de son conseil de surveillance. M. Leavenworth Bakali est cofondateur et membre actuel du conseil consultatif de LeapFrog Investments. Auparavant, de février 2009 à septembre 2010, il était président et chef de la direction de Genocea Biosciences, dont il est actuellement conseiller et membre du conseil. De 2004 à 2006, il a été chef de l'exploitation d'ID Biomedical et a joué un rôle important dans sa transformation, la faisant passer d'une société de recherche et de développement à une société de biotechnologie entièrement intégrée, ainsi que dans son acquisition subséquente par GlaxoSmithKline. Par le passé, M. Leavenworth Bakali a également été chef de l'exploitation de PowderJect Pharmaceuticals plc, directeur des ventes mondiales et de la commercialisation, division des vaccins de Chiron Corporation et membre du conseil de surveillance de Napo Pharmaceuticals Inc.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
100 000	29 600	129 600

MACKINNON, William A.²⁾

Âge : 66

Ontario, Canada

Administrateur depuis : juin 2010

ADMINISTRATEUR

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il a d'abord joint les rangs de KPMG Canada en 1971, où il a occupé de nombreux postes à responsabilité croissante pendant 37 ans, notamment en siégeant au conseil d'administration de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et a également été vice président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
51 000	29 600	80 600

PAGE, Charles E.

Âge : 61

Ontario, Canada

Administrateur depuis : février
2013**ADMINISTRATEUR**

M. Page a été nommé au conseil d'administration d'Osisko le 21 février 2013. Avant sa nomination, M. Page était président et chef de la direction de Queenston Mining Inc. jusqu'au moment de son acquisition par Osisko. Il possède plus de 30 années d'expérience dans le secteur minier et l'exploration minière. M. Page siège également au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Corporation Minéraux Alexandria et Unigold Inc. De plus, il a siégé au conseil d'administration de Thundermin Resources Inc. jusqu'en mai 2011.

Actions ordinaires

518 149

UAD

23 544

**Total des actions ordinaires et
des UAD**541 693

ROOSEN, Sean

Âge : 49

Québec, Canada

Administrateur depuis :
septembre 2003**ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA
DIRECTION**

M. Roosen est président et chef de la direction de la société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires

788 812

UAR

234 200

**Total des actions ordinaires et
des UAR**1 023 012

STORM, Norman^{7) 9)}

Âge : 54
Brissago, Suisse
Administrateur depuis :
octobre 2003

ADMINISTRATEUR

M. Storm est chef de la direction d'EurAsia Holding AG et d'EurAsia Resource Holdings A.G., ainsi qu'administrateur de la Corporation minière Osisko et administrateur délégué de RV Resource Value Holding PLC. M. Storm a été administrateur de Condor Petroleum Inc. avant qu'elle ne devienne une société ouverte.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
671 500	29 600	701 100

SUGAR, Gary A.^{1) 6)}

Âge : 64
Ontario, Canada
Administrateur depuis :
mars 2012

ADMINISTRATEUR

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
10 000	29 600	39 600

VÉZINA, Serge⁸⁾

Âge : 70
Québec, Canada
Administrateur depuis :
septembre 2007

ADMINISTRATEUR

M. Vézina est un consultant et un ingénieur possédant plus de 40 années d'expérience dans le secteur minier. De mars 1988 à juin 2006, il a été vice président, Génie industriel et Environnement, de Cambior Inc. M. Vézina est actuellement administrateur de Stornoway Diamond Corp. Il est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'American Society for Mining, Metallurgy and Exploration, ancien président du conseil de l'Association minière du Québec et de COREM et membre de nombreux comités consultatifs et organismes professionnels du secteur minier, au Québec et dans le reste du Canada.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
50 000	29 600	79 600

- 1) Membres du comité d'audit.
- 2) Président du comité d'audit.
- 3) Membres du comité des ressources humaines.
- 4) Président du comité des ressources humaines.
- 5) Membres du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 6) Président du comité de gouvernance et des mises en candidature.
- 7) Membres du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
- 8) Président du comité d'environnement, de santé et de sécurité.
- 9) M. Storm ne se représentera pas en 2013.

Les administrateurs demeurent en poste jusqu'à la clôture de l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société.

Membres de la haute direction

<p>BURZYNSKI, John Ontario, Canada Dirigeant depuis : juin 2003</p>	<p>VICE-PRÉSIDENT, DÉVELOPPEMENT CORPORATIF M. Burzynski a été consultant en chef de la Géologie et vice-président, Exploration pour Osisko de juin 2003 à mars 2006 et il est vice-président, Développement corporatif d'Osisko depuis mars 2006. M. Burzynski a été récemment nommé pour siéger au conseil d'administration de Braeval Mining Corporation en décembre 2012 et il est actuellement administrateur de Condor Petroleum Inc.</p>	
<p>Actions ordinaires 558 900</p>	<p>UAR 133 700</p>	<p>Total des actions ordinaires et des UAR 692 600</p>
<p>CARTIER, Hélène Québec, Canada Dirigeante depuis : janvier 2012</p>	<p>VICE-PRÉSIDENTE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE M^{me} Cartier est vice-présidente, Environnement et développement durable d'Osisko depuis janvier 2012. D'octobre 2011 à décembre 2011, elle a été directrice de la conformité environnementale de la Société.</p>	
<p>Actions ordinaires 894</p>	<p>UAR 17 700</p>	<p>Total des actions ordinaires et des UAR 18 594</p>
<p>CATTALANI, Sergio Colorado, États-Unis Dirigeant depuis : avril 2009</p>	<p>VICE-PRÉSIDENT, EXPLORATION MINIÈRE (ÉTATS-UNIS) M. Cattalani est vice-président, Exploration minière d'Osisko depuis qu'il s'est joint à la Société en avril 2009. En mai 2012, il a été nommé vice-président, Exploration minière (États-Unis) et il a déménagé à Denver pour prendre la direction de la mise en valeur d'un nouveau portefeuille de projets aux États-Unis. Avant de se joindre à Osisko, il a été géologue principal chargé de projets d'exploration et de mise en valeur. En 2008, M. Cattalani a travaillé chez Hecla Limited au sein du Groupe d'élaboration de projets axés sur l'Argentine, le Pérou et l'Alaska. Auparavant, il a été géologue principal auprès d'Inco et de Vale-Inco au sein de leur Groupe technique et a travaillé à l'élaboration, à l'évaluation et à la mise en valeur de projets à l'échelle internationale, axés récemment sur le Brésil (gîtes de cuivre-or-oxydes de fer, latérites nickélifères), en Chine et en Australie (gisements magmatiques de nickel-cuivre), en Turquie, en Indonésie et en Amérique du Nord (sulfures massifs volcanogènes, gîtes épithermaux).</p>	
<p>Actions ordinaires 7 003</p>	<p>UAR 45 700</p>	<p>Total des actions ordinaires et des UAR 52 703</p>

CHARLAND, Anne

Québec, Canada

Dirigeante depuis: mai 2012

VICE-PRÉSIDENTE, EXPLORATION MINIÈRE (CANADA)

M^{me} Charland est vice-présidente, Exploration minière (Canada) depuis l'été 2012. Elle est titulaire d'un doctorat en pétrologie des roches ignées et en géochimie de l'Université McGill et elle a effectué ses études postdoctorales aux universités d'Albuquerque et de Montréal. De juin 2010 jusqu'à la fin de l'automne de la même année, en qualité de gestionnaire de projet, M^{me} Charland était responsable des campagnes de forage et de forage intercalaire réalisées dans le cadre du projet aurifère Hammond Reef. Elle possède presque vingt ans d'expérience dans le secteur minier et elle a travaillé principalement pour Xstrata Nickel et Falconbridge. M^{me} Charland est membre en règle de l'Ordre des géoscientifiques professionnels de l'Ontario.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
2 664	25 100	27 764

CIMON, Denis

Québec, Canada

Dirigeant depuis : janvier 2013

VICE-PRÉSIDENT, SERVICES TECHNIQUES

M. Cimon a été nommé Vice-président, Services techniques en janvier 2013. Auparavant, il était directeur général de la mine Canadian Malartic et responsable de la supervision de la conception de l'usine de traitement, du choix du matériel de traitement et des activités liées au traitement et aux résidus. M. Cimon possède plus de 25 ans d'expérience professionnelle dans la conception et l'exploitation d'importantes usines d'extraction aurifère et il a récemment participé à la conception, au démarrage et à l'exploitation couronnée de succès de la mine Rosebel Mine au Surinam.

Actions ordinaires	UAD	Total des actions ordinaires et des UAD
2 883	50 400	53 283

COATES, Bryan A.

Québec, Canada

Dirigeant depuis : mai 2007

VICE-PRÉSIDENT, FINANCES ET CHEF DE LA DIRECTION FINANCIÈRE

M. Coates est vice-président, Finances et chef de la direction financière de la Société. Avant de se joindre à l'équipe de haute direction de la Société, M. Coates a été vice-président, Finances et chef de la direction financière de Cambior Inc. de juillet 2001 à novembre 2006 et d'IAMGOLD Corporation de novembre 2006 à février 2007. M. Coates a été nommé membre du conseil d'administration de Golden Queen Mining Co. Ltd. en janvier 2013 et il est actuellement administrateur d'U308 Corp. De mai 2007 à mai 2011, il a été administrateur de Semafo Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
409 954	143 000	552 954

LE BEL, André

Québec, Canada

Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT, AFFAIRES JURIDIQUES ET SECRÉTAIRE CORPORATIF

M. Le Bel est vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif d'Osisko depuis novembre 2007. Auparavant, il a été Directeur des services juridiques de Cambior Inc. à partir de juillet 1997 puis promu au poste de vice-président, Affaires juridiques d'IAMGOLD Corporation après son acquisition de Cambior Inc. M. Le Bel est administrateur de Threegold Resources Inc. depuis mai 2011. Il est aussi fondateur et administrateur de RedQuest Capital Corp., une société de capital de démarrage.

Actions ordinaires

36 012

UAR

49 700

Total des actions ordinaires et des UAR85 712

LESSARD, Luc

Québec, Canada

Dirigeant depuis : novembre 2007

VICE-PRÉSIDENT PRINCIPAL ET CHEF DE L'EXPLOITATION

M. Lessard est vice-président principal et chef de l'exploitation d'Osisko. Il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'Osisko d'octobre 2007 au 1^{er} février 2011. De janvier 2000 à novembre 2006, il a été directeur général, Projets et Construction de Cambior Inc. puis, après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006 jusqu'en septembre 2007, il a été vice-président, Ingénierie et Construction d'IAMGOLD Corporation.

Actions ordinaires

52 122

UAR

143 000

Total des actions ordinaires et des UAR195 122

LÉVESQUE, Elif

Québec, Canada

Dirigeante depuis : octobre 2010

VICE-PRÉSIDENTE ET CONTRÔLEUR

M^{me} Lévesque est vice-présidente et contrôleur d'Osisko depuis mai 2011. Elle a successivement été contrôleur (d'octobre 2010 à mai 2011), directrice des finances (d'octobre 2009 à octobre 2010) et consultante pour Osisko (de décembre 2008 à octobre 2009). Auparavant, elle était directrice des finances de Cambior Inc. où elle a continué d'exercer ses fonctions jusqu'en février 2008 après l'acquisition de Cambior Inc. par IAMGOLD Corporation en novembre 2006.

Actions ordinaires

2 035

UAR

44 000

Total des actions ordinaires et des UAR46 035

MAILHOT, Robert

Québec, Canada

Dirigeant depuis : mai 2009

VICE-PRÉSIDENT, RESSOURCES HUMAINES

M. Mailhot est vice-président, Ressources humaines d'Osisko depuis mai 2009. Avant de se joindre à Osisko, il a été directeur général des relations industrielles de Télébec-NorthernTel de mai 2002 à avril 2009.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
5 432	47 800	53 232

ROOSEN, Sean

Âge : 49

Québec, Canada

Administrateur depuis :
septembre 2003**ADMINISTRATEUR, PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION**

M. Roosen est président et chef de la direction de la société depuis août 2006. Il a dirigé la transition d'Osisko, la faisant passer d'une société junior d'exploration à un producteur d'or intermédiaire de premier plan. M. Roosen dirige l'expansion stratégique de la société et a joué un rôle clé dans l'obtention du financement nécessaire afin de financer la mise en valeur de la mine Canadian Malartic, d'une valeur d'un milliard de dollars, soit l'actif principal de la société. M. Roosen est membre fondateur d'EurAsia Holdings AG, fonds de capital risque européen et actionnaire d'Osisko. Il est membre du conseil de surveillance d'EurAsia Holdings AG et d'EurAsia Resource Holdings AG. M. Roosen a également été membre du conseil d'administration de Rio Novo Gold Inc. jusqu'en juin 2012. À ce jour, M. Roosen siège au conseil d'administration des sociétés ouvertes suivantes : Astur Gold Corporation, Bowmore Exploration Ltd., Condor Petroleum Inc. et Dalradian Resources Inc.

Actions ordinaires	UAR	Total des actions ordinaires et des UAR
788 014	234 200	1 023 012

Au 15 mars 2013, les administrateurs et dirigeants détenaient directement et indirectement 4 707 234 actions ordinaires, représentant 1,08 % de toutes les actions émises et en circulation de la Société.

7.2 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'était, dans les 10 années précédant la date de la Notice Annuelle, administrateur, chef de la direction ou chef de la direction financière d'une société qui, (i) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction exerçait les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances, (ii) a fait l'objet d'une ordonnance prononcée après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'exercer les fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et découlant d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions.

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'est, à la date de la présente Notice Annuelle, ou n'a été, dans les 10 ans précédant la date de

la Notice Annuelle, un administrateur ou un haut dirigeant d'une société qui, pendant que cette personne agissait en cette qualité, ou moins d'un an après que cette personne n'ait cessé d'agir en cette qualité, a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité ou a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir ses actifs.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a, dans les 10 ans précédant la date de la présente Notice Annuelle, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu d'une législation relative à la faillite ou l'insolvabilité, ou n'a fait l'objet de ou a entrepris une procédure, un arrangement ou un concordat avec des créanciers, un séquestre ou un syndic nommé pour détenir les actifs dudit administrateur, haut dirigeant ou actionnaire.

De plus, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société ou actionnaire détenant un nombre suffisant de titres de la Société pour exercer une influence notable sur le contrôle de la Société n'a fait l'objet d'une pénalité ou sanction imposée par un tribunal concernant la législation sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières ni n'a conclu d'entente de règlement avec une autorité en valeurs mobilières, ni fait l'objet d'une autre pénalité ou sanction imposée par un tribunal ou un organisme de réglementation qui pourrait être jugée importante par un investisseur raisonnable.

7.3 Conflits d'intérêts

Les administrateurs et les dirigeants de la Société peuvent également faire partie du conseil d'administration de la direction d'autres sociétés du secteur primaire ou détenir une participation importante dans de telles sociétés. D'autre part, dans la mesure où ces entreprises peuvent participer à des opérations auxquelles la Société pourrait également participer, les administrateurs de la Société pourraient être en conflit d'intérêts lors de la négociation ou de l'établissement des conditions portant sur l'ampleur de cette participation.

Advenant qu'un tel conflit d'intérêts survienne au cours d'une réunion des administrateurs de la Société, ceux visés par une telle situation doivent divulguer leur intérêt et s'abstenir de voter sur leur participation à un tel conflit ou sur les questions en cause. Plus d'une entreprise peut parfois participer à l'acquisition, à l'exploration et à la mise en valeur d'une propriété de ressources naturelles, ce qui permet aux entreprises participantes de prendre part à des programmes à plus grande échelle ou à un plus grand nombre de programmes et de réduire le risque financier d'un programme. Il se peut également qu'une entreprise cède la totalité ou une partie de sa participation dans un programme à une autre entreprise participante en raison de restrictions financières. Les administrateurs de la Société sont tenus d'agir avec honnêteté, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Lorsqu'ils sont appelés à déterminer si la Société participera ou non à un programme spécifique et, le cas échéant, dans quelle mesure elle y participera, les administrateurs évalueront en premier lieu le degré de risque auquel la Société peut être exposée ainsi que sa situation financière à ce moment.

8. POURSUITES ET APPLICATION DE LA LOI

Il n'y a aucun litige important en cours mettant en cause la Société et celle-ci n'a connaissance d'aucune menace de litige important.

9. MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

Aucun administrateur, membre de la haute direction ou actionnaire principal de la Société, ni aucune personne ayant un lien avec eux ni aucun membre du même groupe qu'eux n'a eu d'intérêt important, directement ou indirectement, dans une opération conclue au cours des trois années précédentes ou dans une opération projetée qui a eu ou qui aura une incidence importante sur la Société ou une filiale de la Société.

Des opérations entre apparentés sont intervenues dans le cours normal des affaires et n'ont pas été considérées comme des opérations importantes par la Société.

10. AUDITEURS, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Les auditeurs de la Société sont PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., au 1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) H3B 2G4.

L'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres de la Société est Compagnie Trust CIBC Mellon, au 2001, rue University, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 2A6. Toutefois, Canadian Stock Transfer Company Inc. agit comme agent administratif pour Compagnie Trust CIBC Mellon.

11. CONTRATS IMPORTANTS

À l'exception des ententes suivantes, la Société n'a conclu aucun contrat important, sauf ceux conclus dans le cours normal des affaires :

- une convention d'arrangement conclue entre la Société et QMI le 12 novembre 2012 (et le plan d'arrangement connexe) concernant l'acquisition de l'ensemble des actions ordinaires de QMI (se reporter à la rubrique **2.2 Acquisitions significatives**); et
- un contrat de prêt modifié et mis à jour intervenu entre la Société et CPPIB, en date du 29 juin 2012 (se reporter à la rubrique **2.1 Historique de l'entreprise sur les trois derniers exercices et perspectives pour 2013** – Opérations financières).

12. INTÉRÊTS DES EXPERTS

12.1 Nom des experts

Les personnes suivantes ont rédigé ou certifié des rapports déposés ou décrits conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue de la Société au cours du dernier exercice :

Richard Gowans, ing.
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest,
bureau 2800
Montréal (Québec) Canada

David Runnels, ing.
BBA Inc.
630, boulevard René-Levesque
Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada

B. Terrence Hennessey, géologue
MICON International Limited
390, Bay Street, bureau 900
Toronto (Ontario) Canada

Elzéar Belzile, ing.
Belzile Solutions Inc.
399, Montée du Sourire,
Rouyn-Noranda (Québec) Canada

David W. Rennie, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
1130, West Pender Street, Suite 388
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada

Holger Krutzelmann, P. Eng.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Michel Dagbert, ing.
SGS Canada Inc. – Geostat
10, boulevard de la Seigneurie Est
Bureau 203
Blainville (Québec) Canada

Glen Cole, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

David Orava, M. Eng., ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

Eugene J. Puritch, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

Louis-Pierre Gignac, ing.
G Services Miniers Inc.
8250, rue Racine
Brossard (Québec) Canada

André-Martin Bouchard, ing.
Genivar Société en commandite
1600, boulevard René-Levesque Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) Canada

Michel R. Julien, ing.
Golder Associés Limitée
9200, boulevard de l'Acadie
Montréal (Québec) Canada

Richard J. Lambert, P.E.
Roscoe Postle Associates, Inc.
55, University Avenue, Suite 501
Toronto (Ontario) Canada

Damir Cukor, géologue
SGS Canada Inc.
50 – 665 West Kent Avenue North
Vancouver (Colombie-Britannique) Canada

Sébastien B. Bernier, géologue
SRK Consulting (Canada) Inc.
Bureau 101, 1984, rue Regent Sud
Sudbury (Ontario) Canada

Alfred S. Hayden, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

James L. Pearson, ing.
P&E Mining Consultants Inc.
2 County Court Blvd., Suite 202
Brampton (Ontario) Canada

12.2 Intérêts des experts

Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic qui sont donnés dans la présente Notice Annuelle sont fondés sur le rapport Canadian Malartic et le rapport Canadian Malartic mis à jour. BBA, MICON, Belzile Solutions, G Services Miniers, Genivar, Golder et chacun des auteurs du rapport Canadian Malartic et du rapport Canadian Malartic mis à jour sont indépendants de la Société et d'Osisko au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Canadian Malartic. L'intérêt de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Les renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Canadian Malartic ou le gisement Barnat Sud qui sont survenus depuis le rapport Canadian Malartic ou le rapport Canadian Malartic mis à jour ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et géologue en chef de la Société, Luc Lessard, ing., vice-président principal et chef de l'exploitation de la Société, Louis-Pierre Gignac, ing., G Services miniers Inc., Paul Johnson, ing., directeur général des Services techniques de la Société et/ou Donald Gervais, géologue, Directeur des Services techniques à la mine Canadian Malartic, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. Les intérêts de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspondent à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef sont inclus dans la présente Notice Annuelle et sont tirés du rapport sur Hammond Reef et le deuxième rapport sur Hammond Reef. Scott Wilson Roscoe Postle Associates Inc., Belzile Solutions et G Services miniers et chacun des auteurs du rapport sur Hammond Reef et du deuxième rapport sur Hammond Reef sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et n'ont aucun intérêt dans la propriété Hammond Reef. La participation de chacun de ces auteurs dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Hammond Reef qui sont survenus depuis le deuxième rapport sur Hammond Reef ont été rédigés sous la supervision de M. Robert Wares, D.Sc. *h.c.*, géologue, et géologue en chef de la Société, de Louis-Pierre Gignac, ing. et de Michel Dagbert, ing, qui sont des « personnes qualifiées » au sens du Règlement 43-101. La participation de chacune de ces personnes dans les titres d'Osisko correspond à moins de 1 % des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver sont inclus dans la présente Notice Annuelle en fonction du rapport Upper Beaver. SRK et chacun des auteurs du rapport Upper Beaver sont indépendants de la Société ou de ses filiales au sens du Règlement 43-101 et ne possèdent pas de participation à la propriété Upper Beaver. La participation de chacun de ces auteurs aux titres d'Osisko correspond à moins de un pourcent des actions ordinaires en circulation d'Osisko. Des renseignements de nature scientifique ou technique concernant la propriété Upper Beaver qui sont survenus après la publication du rapport Upper Beaver ont été préparés sous la supervision de M. William J. McGuinty, baccalauréat ès sciences, géologue, directeur de projet pour OML, qui est une « personne qualifiée » au sens du Règlement 43-101. La participation de M. McGuinty aux titres d'Osisko correspond à moins de un pourcent des actions ordinaires en circulation d'Osisko.

Les comptables du cabinet PricewaterhouseCoopers, s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables agréés, sont indépendants au sens des règles applicables aux auditeurs du *Code de déontologie des comptables agréés* de l'Ordre des comptables agréés du Québec.

13. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

13.1 Comité d'audit

Le but du Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société consiste à assister le Conseil d'administration à s'acquitter de ses obligations juridiques et de fiduciaire à l'égard de questions touchant la comptabilité, l'audit, l'établissement de rapports financiers, le contrôle interne et le respect des règles de conformité applicables à la Société. L'objectif du Comité d'audit est de maintenir la communication entre le Conseil d'administration de la Société, l'auditeur externe et la haute direction de la Société. Le texte intégral de la charte du Comité d'audit figure à l'annexe « A » de la présente Notice Annuelle.

Composition du comité d'audit en date du 15 mars 2013

Nom	Indépendant	Possède des compétences financières
Victor H. Bradley	Oui	Oui
William A. Mackinnon (président)	Oui	Oui
Gary A. Sugar	Oui	Oui

Le comité d'audit se compose de trois administrateurs indépendants, tel que l'exige le Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

Formation et expérience pertinente

Les trois membres du comité d'audit tel qu'il était constitué le 31 décembre 2012, ont la capacité de lire et de comprendre les états financiers qui présentent une ampleur et un niveau de complexité des questions comptables qui sont généralement comparables à l'ampleur et la complexité de celles dont on devrait raisonnablement s'attendre qu'elles soient soulevées dans les états financiers de la Société.

La formation et l'expérience de chaque membre du comité d'audit qui sont pertinentes à l'exercice de leurs responsabilités sont décrites ci-dessous :

M. Bradley apporte à la société plus de 45 ans d'expérience acquise dans le secteur minier international. Il est actuellement président du conseil d'Osisko. Comptable agréé de formation, M. Bradley a débuté sa carrière à des postes tels que chef des finances auprès de plusieurs sociétés minières. En 1994, il a fondé Yamana Gold Inc., dont il a été chef de la direction, président du conseil et administrateur principal. M. Bradley a également été administrateur de Rio Verde Development Corp. (anciennement EM Resources Inc.) jusqu'en mars 2013 et siège actuellement au conseil d'administration de Nevada Copper Corp. Au cours des cinq dernières années, il a été administrateur de sociétés minières telles qu'AIM Resources Limited (désormais Blackthorn Resources Limited), Aura Minerals Inc., Castillan Resources Corp., Frontier Pacific Mining Corporation, Meridian Gold Inc., Nevoro Inc. et Nortec Minerals Corp. À l'issue de ses études en Angleterre, M. Bradley a entamé sa carrière à titre de membre de l'Ordre des comptables agréés du Québec en 1960.

M. MacKinnon était auparavant chef de la direction de KPMG Canada, poste qu'il a occupé d'avril 1999 jusqu'au 31 décembre 2008. Il a d'abord joint les rangs de KPMG Canada en 1971, où il a occupé de nombreux postes à responsabilité croissante pendant 37 ans, notamment en siégeant au conseil d'administration de KPMG Canada, de KPMG International et de KPMG Americas. M. MacKinnon est actuellement administrateur de Telus Corporation, de PSP Investments, de Novadaq Technologies Inc. et de Pioneer Petroleum (société fermée de vente d'essence au détail). Il siège également au conseil de plusieurs organismes sans but lucratif. M. MacKinnon était président du conseil de l'Institut Canadien des

Comptables Agréés et a également été vice président du conseil de septembre 2008 à octobre 2010. Il est actuellement président du conseil du Toronto East General Hospital, en plus d'être administrateur du Roy Thomson Hall depuis juin 2009 et de la Toronto Community Foundation depuis le 4 août 2009. M. MacKinnon a obtenu un baccalauréat en commerce de l'Université du Manitoba en 1967. Il est devenu comptable agréé en 1971 et s'est vu décerner le titre de FCA de l'Institut des comptables agréés de l'Ontario en 1994.

M. Sugar a récemment pris sa retraite à titre de directeur général, Services de banque d'investissement de RBC Marchés des Capitaux, où il travaillait depuis 1979. Il se spécialisait dans le secteur minier, particulièrement dans les financements par capitaux propres et par emprunts, les fusions et les acquisitions et les autres services conseils offerts à une vaste gamme de sociétés minières canadiennes et internationales. M. Sugar siège au conseil d'administration de Romarco Minerals Inc. et de Stillwater Mining Company. Il a également siégé au conseil d'administration de Patagonia Gold PLC jusqu'en février 2013. Avant de rejoindre RBC Marchés des Capitaux, il a travaillé pendant 10 ans dans le secteur minier en tant que géologue, analyste et consultant. M. Sugar a obtenu un baccalauréat ès sciences, spécialisé en sciences géologiques, de l'Université de Toronto en 1971 et une maîtrise en administration des affaires en 1973, également de l'Université de Toronto.

Honoraires pour les services de l'auditeur externe

Les honoraires facturés à la Société par son auditeur externe au cours de chacun des deux derniers exercices se répartissent comme suit :

	Exercice 2012 (\$)	Exercice 2011 (\$)
Honoraires d'audit	290 511	237 313
Honoraires pour services liés à l'audit	137 432	157 312
Honoraires pour services fiscaux	56 367	50 067
Autres honoraires	15 266	87 662
Total	499 576	532 354

Les honoraires pour services liés à l'audit sont des honoraires versés pour des services d'assurance ou d'autres services traditionnellement rendus par un auditeur indépendant, notamment l'examen trimestriel des rapports financiers, les procédures spécifiques relatives à la circulaire d'information de la direction pour l'offre d'acquisition de Queenston et les conseils généraux portant sur les normes comptables.

Les autres honoraires sont liés aux conseils en matière de contrôles internes.

13.2 Information additionnelle

De l'information complémentaire sur Corporation Minière Osisko est disponible dans des documents déposés régulièrement qui se trouvent sur le site Web de SEDAR à l'adresse www.sedar.com ou sur le site Web de la Société à l'adresse www.osisko.com.

De l'information financière supplémentaire sur la Société se retrouve dans les états financiers consolidés audités, les notes annexes et le rapport de l'auditeur de la Société s'y rapportant, de même que le rapport de gestion de la direction pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

On trouvera des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur sont consentis, le nom des principaux actionnaires de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de régimes de rémunération sous forme de titres de

participation dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société concernant sa dernière assemblée générale annuelle.

Des exemplaires de ces documents, ainsi que des exemplaires de cette Notice Annuelle et des copies de tous documents ou des pages pertinentes de tout document mentionné dans la présente Notice Annuelle, sont disponibles sur demande adressée au secrétaire corporatif de la Société au 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec) H3B 2S2, étant entendu que la Société peut exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne qui n'est pas actionnaire de la Société.

ANNEXE « A »

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT

CORPORATION MINIÈRE OSISKO

I. OBJECTIFS DU COMITÉ D'AUDIT

Les objectifs du Comité d'audit sont d'assister le Conseil d'administration (le « Conseil ») dans le cadre :

1. de la supervision des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures d'audit interne de la Société;
2. de la surveillance de l'intégrité et de la transparence des états financiers de la Société et de leur audit indépendant;
3. du choix, de l'évaluation et, si nécessaire, du remplacement des auditeurs externes;
4. de l'évaluation de l'indépendance des auditeurs externes;
5. de la surveillance du programme d'identification, d'analyse et de gestion des risques de la Société; et
6. de la conformité de la Société en regard des exigences juridiques et réglementaires concernant ce qui précède.

Le Comité d'audit a un mandat de surveillance indépendante et objective. La direction de la Société est chargée de veiller à la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Société. La direction est chargée de maintenir des principes et politiques de divulgation d'information comptable et financière, ainsi que des contrôles et procédures internes, qui assurent la conformité aux normes comptables ainsi qu'aux lois et règlements applicables. Les auditeurs externes sont chargés de planifier et d'exécuter un audit adéquat des états financiers annuels de la Société et autres procédures. Dans l'exercice de leurs fonctions tel que prévu par la présente, il est entendu que les membres du Comité d'audit ne sont pas des employés à temps plein de la Société et ne sont pas, et ne prétendent pas être, des comptables ou des auditeurs professionnels, ou des experts en comptabilité ou en audit, y compris en ce qui concerne l'indépendance des auditeurs. Il ne relève pas du mandat ou du devoir du Comité d'audit ou de ses membres d'effectuer du travail « de terrain » ou toute autre forme de procédure de révision, d'audit ou comptable, ou de fixer les normes d'indépendance des auditeurs; et chaque membre du Comité d'audit est en droit de se fier sur (i) l'intégrité des personnes et des organisations faisant partie ou non de la Société, desquelles celui ci reçoit de l'information, (ii) l'exactitude des informations financières ou autres, fournies au Comité d'audit par de telles personnes ou organisations sauf en cas de connaissance du contraire (laquelle sera promptement communiquée au Conseil), et (iii) les représentations faites par la direction quant aux services autres que d'audit fournis à la Société par les auditeurs.

Les auditeurs externes doivent rendre des comptes au Conseil et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires. Le Conseil, avec l'aide du Comité d'audit, a le pouvoir et la responsabilité finale de choisir, d'évaluer et, le cas échéant, de remplacer les auditeurs externes.

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit, en tant que représentants des actionnaires de la Société, une déclaration écrite officielle décrivant toutes relations existantes entre eux et la Société (« Déclaration relative à l'indépendance »).

Les auditeurs externes soumettent annuellement à la Société et au Comité d'audit une déclaration écrite officielle des honoraires facturés conforme à la divulgation requise par l'Annexe 52-110A1 du Règlement 52-110 sur le comité d'audit.

II. COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit est composé d'un nombre minimum de trois administrateurs indépendants, au sens des lois applicables ainsi que des règles et lignes directrices des bourses. Le Conseil nomme ces administrateurs indépendants. Il revient au Conseil de déterminer si un administrateur satisfait aux normes d'indépendance pour être membre du Comité d'audit.

Les membres du Comité ont tous des compétences financières (c'est-à-dire sont au moins capables de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société), et au moins un membre du Comité possédera une expertise en comptabilité ou toute autre expertise connexe à la finance, selon ce qui est établi par le Conseil à la lumière des lois et règles des bourses applicables. Cette dernière exigence peut être satisfaite par un emploi antérieur en finance ou en comptabilité, la certification professionnelle requise en comptabilité, ou par toute autre expérience ou formation comparable ayant mené au perfectionnement des habiletés dans le domaine de la finance de l'individu, y compris le fait d'être ou d'avoir été chef de la direction, chef de la direction financière ou autre haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

III. RÉUNIONS, STRUCTURE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit se réunit au moins quatre fois l'an, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent, pour discuter avec la direction des états financiers annuels audités et des états financiers trimestriels, ainsi que de tout autre sujet s'y rapportant. Le Comité d'audit peut exiger que tout dirigeant ou employé de la Société, de même que les conseillers et les auditeurs externes, assistent à une réunion du Comité d'audit ou rencontrent tout membre ou conseiller du Comité d'audit.

La tenue des réunions et leur fonctionnement sont régis par les dispositions du Règlement Général de la Société se rapportant au déroulement des réunions et aux délibérations du Conseil dans la mesure où elles sont applicables et non incompatibles avec les dispositions de la présente charte et les autres dispositions adoptées par le Conseil concernant la composition et l'organisation du Comité.

IV. RESPONSABILITÉS ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Dans le but d'atteindre ses objectifs, le Comité d'audit a un accès non restreint aux renseignements et a les responsabilités et pouvoirs suivants :

1. relativement aux auditeurs externes :
 - (i) de revoir et évaluer, annuellement, la performance des auditeurs externes et de recommander au Conseil la nomination des auditeurs externes pour approbation

par les actionnaires ou, s'il le juge à propos, la révocation de la nomination des auditeurs externes;

- (ii) de réviser et d'approuver les honoraires à payer aux auditeurs externes pour leurs services d'audit;
- (iii) de réviser et d'approuver au préalable tous les services non-liés à l'audit pouvant être rendus par les auditeurs externes de la Société à celle-ci ou à ses filiales, ainsi que les honoraires y afférents et de s'assurer que ces services n'auront pas d'incidences sur l'indépendance de l'auditeur; le Comité d'audit peut déléguer ce pouvoir à un ou plusieurs de ses membres qui en rendra ou en rendront compte au Comité;
- (iv) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement la Déclaration relativement à l'indépendance (étant entendu que les auditeurs externes sont tenus de s'assurer que cette déclaration est exacte et complète), de discuter avec les auditeurs externes de tout lien ou service divulgué dans la Déclaration relative à l'indépendance qui pourrait avoir un effet sur l'objectivité et l'indépendance des auditeurs externes de la Société, ainsi que de recommander au Conseil de prendre des mesures appropriées, en réponse à la Déclaration, pour s'assurer que les auditeurs externes sont indépendants;
- (v) d'aviser les auditeurs externes qu'ils doivent rendre compte au Comité d'audit et au Conseil, en tant que représentants des actionnaires.

2. relativement aux principes et politiques de communication de l'information financière et aux contrôles internes :

- (i) d'aviser la direction qu'elle doit fournir promptement au Comité d'audit une analyse relative aux pratiques et enjeux importants liés à la communication d'information financière;
- (ii) de s'assurer que les auditeurs externes préparent et présentent annuellement un rapport détaillé comprenant 1) les principales politiques et pratiques comptables utilisées; 2) les différences importantes dans le traitement comptable de l'information financière dans le cadre des normes comptables généralement reconnues qui ont fait l'objet de discussions avec la direction, les impacts de ces différences de traitement et de divulgation et le traitement privilégié par les auditeurs externes; 3) toute autre communication écrite importante entre les auditeurs externes et la direction, telles des lettres de recommandations ou la liste des questions non résolues; et 4) tout autre matière exigée en vertu des exigences législatives ou réglementaires ou par le Comité d'audit;
- (iii) de prendre en considération les rapports et les communications (et les réponses de la direction à ces rapports et communications) soumis au Comité d'audit par les auditeurs externes, y compris les rapports et les communications concernant :
 - les lacunes soulevées suite à l'audit de la conception et de la mise en œuvre des contrôles internes;
 - la possibilité de fraude dans l'audit des états financiers;
 - la détection d'actes illégaux;

- les responsabilités des auditeurs externes selon les normes d'audit généralement reconnues;
- les principales méthodes comptables;
- le jugement et les estimations comptables de la direction;
- les ajustements résultant de l'audit;
- la responsabilité des auditeurs externes pour les autres informations se trouvant dans des documents contenant des états financiers audités ;
- les désaccords avec la direction;
- la consultation auprès d'autres comptables par la direction;
- les principaux enjeux ayant fait l'objet de discussions avec la direction avant le recours aux services des auditeurs externes;
- les difficultés rencontrées avec la direction dans le cadre de l'audit;
- l'avis des auditeurs externes concernant la qualité des principes comptables de l'entreprise; et
- la révision d'information financière intermédiaire menée par les auditeurs externes;

(iv) de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour :

- discuter de l'étendue de l'audit annuel;
- discuter des états financiers audités, y compris le rapport de gestion y afférent;
- discuter des états financiers intermédiaires non audités, y compris les rapports de gestion afférents;
- discuter du caractère adéquat et de la qualité des principes comptables de la Société qui sont utilisés aux fins de la communication de l'information financière;
- discuter de tout sujet important résultant de tout audit ou rapport ou communication mentionné au paragraphe 2 (iii) ci-dessus, qu'il soit soulevé par la direction ou par les auditeurs externes, concernant les rapports financiers de la Société;
- régler les désaccords survenus entre la direction et les auditeurs externes à propos de la divulgation d'information financière;
- réviser la forme de l'avis que les auditeurs externes comptent soumettre au Conseil et aux actionnaires;
- discuter des changements importants aux principes, politiques, contrôles, procédures et pratiques comptables et d'audit de la Société, proposés ou envisagés par les auditeurs externes ou la direction, ainsi que leur impact financier;
- réviser toute correspondance non routinière avec les autorités de réglementation ou les organismes gouvernementaux, ainsi que toute plainte d'employé ou information devant être divulguée qui soulève des enjeux importants en regard des états financiers ou des politiques comptables de la Société;
- réviser, évaluer et superviser le programme de gestion des risques de la Société, y compris le programme de protection des revenus. Cette tâche inclut :
 - l'évaluation des risques;
 - l'évaluation quantitative du risque couru;
 - les mesures de réduction des risques; et
 - la divulgation de risques; et

- réviser le caractère adéquat des ressources du groupe des finances et de la comptabilité, de même que ses projets de perfectionnement et de relève;
- (v) de discuter avec le chef de la direction financière de tout sujet relié aux affaires financières de la Société;
- (vi) de discuter, avec le Vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif de la Société, de toute question juridique pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers et les politiques de conformité de la Société, y compris des avis importants transmis aux organismes gouvernementaux, ou des demandes de renseignements importantes reçues de ces organismes; et
- (vii) d'effectuer une révision de la procédure d'attestation des états financiers de la Société selon le Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs et toute autre loi ou règle d'une bourse applicable et d'en discuter avec le Chef de la direction et le Chef de la direction financière de la Société.

3. relativement aux rapports et aux recommandations :

- (i) de préparer et de réviser tout rapport et tout autre information devant être inclus dans la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la Société;
- (ii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil, l'approbation des états financiers annuels audités et intermédiaires de la Société, ainsi que des rapports de gestion et communiqués de presse qui y sont reliés;
- (iii) d'effectuer la révision et de recommander au Conseil l'approbation du rapport annuel, l'évaluation faite par la direction des contrôles internes, ainsi que tous autres dépôts annuels d'information similaire devant être préparés par la Société conformément aux exigences établies par les lois sur les valeurs mobilières et les bourses applicables à la Société;
- (iv) de réviser et de réévaluer le caractère adéquat des procédures établies pour réviser la divulgation d'information financière de la Société, extraite ou dérivée des états financiers de la Société, autres que les communications mentionnées au paragraphe 3(ii) ci-dessus;
- (v) de passer en revue, au moins une fois l'an, cette Charte et de recommander toute modification au Conseil;
- (vi) de passer en revue et de réévaluer, au moins une fois l'an ou plus souvent suivant les besoins, le caractère adéquat du Code d'éthique spécifique régissant les responsables de la communication de l'information financière, et proposer les changements appropriés au Conseil, et superviser la conformité à ce Code;
- (vii) de faire régulièrement rapport de ses activités au Conseil, et de faire ses recommandations à propos des sujets mentionnés ci-dessus et autres que le Comité d'audit pourrait juger nécessaires ou à propos; et

4. de réviser, d'aborder avec la direction et d'approuver toutes les transactions entre apparentées;
5. d'établir et de réévaluer le caractère adéquat des procédures relatives à la réception et au traitement de plaintes concernant tout aspect relié à la comptabilité, aux contrôles internes et à l'audit, y compris les procédures de transmission d'envois confidentiels anonymes par des employés de préoccupations touchant des pratiques douteuses en matière de comptabilité ou d'audit, conformément aux lois et aux règlements applicables;
6. d'établir des politiques d'embauche concernant les partenaires, les employés, les partenaires antérieurs ainsi que les employés antérieurs des auditeurs externes actuels et, selon les circonstances, des auditeurs externes antérieurs de la Société;
7. de passer en revue la structure de l'organisation, les compétences, le programme de mise en valeur et la planification de la relève du groupe financier de la Société.

V. RESSOURCES ET POUVOIRS DU COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit a les ressources et les pouvoirs nécessaires pour assumer toutes responsabilités, y compris le pouvoir de retenir les services d'auditeurs externes pour exécuter des procédures spéciales telles que des audits ou des révisions particulières, et de retenir les services d'avocats spéciaux ainsi que d'autres experts ou conseillers.

La présente Charte a été approuvée par le conseil d'administration le 20 février 2008. Le comité d'audit passe la Charte en revue annuellement afin de formuler des recommandations au conseil d'administration. La Charte a été révisée et modifiée pour la dernière fois le 14 décembre 2012.